PREMIERE ANNEE—No. 288 MONTREAL, SAMEDI 17 DECEMBRE, 1910 UN SOU LE NUMERO

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS $3.00
UNION POSTALE $6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA $1.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE . $1.50

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :
71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONES :
REDACTION : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

CRIMINELLE BESOGNE

Le *News*, journal conservateur de Saint-Jean, supplie de nouveau ses lecteurs d'appuyer, dans la campagne actuelle, le candidat du gouvernement.

Nous ne prendrions même pas la peine de souligner cet incident, si le *News* n'essayait en même temps d'exciter les passions de race de ses lecteurs, en les trompant de la plus indigne façon sur le caractère et la portée du mouvement nationaliste.

C'est par là que son acte, s'il n'acquiert point une importance considérable, devient cependant criminel et dangereux.

Le *News* n'y va pas par quatre chemins : c'est à titre d'Anglais et de membres de la minorité dans cette province qu'il demande à ses lecteurs de rompre avec leur parti pour appuyer le candidat de M. Gouin.

Il dit, et ces paroles sont textuellement extraites d'un article intitulé : "*St. Johns By-election,*" publié dans son numéro du 16 décembre :

"*Whether there is to be a straight Conservative or a straight Nationalist put in the field or a combination of the two latter, we are not yet informed, though we are aware that a union of the opposition forces is being canvassed throughout the constituency as the only course which presents any chance of success. In this connection, the* "News" *can only repeat and emphasize what it said last week, and that is that the English-speaking electors, whatever may be their party affiliations, can have no legitimate sympathy with the Nationalist movement which makes for the separation of the races, the subjugation of the minority in this Province and, in the larger sense, the desintegration of Canada. It is true that our Nationalist friends deny this in their intercourse with English people and in the columns of English newspapers, but the policy which they have been pursuing for a few years past, which was accentuated in the recent sensational Drummond-Arthabaska election and the outspoken words of their own special organs are susceptible of no other interpretation.*

Under the circumstances, therefore, it seems to us as clear as the noonday sun that the simple duty of the minority in this county is to cast their ballots on the 29th inst., in favor of the government candidate and otherwise seek to promote his return. Self-preservation is the first law of nature."

Nous voulons faire au *News* la part très large. Nous admettons qu'il peut être de bonne foi en prétendant, malgré tous les textes qui le contredisent, que le mouvement nationaliste tend à diviser les races et à rompre l'unité canadienne ; mais, à moins d'être totalement irresponsable, il ne peut de bonne foi soutenir que notre campagne vise à écraser la minorité anglaise de la province et que celle-ci doit, par instinct de défense personnelle, se dresser contre les Nationalistes.

Les rédacteurs du *News* vivent au milieu de nous. Ils prétendent connaître ce qui s'y passe et lire nos journaux ; ils bénéficient d'un traitement dont M. Ames et M. Fisher ont dit, en pleine Chambre des Commune, qu'il est le plus généreux qu'une minorité ait jamais reçu d'une majorité.

Les rédacteurs du *News* savent, à moins d'être fermés à toute compréhension du monde extérieur, que la minorité anglaise de la province de Québec fait ce qu'elle veut de ses écoles, qu'elle reçoit sa large part des subventions publiques, qu'il n'est pas un document d'intérêt général qui ne soit publié dans sa langue et qu'elle possède plus que sa part des fonctions publiques.

Les rédacteurs du *News* savent que, sur la question des races, le principe fondamental du nationalisme est précisément l'égalité de traitement et le respect des droits des minorités.

Ils savent, à moins de n'avoir jamais ouvert un journal ou écouté un discours nationaliste, que, du chef au plus modeste des soldats, tous les champions de cette politique affirment que jamais, et sous aucun prétexte, il ne devra être touché aux privilèges de la minorité québecquoise.

En plein crise scolaire, à l'heure où l'on se disposait à sacrifier les droits de la minorité française et catholique de l'Ouest, et dans le moment même qu'il protestait avec le plus d'énergie contre le sacrifice qui allait s'accomplir, M. Bourassa répétait au Monument National : Mais quoi qu'il arrive et dussions-nous être les seuls à respecter l'esprit du pacte fédéral, je dirais à mes compatriotes : Ne touchez jamais aux droits de la minorité anglo-protestante. Ils sont sacrés...

Mais à quoi bon insister. Les faits crèvent les yeux. Il n'est pas un homme jouissant de ses facultés intellectuelles et regardant autour de soi qui puisse loyalement prétendre que, directement ou indirectement, les nationalistes tendent à diminuer la situation de la minorité anglaise ou qu'ils la menacent dans ses droits politiques, scolaires ou religieux.

Pour masquer nous ne savons quelle combinaison politique, le *News* nous calomnie, nous prête des sentiments que nous n'avons jamais manifestés et en appelle, de la façon la plus ignoble et la plus odieuse, aux passions de race de ses lecteurs.

C'est une besogne criminelle.

Mais les Anglo-Canadiens qui habitent le comté de Saint-Jean vivent depuis trop longtemps au milieu de nos compatriotes pour se laisser prendre à cet appel.

Le *News* et ses inspirateurs ne tireront heureusement de cette basse manoeuvre que honte et dépit.

OMER HEROUX.

NOS POMPIERS

Voici la Noël, les jours de fête, les réunions de familles, périodes si douces, si bonnes, si joyeuses de l'existence. C'est à qui rêverait cadeaux nouveaux, étrennes originales.

A la caserne, comme des soldats, nos pompiers devront rester, loin de leur famille, de leurs amis, pour veiller à la protection de nos propriétés.

A l'Hôtel de Vile, nos échevins penseront-ils qu'à ces braves, ils doivent au moins voter une augmentation de salaire ?

Montréal grandit chaque jour, se développe, se construit : autant de responsabilités, de travail, de soucis pour le chef Tremblay et sa brigade.

Grâce à un travail ardu et bien dirigé, le service est devenu plus prompt, plus efficace encore chez nos pompiers.

Malgré les dépenses encourues par les quartiers annexés—construction de caserne, voitures nouvelles, chevaux, etc.—la Ville a économisé près de $40,000 cette année.

L'inspection des édifices, inaugurée par M. Tremblay, a donné des résultats inappréciables, et les compagnies d'assurances ont accordé cette année des réductions qui se chiffrent à près de $100,000.

Le nouveau service d'alarmes, mis sous le contrôle du chef, est appelé à donner de meilleurs résultats encore, tout en restant sous la direction immédiate de M. James Ferns, le surintendant de ce service municipal.

Bref, "le département du feu" comme on l'appelle communément à l'Hôtel de Ville, se présente à la fin de cette année avec un bilan qui enregistre économie, progrès, améliorations et meilleur service pour tous.

Il est donc juste et raisonnable que nos pompiers soient récompensés.

Le salaire du chef Tremblay sera, dit-on, porté à $5,000.

Ses subalternes méritent également un traitement plus élevé et plus en conformité avec les exigences et le coût de la vie.

Etre pompier, c'est être esclave d'un service rigoureux dans l'intérêt public.

Nous ne devons pas être ingrats.

Si Montréal est content des résultats obtenus, c'est à ses représentants officiels, les échevins, de se montrer à la hauteur des devoirs qui leur incombent.

Payons nos pompiers, donnons-leur de quoi vivre, eux et la famille dont ils sont si privés.

Si nous voulons avoir une brigade d'élite, prenons les moyens de nous assurer les services d'hommes dévoués et compétents.

Payons bien, messeigneurs !

Ce n'est pas avec la maigre pitance que reçoivent actuellement nos pompiers que le public pourrait se montrer exigeant si malheureusement nous avions une conflagration à enregistrer demain.

De jour en jour la brigade du feu de Montréal devra déployer plus d'ardeur pour couvrir un terrain qui s'agrandit chaque jour d'avantage.

La construction en bois est si commune à Montréal que la protection efficace contre les incendies est difficile et demande des qualités exceptionnelles chez nos pompiers.

Que nos échevins se rendent bien compte du travail fourni par ces hommes et qu'avant janvier, ils leur votent comme étrennes une augmentation de salaire, mais substantielle.

TANCREDE MARSIL.

BILLET DU SOIR

SCIE

La Ville de Montréal manque d'argent. Ce serait là, pour un particulier, se trouver en fort ennuyeuse posture; mais, grâce à Dieu, une ville peut toujours trouver des fonds.

Le trésorier municipal suggère que l'on accroisse l'impôt foncier. Belle idée! Vous qui êtes échevin, et qui songez à la réélection, vous irez consulter l'électeur dont vous aurez augmenté les taxes... Il n'est pas nécessaire d'employer un moyen aussi dangereux: une ville peut toujours trouver des fonds.

Des malins disent: Vous avez besoin d'argent? Mais prenez donc le million que le juge Cannon a dit que la Ville économiserait avec une administration honnête; une ville peut toujours trouver des fonds.

M. Emard propose que l'administration impose le mobilier du contribuable. C'est absurde, rétorque le commissaire Lachapelle. Et en effet, pourquoi introduirait-on une mesure aussi tyrannique et aussi indiscrète? Une ville peut toujours trouver des fonds.

Il y a bien la négociation de nouveaux emprunts. Mais, proteste-t-on, la dette municipale est déjà assez élevée; ne l'augmentons pas encore. D'ailleurs, à quoi bon? Une ville peut toujours trouver des fonds.

L'impôt sur l'eau touche tous les contribuables, si l'on augmentait un peu l'impôt sur l'eau. Halte-là! crie-t-on, ne savez-vous pas que le contribuable, à certaines époques fixes de sa vie, se transforme en électeur? Non, croyez-m'en, ne touchons pas au contribuable, ça pourrait nous être fatal. Et puis, une ville peut toujours trouver des fonds.

Une ville peut toujours trouver des fonds; mais ça serait tout de même commode si Montréal pouvait en trouver chez les contribuables. Instruisons le peuple; démontrons-lui qu'il faut bien prendre l'argent quelque part. Adressons-nous à l'ouvrier, celui qui est le plus dur à la détente, et tenons-lui à peu près ces propos: Votre loyer est de $100, vous payez donc une somme de $5 pour votre eau, et c'est tout ce que vous payez. Et pour cette somme de $5,00, vous avez, outre le service d'eau: des rues pavées et éclairées, des pompiers, des agents de la paix, des parcs publics, etc., etc. Ne croyez-vous pas que vous pourriez payer un peu plus? Et l'ouvrier répondra: Oui, on les connaît vos discours: on vous attend aux prochaines élections. Il faut que ça soit les ouvriers qui paient tout le temps!... Essayez donc pas de nous emplir; pas besoin de vous adresser à nous; on sait bien qu'une ville peut toujours trouver des fonds.

LEON LORRAIN.

L'AME SOLITAIRE

Nous avertissons nos amis qu'il ne reste plus en librairie que quelques exemplaires de l'*Ame Solitaire*, le beau volume de Lozeau. Chose presque inouïe, chez nous, on en a déjà écoulé plus de deux mille.

C'est un joli cadeau à offrir pour les fêtes. Le livre est d'une grande valeur littéraire et sa toilette typographique très distinguée.

Les derniers exemplaires sont en vente chez Déom, rue Sainte-Catherine.

HATEZ-VOUS !

Les fêtes approchent et les employés de magasin songent avec terreur aux deux ou trois derniers jours d'horrible surmenage qui les attend.

Si vous ne l'avez déjà fait, hâtez-vous d'acheter tout de suite vos cadeaux. Il y aura toujours assez de retardataires pour les derniers jours de la semaine.

Nouveau projet

Ottawa, 17.— L'ingénieur de la ville a un projet nouveau qui consiste à construire une nouvelle gare à Ottawa dans le district du Globe. Il prépare un plan qui sera sous peu soumis aux compagnies de chemins de fer.

UNE CUVE DE $243,000

M. Brodeur, ministre de la marine, persiste à dire que le *Rainbow*, croiseur acheté par le gouvernement canadien, n'avait pas été mis au rancart par l'Amirauté anglaise ; et il affirme même qu'elle ne l'avait pas offert en vente, pendant de nombreuses années, avant de le céder au Canada au prix de $243,000.

Pourtant la liste officielle de l'Amirauté anglaise ne laisse aucun doute à ce propos.

Le *Rainbow* a été lancé vers 1891. Il a dû être mis en chantier vers 1890 ; il a donc aujourd'hui vingt ans. Ce n'est pas jeune, pour un navire de guerre.

Dès le mois d'avril 1905, le *Rainbow* ne figure plus dans la liste officielle de l'Amirauté britannique au rang des vaisseaux effectifs ; il apparaît dans la liste spéciale des vaisseaux à vendre, (page 409.)

Il en est de même dans les années qui suivent : la liste de l'Amirauté et la liste de la marine Royale classent toujours le *Rainbow* dans la catégorie des navires à vendre.

Dans la liste de la marine Royale du mois d'avril 1908, (page 244) le *Rainbow* figure toujours dans la liste spéciale des navires de guerre à vendre, parce qu'ils sont démodés.

En octobre 1909, la publication officielle de la marine Royale (page 244) mentionne encore le *Rainbow* dans la liste spéciale des navires en vente. Mêmes renseignements à propos du *Rainbow* dans le même ouvrage, en janvier 1910, même page.

Encore même mention dans l'édition d'avril 1910, page 244.

Enfin, en juillet 1910, mention semblable dans l'édition officielle de la liste de la Marine Royale, (page 244) avec cette note : "*Refitting at Portsmouth, preparatory to sale to Canadian Government.*" (En réparation à Portsmouth, afin d'être vendu au gouvernement canadien.)

Ce n'est que dans la liste de la Marine Royale d'octobre dernier (page 218) que le *Rainbow* disparait de la liste spéciale des vaisseaux à vendre où il figure depuis la fin de l'année 1904 ; il est entré dans la liste des navires effectifs de la Marine Royale, sous le No 396, avec cette mention : "*Proceeding to Canada for transfer to Canadian Government, commissioned at Portsmouth 4th Aug.* 1910."

("En route pour le Canada pour livraison au gouvernement canadien ; reçu sa commission à Portsmouth, le 4 août 1910.")

Le *Rainbow* est donc un navire de guerre vieux de vingt ans, retiré du service actif en 1905, porté d'avril 1905 à avril 1910 à la liste des navires à vendre et qui a été remis en commission en août 1910, et vendu à notre gouvernement après avoir été cinq ans au rancartt.

Et c'est pour cette cuve-là que le gouvernement Laurier a payé $243,000 !

A chacun son dû

En matière de législation comme en matière de patronage, la presse ministérielle accapare tout.

Question d'habitude, sans doute.

A l'en croire l'opposition ne fait rien ; seul le gouvernement travaille, agit.

C'est ainsi qu'elle répète encore, à l'intention des électeurs de Saint-Jean, que M. Gouin a fait ceci, cela, pendant que les oppositionnistes se contentaient de parler.

A l'actif du cabinet Gouin, elle inscrit, par exemple, la diminution des heures de travail dans les manufactures de coton.

Est-ce vrai? Pas tout à fait.

M. Gouin règne, gouverne, bâtonne depuis cinq ans à Québec.

Or, cette loi réduisant quelque peu les heures de travail dans les manufactures de coton n'a été votée qu'à la session de 1910.

Et pourquoi a-t-elle été votée?

Parce que l'opposition — oui, l'opposition, — en a pris l'initiative et qu'elle a ainsi forcé la main au gouvernement.

Page 592 des journaux de l'Assemblée législative pour 1908, nous trouvons ce qui suit :

"M. Plante propose, appuyé par M. Patenaude, et il est

"Résolu qu'attendu que les lois qui régissent les établissements industriels dans cette province, sont sous le contrôle du gouvernement provincial ;

"Attendu qu'il appartient à la province D'AMENDER LA LOI de façon à protéger la vie et la santé des femmes et des enfants mineurs qui travaillent dans les établissements industriels et dans les manufactures de cette province ;

"Attendu que dans plusieurs grandes usines de cette province les femmes et les enfants mineurs fournissent une moyenne d'ouvrage, par semaine, de soixante heures, voir même de onze heures par jour ;

"Cette Chambre émet le vœu que le gouvernement de cette province PRENNE DES MESURES POUR FAIRE CESSER CET ETAT DE CHOSES qui est de nature à mettre en danger la santé de ces femmes et enfants mineurs et à compromettre gravement l'avenir des familles ouvrières dans cette province."

M. Plante et M. Patenaude sont bien deux députés oppositionnistes, n'est-ce pas?

A chacun son dû : c'est à eux que revient le mérite de l'initiative de cette législation.

Quant au texte de la loi, il a été voté à la dernière session mais il est loin d'être aussi satisfaisant, aussi humain, qu'on aurait pu l'espérer et que le demandait en tout cas l'opposition.

La durée moyenne du travail des femmes dans les manufactures est de soixante heures par semaine et, souvent, on les oblige à travailler beaucoup plus longtemps.

M. Lavergne demanda à la Chambre de décréter une réduction de cinq heures par semaine, ce qui laissait une journée de travail de neuf heures et quelques minutes. En hiver surtout, neuf heures de travail dans une manufacture constituent une journée très fatigante. L'ouvrière doit quitter la maison à 7 heures du matin pour n'y rentrer qu'à 7 heures du soir.

Eh bien, le gouvernement refusa d'accepter cette proposition. C'est à peine s'il consentit à une réduction de deux heures par semaine ou vingt minutes par jour.

Un confrère disait l'autre jour, que le gouvernement paraissait s'étudier à atténuer autant que possible le bien que l'opposition l'obligeait d'accomplir. On voit s'il avait raison.

JEAN D'AUBIGNY.

Sur le Pont d'Avignon...

M. Brodeur annonce que les élections fédérales auront lieu en 1912.

Il n'est pas probable que M. Laurier félicite son collègue pour cette indiscrétion.

Malgré les cent-trente-sept mille piastres qu'elle a touchées depuis que M. Gouin règne à Québec, la feuille ministérielle prétend que la province lui redoit encore.

La tâche de défendre M. Gouin est donc bien pénible !

M. Brodeur se dit très indifférent aux attaques dirigées contre lui.

A le voir sauter chaque fois qu'on lui adresse un mot, on pourrait croire le contraire.

"Qu'adviendrait-il du Canada au cas où l'Angleterre serait défaite dans une guerre?" dit M. Brodeur.

M. Brodeur ne songeait guère à cette éventualité lorsqu'en 1896 il dénonçait un simple achat de fusils.

Les amis de M. Rudolph Lemew sont inquiets. Quelle physionomie rapportera-t-il de son voyage? Japonaise, cockney, africaine, nègre, égyptienne, italienne, allemande ou autrichienne?

David Lafortune à Sainte-Julienne demain.

Les dames sont priées de se boucher les oreilles.

Dans son désir de taxer M. Gouin avait atteint jusqu'aux municipalités obligées de faire des emprunts. Il a fallu les protestations de l'opposition pour l'arrêter. Et le journal de $45,000 prétend que l'opposition ne fait rien !

Leurs étrennes :

Quoi donner à M. Brodeur? Un bateau ou une gaffe?

A M. Laurier?

Un partisan tout neuf? Le peuple ne veut plus.

A M. Gervais?

Un portefeuille? A qui l'enlever?

A M. Dandurand?

Des amis sincères. Où les trouver?

A M. Langlois?

Un fauteuil lui rendrait peut-être la foi en... Gouin.

A Mzdéric Martin? ...

"D'la belle argent."

A M. Gouin? Pas un couteau.

A M. Ecrément? Du prestige.

A M. Ethier? Du jugement.

A M. Ethier? De la persévérance.

A M. Rivet? Un tricorne.

A M. Victor Geoffrion? L'esprit de résignation.

Au sénateur Béïque? L'esprit de détachement.

Au sénateur Casgrain? Du plomb.

A M. Chs. Gauvreau? Une tête.

Aux deux Lanctôt? Du patronage.

A M. Gladu? L'arche de Noé.

A l'ineffable Majorique? Un satchel.

A David Lafortune? Un cadenas.

A M. Décarie: Le goût du travail.

Au ministre Caron? Le pardon de sir Wilfrid Laurier.

A M. Jules Allard?

A notre gardienWenceslas? Des plats, des plats.

A M. Alexandre Taschereau? Un buste du pirate normand.

Et au parti ministériel en général? La patience dans les épreuves qui commencent.

A UNE FEMME

Si tu crois à la vie et si tu peux rêver
Malgré l'affreux hier, un demain d'espérance
Pâle enfant, mets ton front près du mien, en silence,
Pour aimer.

Si, malgré la rancoeur de ton espoir trompé,
Tu conserves son nom toujours là, dans ton âme,
Mets ton front près du mien, sans parler, pauvre femme,
Pour pleurer.

Mais si tu n'aimes plus, si pour toi l'avenir
Est noir, si pour jamais ton coeur lassé n'espère,
O femme, mets ton front n'importe où sur la terre,
Pour mourir.

ALBERT BREUX.
de l'Ecole Littéraire.

(Extrait de "Les Soirs", paru ce matin).

LES LORDS ANGLAIS ET LA MARINE CANADIENNE

Je lisais dans la *Gazette* de Montréal du 13 courant un article intitulé "*Prodigality in Europe. Some rich men abroad who make the American spendthrifts look cheap.*"

Je traduis : "En Angleterre, le duc de Devonshire possède et entretient 30 à 40 maisons de campagne, à part son palais de Londres ; en outre, il possède et entretient une écurie de chevaux de courses, plusieurs chenils, entretient un orchestre de 60 musiciens composé d'artistes de renom, et payés comme tels ; il a plusieurs chapelles privées et paye huit chapelains privés. Son père possédait 70 maisons de campagne et aimait à dire que, s'il lui prenait l'idée de passer une semaine dans chacune, il ne pourrait les visiter toutes en un an. Le duc de Sutherland, à part un palais merveilleux, possède plusieurs maisons de campagne, plusieurs yachts à vapeur et 1,500,000 arpents de terre. Il est aussi propriétaire de tous les chemins de fer qui traversent son comté, et de nombreuses et riches mines de charbon. Le duc d'Atholl a conservé une vieille coutume féodale et entretient et maintient une garde personnelle de 600 hommes."

En lisant cet article, je me suis rappelé cette parole de Lord Strathcona, qui possède près de 70 millions : "Ma fortune, disait-il, fait pitié à côté de celle d'une trentaine de lords anglais !" et inévitablement, je me suis demandé si les partisans de la marine canadienne ou de la contribution directe, qui invoquent l'argument que l'Angleterre a un extrême besoin de notre argent ou de nos vaisseaux pour conserver sa suprématie, ne nous prenaient pas pour des imbéciles.

Il n'est pas juste, disent ces messieurs, inconsciemment, ou dans le but manifeste de tromper l'électorat, que le fardeau de la défense impériale repose seulement sur les épaules du peuple anglais, déjà accablé par les taxes. La belle affaire ! mais voyez plutôt les conclusions que l'on veut faire découler de ce principe : Par conséquent, continuent-ils, si le peuple anglais ne peut suffire à l'entretien et au maintien de sa flotte, c'est le devoir des colonies d'y pourvoir." Remarquez bien l'argument spécieux.

Le peuple anglais taxé à outrance, grâce au budget militaire, les classes moyennes, l'ouvrier et le cultivateur, le bourgeois et le travailleur ! mais mon Dieu, personne ne le nie ; mais les 400 à 500 richards comme ceux que je viens de citer, les voyez-vous courbés sous le fardeau des taxes, et portant sur leurs corps exténués, les marques du travail ardu qu'ils ont accompli, pour la sauvegarde de la suprématie britannique ?

Mais soyez donc sérieux, si vous ne pouvez être sincères ! Dites à vos compatriotes que le peuple anglais est écrasé par le budget militaire, très bien, mais dites leur donc aussi que les Crésus des îles britanniques possèdent des propriétés d'une valeur qui dépasse l'imagination et que pas un sou de taxe n'est prélevé sur icelles ; dites-leur donc que, s'il était seulement prélevé un cinquième de un pour cent sur les propriétés de ceux qui, il me semble, sont aussi intéressés que nous dans le maintien de la suprématie anglaise, avec le revenu d'une année, le gouvernement pourrait construire assez de dreadnoughts pour tuer à tout jamais le rêve tant désiré de la paix universelle.

Voulez-vous connaître la vraie genèse de cet appel aux colonies ?

Ceux qui ont un peu suivi l'histoire politique anglaise de ces derniers temps, ne peuvent manquer de s'apercevoir que le prolétariat, en Angleterre, taxé et pressuré jusqu'à la moëlle s'est enfin réveillé et s'est demandé par quel principe de justice il était seul appelé à supporter le budget toujours grandissant de la défense nationale—lorsque les lords millionnaires possédant des richesses dont ils ne peuvent dépenser la centième partie, malgré leurs extravagances, ne versent pas un sou pour cette fin dans le coffre de la trésorerie ? Frappé par cette injustice flagrante et digne des pires oligarchies, le travailleur anglais s'est enfin arcbouté contre cette tyrannie et menace de tout renverser devant lui, si on ne lui donne raison.

C'est alors que les millionnaires non imposables ont vu se dresser devant eux le spectre de la révolution et, craignant pour leurs biens, leur tranquillité et leurs vies, avec leur cynisme et leur outrecuidance naturels, ils se sont fait le raisonnement suivant :

"Le peuple est fatigué de se laisser pressurer, il se lève contre nous et l'élan sera irrésistible, si nous n'enlevons pas la cause de ce soulèvement : *la taxation à outrance*. Or, il y a deux moyens de dégrever les charges du prolétariat ; le premier, le plus patriotique il est vrai, mais qui heurte peut-être un peu nos habitudes séculaires, c'est de nous laisser taxer légèrement et de donner un peu de cet argent que nous ne parvenons pas à dépenser. "Au lieu de 40 maisons de campagne, je n'en aurai que 39, pourrait dire le duc de Devonshire ;" "au lieu de 600 hommes dans ma garde personnelle, je n'en aurai que 575, ajouterait le duc d'Atholl" ; "au lieu de 1,500,000 d'arpents de terre dont je ne sais que faire, je n'en aurai que 1,499,500," conclurait le duc de Sutherland. Le second moyen moins dérogatoire à nos principes féodaux, c'est d'agiter vivement le spectre de la terreur germanique et, au nom d'un faux patriotisme habilement préparé et attisé par notre frère barnumesque, lord Northcliffe, prendre les naïfs des colonies au piège et les faire casquer leur bonne galette."

Comptant sur l'esprit peu clairvoyant ou servile des gouvernements d'outre-mer, on tenta le second moyen, plus facile, moins onéreux et moins patriotique, avec le résultat que vous savez.

Et voilà pourquoi, si le peuple canadien ne se cabre pas sous le fouet cinglant de cette indigne fumisterie, nous aurons une marine inutile tant pour notre protection que pour celle de la Grande-Bretagne et qui nous mangera les meilleurs de nos revenus, dont nous avons tant besoin pour le développement de notre jeune pays.

Les Américains s'empareront de notre commerce de l'Ouest avant que le canal de la baie Georgienne se construise, nos routes resteront la disgrâce du continent, nos institutrices continueront à crever de faim, nous deviendrons de nation pacifique, une nation agressive, nous nous battrons sans avoir été informés des causes du conflit, nous payerons de notre argent et de notre sang, mais le duc de Sutherland continuera à posséder ses 1,500,000 arpents de terre non taxés, le duc de Devonshire ses 40 maisons de campagne et le duc d'Atholl sa garde privée de 600 hommes, toute harnachée d'or.

Et c'est Baptiste qui casquera, et ce sera le triomphe non pas de la suprématie anglaise, mais de la mesquinerie féodale maintenue et engraissée, grâce à la suavité naïve de nos gouvernants, qui ne nous avaient pourtant pas habitués à cette souplesse d'échine.

JOSEPH ARCHAMBAULT

LE RÈGLEMENT DE PIE X SUR LA MUSIQUE SACRÉE

SOLUTIONS DIVERSES

Avec l'expression de ma gratitude à ceux qui m'ont écrit, je renouvelle aux intéressés, l'invitation de me proposer les questions, objections, difficultés, observations, et suggestions qu'ils désirent. Il y sera toujours fait bon accueil et porté attention, sinon tout aussitôt, du moins au cours de ce commentaire.

Aux demandes récemment formulées, je réponds que:

1o Le Graduel de l'édition Vaticane a paru depuis quelques années dans les deux notations, grégorienne et moderne. Il en est publié un excellent "Epitome" à l'usage des paroisses avec traduction française des textes liturgiques latins, chez Schwann, Busseldorf, Allemagne;

2o Le Vesperal, etc., doit paraître sous peu et l'on en prédit la prochaine arrivée.

3o L'édition de Solesmes avec signes rhythmiques est admise, ou mieux tolérée.

4o En fait de méthodes, les plus simples sont les meilleures. Aucune ne peut suppléer l'enseignement oral, absolument nécessaire. Le fascicule de Dom Pothier—six à huit pages,—publié chez Poussielgue, donne l'indispensable.

5o Tant que n'est pas terminée l'édition Vaticane, les éditions diocésaines jouissent du délai de faveur accordé.

6o A chacun, il est loisible, toutefois, d'introduire le chant traditionnel grégorien.

En ce point toutefois, il convient dans les paroisses surtout d'être prudent et de procéder avec lenteur; c'est ici qu'il faut se rappeler que "le *mieux* est souvent l'ennemi du *bien*."

Qu'on améliore l'exécution de l'ancien plain chant, ainsi que la façon de chanter du choeur en l'orientant vers la bonne interprétation, puis qu'on introduise des pièces faciles, l'Asperges, par exemple, peu différent quant à la notation de la formule connue déjà, et quelques messes du *Kyriale* Vatican. Ce fascicule du Kyriale, d'une cinquantaine de pages, est peu dispendieux, publié dans les deux notations ancienne et moderne, avec des accompagnements fort bien faits, (Mathias, Wagner, ce dernier plus facile, etc.) de sorte qu'on peut sans trop de frais, commencer à se mettre en règle avec les désirs si pressants de Notre Très Saint-Père.

7o Quant à la question de la promulgation de l'édition Vaticane dans les divers diocèses, voici ce que je lis dans un commentaire autorisé, au sujet du décret du 8 janvier, qui a comme corollaire, le second "Motu proprio" déterminant l'édition pontificale du chant sacré: Ce n'est pas la promulgation de ces décrets par l'Ordinaire qui les rend obligatoires; il suffit qu'ils aient été promulgués à Rome et que l'on constate leur authenticité: ce dernier point est atteint de nos jours par la publication dans les "Acta apostolicae Sedis."

En résumé, partout chacun peut adopter le chant grégorien; quant à l'obligation stricte de le faire, vu le délai donné par le Saint-Père, elle ne saurait exister que dans les diocèses où l'Ordinaire a imposé l'exécution de ce chant.

3. — TRADITIONS MUSICO-LITURGIQUES

Un autre point se présente, que je croyais avoir réglé. Expédions-le "presto."

"Ces règlements, m'a-t-on dit, " ne sont après tout que le fait du " Pape actuel; il est le premier " qui ait officiellement abordé ce " terrain."

On ne saurait trébucher plus lourdement!

Comment soutenir pareille prétention, si l'on a lu le document pontifical, donné intégralement pourtant, dans le *Devoir* du 19 novembre?

Dans le préambule à l'Instruction elle-même, le Souverain Pontife s'exprime ainsi: "Il existe " une continuelle tendance à s'écarter de la droite règle... clairement exprimée dans les Canons ecclésiastiques, les ordonnances des Conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions émanées à *plusieurs reprises* des S. Cong. romaines et des *Souverains Pontifes*, nos prédécesseurs."

Et quelques lignes avant l'Instruction: "*Afin* que nul ne puisse " désormais s'excuser sur l'ignorance de son devoir, *pour supprimer* toute hésitation dans " l'interprétation de certaines " lois *déjà portées*. Nous avons " *cru utile* d'indiquer brièvement " les principes qui doivent régler " l'usage de la musique sacrée " dans les fonctions du culte, et " de *réunir en un tableau général*, les principales prescriptions de l'Eglise contre les abus " les plus communs en pareille " matière."

Il n'est pas aisé d'être plus clair.

DOCUMENTS ANTERIEURS

Dans la lettre qu'il adresse au Cardinal Vicaire de Rome, Pie X cite un passage de la fameuse encyclique "Annus qui vertentem" de Benoit XIV. Ce document, édicté en 1750, est un véritable traité de musique sacrée qui n'a guère perdu de son actualité. J'en détache l'extrait suivant, qui est bien au point: "Nous reconnais- " sons que nous aurions besoin " ici de la science musicale, dont " furent doués plusieurs saints et " illustres personnages, nos pré- " décesseurs dans le souverain " pontificat: Grégoire le Grand, " Léon II, Léon IX et Victor III. " Mais...nous nous efforcerons " de vous donner certaines indi- " cations que nous avons tirées " *des constitutions de nos prédé- " cesseurs...*"

"Et pour procéder avec ordre, " nous parlerons d'abord des " chants qu'il faut exécuter, en- " suite de la manière de les exécu- " ter, puis des instruments pro- " pres à l'église, et de la manière " de s' en servir."

Au cours du développement de ces divisions, Benoit XIV renvoie à la constitution d'Alexandre VII, parue en 1657 et confirmée par deux décrets ultérieurs, l'un du Vénérable Innocent XI (en 1678), l'autre d'Innocent XII (1692); il cite le Bref du Pape S. Pie V, daté de 1571, au lendemain du Concile de Trente; et il mentionne la décrétale de Jean XXII, du quatorzième siècle, "Docta Sanctorum" laquelle prohibe des chants de caractère théâtral. Des conciles particuliers, (Milan, Tolède, etc.) lui fournissent de très instructives citations que ni le temps ni l'espace ne me permettent de transcrire ici.

UN MOT DE SAINT-JEROME

Au reste comme ce sont les intérêts de la musique dite moderne (laquelle ne date que de la fin du 16e siècle) que l'on prétend vouloir sauvegarder contre les récentes mesures où ils sont menacés, sinon lésés, il est superflu de remonter plus loin au cours des âges pour montrer le peu de fondement de l'assertion à réfuter.

A toutes les époques, même au temps des Apôtres, le chant sacré a été l'objet de la sollicitude pastorale. J'en apporte en preuve un texte de Saint-Jérôme d'une importance telle qu'il a été incorporé au droit Canon. Voici la recommandation du Saint Docteur aux Chantres, au sujet de la parole de Saint-Paul aux Ephésiens "chantant des hymnes et les offrant à Dieu dans vos coeurs:" "Il ne faut pas, dit-il,—et le con- " seil trouve encore aujourd'hui " son application,—employer toute sorte d'artifices pour rendre " la voix douce et caressante; il " ne faut pas, à l'église, faire entendre des rythmes de danse " (moduli) ni des solos de théâtre (cantica)."

RAISON DE LA SOLLICITUDE ECCLESIASTIQUE

Ce n'est donc pas d'hier, n'est-ce pas, que l'Eglise tâche à préserver la musique sacrée, fond et forme, des infiltrations pénétrantes de l'esprit mondain.

A quel autre des beaux arts a-t-elle, en effet, à ce point prodigué les avis, les directions, les ordonnances, les admonestations?

A aucun comme à la musique.

Et la raison?

Nous l'avons donnée: de tous les beaux-arts, nul plus que la musique n'est en relation étroite, intime même, avec le culte.

Le chant sacré est en quelque façon le système musculaire de la sainte liturgie; l'architecture et ses congénères ne sont tout au plus que des vêtements extérieurs.

De ses habits un homme peut se dépouiller à volonté; il ne le saurait de ses muscles, sous peine de renoncer à la vie.

"La musique sacrée étant *partie intégrante* (1) de la solennelle liturgie" il importe, pour préserver sa santé spirituelle ou la lui restaurer, de lui prodiguer les conseils de l'hygiène liturgique et de l'entourer des soins d'une sage thérapeutique.

C'est ce qu'a voulu faire le Souverain Pontife Pie X dans son Instruction, dont nous aborderons samedi prochain le premier chapitre.

C. H. LEFEBVRE, S.J.,

(1) Les bras, les jambes, font partie intégrante du corps.

Ravissant spectacle

Personne ne passe 58 Boulevard Saint-Laurent sans s'arrêter, ravi, devant le merveilleux tableau que représente la vitrine de la Compagnie Wisintainer. C'est la crèche nous apparaissant sous l'aspect qui nous est familier. Nous admirons l'Enfant Divin, la Vierge, Joseph, les Rois Mages, les bergers, sans qu'il y manque l'âne et le bœuf. Et cela est évocateur et touchant. Tous se feront une joie d'aller admirer ce rare spectacle d'une aussi belle vitrine. Ils pourront examiner en même temps les "Jésus" en cire, pour Noël; les cadres, gravures, globes (de toutes grandeurs), chromos, etc., etc., en un choix que l'on ne trouve qu'à la Maison Wisintainer, seule de ce genre. Ils y recevront l'accueil le plus courtois, et trouveront là les plus jolis cadeaux à offrir à l'occasion des Fêtes.

Nonveau marguillier

Monsieur J. W. McGowan, avocat, a été nommé marguillier de la paroisse Saint-Louis de France, à la place de Monsieur F. C. Larivière, sortant de charge.

Lettre d'Ottawa

LA CHAMBRE SUSPEND SES TRAVAUX JUSQU AU DIX JANVIER. — UNE PROTESTATION DE M. GILBERT CONTRE LE "SOLEIL". —NOTRE MARINE DE GUERRE ET LES REBELLES IRLANDAIS. —VOTE DE CREDITS POUR LE SERVICE NAVAL. — DINER AUX PREMIERS DE L'OUEST.

Ottawa, 16. — A trois heures cet après-midi, il ne restait pas cinquante députés à la Chambre des Communes.

Comme elle suspendait aujourd'hui ses travaux jusqu'au 10 janvier prochain, la plupart des députés avaient filé vers les gares.

Aussi à la courte séance de cet après-midi, n'y avait-il pas vingt cinq députés à leur fauteuil. A deux reprises, MM. Taylor et Currie ont fait remarquer au président de la Chambre qu'il n'y avait pas vingt députés présents, soit le nombre requis pour qu'il y ait quorum, et les whips ont dû s'affairer pour ramener au poste quelques brebis égarées.

Dès le début de la séance, M. Gilbert, député de Drummond-Arthabaska,a protesté contre le *Soleil* qui l'accusait d'avoir détenu, du 8 au 12, une dépêche télégraphique adressée à Philémon Gilbert,un messager de la Chambre et de l'avoir, de ce fait, empêché d'aller assister aux funérailles de sa mère.

M. Gilbert a expliqué que le 8, à 11 heures du soir, il a reçu à sa résidence d'Ottawa, un télégramme adressé à "A. P. Gilbert," Chambre des Communes," où on lui annonçait la mort de sa mère. Comme Mme Gilbert, mère, était ce jour-là malade et mourante, le député de Drummond-Arthabaska, a cru que la dépêche était pour lui, et il s'est empressé de prendre un convoi pour Stanfold. A Montréal, informations prises, il a su que sa mère n'était pas morte. Voyant qu'il devait y avoir erreur, il a adressé la dépêche à la compagnie de télégraphe à Ottawa qui l'a reçue le 9, à deux heures et demie de l'après-midi, celle-ci aurait omis de la faire parvenir au véritable destinataire.

M. Gilbert donne lecture d'une lettre de la compagnie de télégraphe confirmant ces faits et proteste vigoureusement contre le *Soleil*.

M. G. Campbell, député du Manitoba, fait rire la Chambre en demandant au gouvernement si vu la rébellion qui semble, d'après les journaux, en voie de s'organiser chez les orangistes d'Irlande, le gouvernement ne croit pas de son devoir d'envoyer le "Niobe" et le "Rainbow" au secours de la flotte anglaise, afin de lui aider à mater les rebelles.

La Chambre réduite à sa plus simple expression, il y a à peine vingt députés présents, attaque l'étude des crédits requis pour les salaires des fonctionnaires, à Ottawa. Elle vote d'emblée $725,000 pour salaires dans les ministères de l'agriculture, du revenu intérieur, du travail et du secrétariat d'Etat, puis M. Brodeur, après avoir obtenu la somme de $243,600 pour le département des pêcheries, subit un interrogatoire assez serré à propos d'une somme de $102,800 affectée au paiement des employés du service naval, ce nouveau département créé depuis l'organisation de notre marine de guerre. Le ministre de la marine et des pêcheries employait à venir à mars dernier, 182 fonctionnaires.

Il en a cette anuée 215, soit une augmentation de 35, nécessitée à cause de notre marine de guerre.

De ces 217, 65 sont employés dans le nouveau département où la note des salaires et des dépenses a passé de $69,650 à $102,800.

Après avoir donné ces détails, M. Brodeur obtient que la Chambre ratifie ces dépenses nouvelles. En deux heures et demie, vingt députés ont approuvé la dépense d'un total de $1,070,200.

Ce soir, M. Oliver, ministre de l'Intérieur, donne un diner de 500 couverts aux cultivateurs venus de l'Ouest à Ottawa. Cette mangeaille clot à vrai dire la première partie de la session, puisque les quelques députés qui restent encore à Ottawa en repartiront sitôt après ces noces de Pantagruel.

GEORGES PELLETIER.

Une terrible tempête

ELLE BALAYE LES COTES DU MASSACHUSETTS ET CAUSE DE GROS DEGATS AUX GOELETTES.

Boston, Mass,. 17 — Une très forte rafale venant du nord-ouest a causé un désastre le long de la côte du Massachusetts. Nous apprenons que quatre goélettes ont sombré, d'autres ont été très avariées et plusieurs barges perdues.

Les goélettes ou bateaux qui ont été complètement ou partiellement détruits par la tempête sont: la goélette Thos. D. Garland, de Portsmouth, qui a sombré; l'équipage a été sauvé; la goélette Abbie C. Cole, de Machias, échouée près de la pointe Monomay; 2 goélettes apartenant à M. N.-E. Ayer, ont dû être remorquées; une autre appartenant à Stephen G. Land, a été charriée à 33 milles au sud-est du phare de Boston.

Outre le vent qui faisait rage, une neige très épaisse tombait. Il faisait un très gros froid et les équipages des goélettes ont eu beaucoup à souffrir.

IMMEUBLES

Il n'y a rien d'aussi sûr que l'immeuble à Montréal.

Achetez des immeubles à Montréal. Achetez-en tant que vous pourrez et conservez-les bien. C'est un placement sûr. L'épargne vient trop tard quand vous négligez trop. N'attachez pas vos regards sur un sou, mais faites circuler des dollars.

PROPRIETES DE PLACEMENT

$5,300.—RUE DES ERABLES. Propriété de trois plains-pieds; presque neuve. Revenu $528. $2,300 comptant exigé.

$6,000—AVENUE ESPLANADE. Trois plains-pieds de 5 et 6 pièces, aussi écurie et remise. Près Mont-Royal.

$7,500—AVENUE DU PARC. Deux plains-pieds de 6 et 7 pièces. Toutes les améliorations modernes. Plus bas que l'Avenue des Pins.

$8,000—RUE DUMONT. Deux bonnes maisons, chacune comprenant 7 pièces et chambres de bain. Revenu $816.

$8,000—AVENUE LAPORTE. Excellente propriété de 3 plains-pieds. Revenu $840. Comptant exigé $3,000.

$9,500—AVENUE ELM. Westmount, excellente propriété de 2 plains-pieds. Revenu $1,004. Comptant exigé $3,000.

$10,500—RUE CUVILLIER. Six plains-pieds, comprenant 6 et 7 pièces et chambre de bain. Revenu, modique, $1,008.

$10,500—RUE SAINT-HUBERT. Excellente propriété de 3 plains-pieds. Revenu $1,080. Comptant exigé $4,800.

$17,000—RUE VILLENEUVE. Excellente propriété de 6 plains-pieds. Revenu, modique, $1,614.

$30,000—AVENUE ESPLANADE. Excellente propriété de 6 plains-pieds, faisant face à la montagne. Revenu, modique, $2,600. Comptant exigé $7,000.

MAISONS A APPARTEMENTS

$19,000—RUE SELBY. Six suites, chacune de 7 pièces et chambre de bain. Revenu $2,400. Seulement $5,000 comptant exigé.

$35,000—RUE SHERBROOKE OUEST. Construction très moderne, toujours entièrement louée. Seulement $12,000 comptant exigé.

$42,000—MAISON A APPARTEMENTS, WESTMOUNT. Comprenant six suites, chacune de 7 pièces et chambre de bain. Beau site. Seulement $15,000 comptant exigé.

$65,000—RUE SAINTE-CATHERINE OUEST. Construction moderne, comprenant 6 grandes suites, $7,200.

$70,000—RUE DORCHESTER OUEST. Douze suites, chacune de 9 pièces et chambre de bain, avec grand terrain vacant. Revenu $7,500.

RESIDENCES EN VILLE ET A WESTMOUNT

$3,000—RUE COURSOL. Maison d'un seul logement, 9 pièces et chambre de bain. Possession le 1er mai.

Faites une offre.

$3,200—RUE COLERAINE. Maison de 7 pièces et chambre de bain. Possession maintenant ou en mai prochain.

$6,000—AVENUE LORRAINE. Westmount. Maison de 8 pièces, chambre de bain, etc. Possession maintenant ou au 1er mai 1911.

$8,000—RUE MANCE, Annexe, maison de 5 chambres à coucher et chambre de bain. En bon état.

$8,000—AVENUE VICTORIA, Westmount. Excellente maison de neuf pièces, chambre de bain. En bo nétat. Possession par arrangement. Faites une offre.

$9,000—AVENUE PRINCE ALBERT. Cottage de 7 pièces et chambre de bain. Cheminées dans le salon et le boudoir. Occupé par le propriétaire.

$10,500—AVENUE LANSDOWNE, Westmount. Une magnifique maison de 9 pièces, chambre de bain, etc. Possession par arrangement.

$11,000—AVENUE STRATHCONA, Westmount. Une maison confortable, de 10 pièces, chambre de bain, etc. Possession immédiate si on le désire.

$12,500—RUE SAINT-HUBERT. Grande maison, 16 pièces. Actuellement occupée par le propriétaire.

$13,500—AVENUE ARGYLE, Westmount. Excellente maison de 10 pièces, 2 chambres de bain. Fini en bois dur. Possession le 1er mai prochain.

$14,000—AVENUE LANSDOWNE, Westmount. Belle maison de 11 pièces, chambre de bain, etc. Attenante au Parc.

$15,000—AVENUE CLERMONT, Westmount. Résidence commode de 15 pièces, chambre de bain, etc. Très grand terrain. Meubles aussi si on le désire.

$18,000—RUE BISHOP. Résidence commode, plus haut que la rue Sherbrooke. Seulement $6,000 comptant exigé.

$21,000—AVENUE DES PINS OUEST. Résidence commode de famille, 12 pièces, chambre de bain, etc.

$25,000—AVENUE DES PINS OUEST. Une des maisons de famille les plus commodes dans ce beau district résidentiel Possession en n'importe quel temps.

$25,000—RUE SHERBROOKE OUEST. Résidence commode de famille, 20 pièces, 2 chambres de bain, aussi écurie et remise.

$40,000—AVENUE ROSLYN. Splendide résidence de famille, solidement construite pour l'usage du propriétaire; 80 pieds de front sur l'avenue Roslyn et 50 pieds sur l'Avenue Lansdowne. Superficie de plus de 17,000 pieds. Magnifiques jardins fruitiers et potagers, pelouse, etc.

RESIDENCES DE CAMPAGNE

$3,000—STRATHMORE. Cottage de 9 pièces et chambre de bain. Près de la station. Le prix comprend l'ameublement. Terrain 75 x 160.

$3,500—BOUCHERVILLE. Cottage, 10 pièces, chambre de bain, aussi écurie et remise. Environ 3 arpents de terrain. Près de l'église.

$3,500—CARTIERVILLE. Cottage de 8 pièces et chambre de bain. Terrain 100 x 119. Echangera contre propriété de ville.

$4,000—LACHINE. Cottage de 9 pièces, chambre de bain. Fournaise. Près Broadway.

$7,500—AHUNTSIC. Cottage de 9 pièces et chambre de bain, faisant face à la rivière, sur terrain de 185 x 192.

$8,000—MONTREAL OUEST. Cottage de 9 pièces, 10 pièces sur terrain de coin. Possession par arrangement.

$11,000—BUCKINGHAM. P.Q. Grande résidence avec toutes les améliorations modernes, aussi écurie et remise. Terrain 72 x 375.

$17,000—SAINTE-ANNE, (proche). Grande résidence avec 8 acres de terre et 2 cottages pour le jardinier et le cocher. Peut être occupée durant toute l'année.

PROPRIETES COMMERCIALES

Sur les rues Sainte-Catherine, Saint-Jacques, Saint-Paul et Sainte-Patrice.

SITES D'USINES

SUR LE BORD DU CANAL, de 15 cents du pied et plus. Avec pouvoir d'eau de $1.50 du pied.

EXTREMITE NORD DE LA VILLE, 300,000 pieds, seulement 15 cents du pied, le long de la voie du C.P.R. Exemption de taxes pour 17 ans.

EXTREMITE NORD DE LA VILLE, 300,000 pieds, près du tunnel de la rue Saint-Denis, seulement 42 cents du pied. Voie d'évitement sur le terrain.

FERMES DANS LE SUD DE L'ALBERTA

Termes faciles de paiement

Notre ami M. Sherk un fermier pratique, vient d'arriver du sud de l'Alberta où il a choisi, pour ses clients 10,240 acres, de magnifiques terres arables. C'est maintenant le temps pour ceux qui veulent se faire colons, de faire des arrangements pour se rendre dans l'ouest dès le commencement du printemps.

Sur demande verbale ou écrite nous fournirons ou nous enverrons par la poste, les brochures et les plans à ceux qui ont l'intention d'acheter.

FINDLAY & HOWARD

LIMITED.

211, rue Notre-Dame Ouest. Téléphone Main 1909.

PETITES ANNONCES

CADRES ET MIROIRS

LA CIE WISINTAINER, incorporée, manufacturiers de cadres et miroirs, importateurs d'images, globes ronds, ovals et carrés, spécialité: Jésus en cire pour Noël. La seule maison du genre à Montréal. En gros et détail. 58 Boulevard Saint-Laurent. Manufacture, 7 Saint-Charles-Borromée.

ON DEMANDE

UNE JEUNE FILLE comme servante dans un jeune ménage sans enfant. Jeune fille gaie de 18 à 22 ans préférée. S'adresser dans la matinée de 10 heures à midi au No 853 Saint-Hubert, Montréal.

FILLE DEMANDEE

ON DEMANDE une fille pour se rendre utile dans un bureau et dans le département de livraison. IMPRIMERIE PAQUIN, 77 rue Maisonneuve. 286-3.

CHAMBRE ET PENSION DESIREES

Jeune homme paisible et très recommandable désire chambre simple et pension dans une bonne famille, au centre de la ville. Ecrire en mentionnant le prix exigé à E. B., "Le Devoir", 71a rue Saint-Jacques.

MAISON A VENDRE

Maison à vendre, bien bâtie, et bien louée. Prix, $3,400.00, la moitié comptant. Revenu, $300.00 par année. S'adresser à 815 rue Huntly, près Beaubien, Boulevard Saint-Denis. 283-6.

MAISON A VENDRE

3 étages, 21 pièces, améliorations modernes, peut servir d'hôtel de tempérance. conditions faciles. S'adresser, Boite, 31 Rigaud. 286—6

MEUBLES A VENDRE

The Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est. — Assortiment complet de meubles, tapis, prélarts, peaux, portières, etc. Toute personne apportant cette annonce aura droit à une prime sur achat.

PROPRIETE DEMANDEE

Ayant une hypothèque de $3,000, à 6 p. c. l'an et $3,000 en terrain pour acheter une propriété commerciale, coin de rue préféré. Lepage, Ménard, Limitée, 9 rue Saint-Laurent. 285-4

PROPRIETE A VENDRE

Dufferin, 1830-6, 4 logements, 6 appartements, bains et w.-c., gaz. Terre : 50 x 114. Bâtis, 50 x 40. Ecurie, 23 x 26, contenant 12 places avec eau et égout. Le tout en premier état. Un placement d'avenir. $6,000. Une offre sera prise en considération. H. LACHANCE, 1450, Saint-Hubert. 267-6.

TERRE A VENDRE

Située à Rigaud, 60 arpents, en état de culture. Prix, $2,500.00, moitié comptant, balance, 5 p.c., d'intérêt à longue échéance. S'adresser, Boîte 31, Rigaud. 286-6.

TERRE A VENDRE

Terre à vendre au Parc Laval, près de la station, mesurant 35 arpents. Conditions faciles. S'adresser à T. Girard, 360 Est Sainte-Catherine. 273—1 m's

TABLEAUX A VENDRE

Trois petits tableaux signés par Lamoye et A. Michel, de Paris, et Henri Beau, (Canadien), avec cadres, pour $10.00. Ecrire à J. V., Le "Devoir".

VENDRE OU ECHANGER

32 terrains de 30 x 108 dans le centre du quartier Bordeaux. Echangerait pour propriété de rapport. Lepage, Ménard, Limitée, 9 rue Saint-Laurent. 285-4

VENDRE OU ECHANGER

Epicerie et étal de boucher en connection, faisant de $400 à $500 d'affaires par semaine. Prendrait propriété en échange. 9 rue Saint-Laurent. 285-4

A BAS LA MARINE

Pièces de vers et chansons d'actualité avec musique par DU MAY D'AMOUR. En vente chez l'auteur, 25 sous l'exemplaire, 28 sous par la poste. S'adresser par lettre seulement No 217 rue Sherbrooke-ouest. 281-6

AVIS

Quiconque désire acheter par versements, tapis, rideaux, meubles, go-carts, vêtements de dames et messieurs, peut s'adresser 29 avenue du Parc. Commandes prises par téléphone Est 3072. Lunettes ajustées sur tous les yeux, une spécialité. 261—1m's

ARGENT A PRETER

Sur hypothèque. Hypothèques achetées; immeubles à vendre; Z. Mayrand, N.P., 1131 rue Saint-Denis. 285—14,16,17,20,22,24

ARGENT A PRETER

ARGENT A PRETER sur 1re et 2e et 3e hypothèques, HECTOR VIAU, 74 rue Saint-Jacques. Tél. Bell Main 7664. Résidence, 189 Drolet. Tél. Est 2351.

ARGENT A PRETER

AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. Thomas Touzin, notaire, 947 Saint-Denis, Tél. Saint-Louis 1514. 286—26

Beau site d'affaire

Disponible au 1er mai prochain, Nos 266 et 268 rue Saint-Denis, coin de la rue de Montigny. Sera transformé en un seul ou deux magasins au désir du locataire. Au-dessus magnifique logement avec entrée rue Saint-Denis, contenant quinze chambre à coucher, salon, salle à diner, cuisine, deux bains et cabinets, jardin d'été, etc. Pour plus amples détails s'adresser au soussigné No 78 rue Durocher, où les plans peuvent être vus.

ALPHONSE LECLAIRE.

283—12

CADEAUX DU JOUR DE L'AN

pour sleighs de 25c. à $3.00, traineaux 25c. à $3.00, hockey, patins, 10c. à $3.00, etc. J. L. Rouillard, 332 Mont-Royal Est, coin Rivard. 279-26

CARTES POSTALES ILLUSTREES

PERSONNEL — Collectionneurs de cartes postales, entrez dans notre Union Coût, 10c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changeurs, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union of Canada, A.-E. Stilwell, Rougemont, P.Q.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire cliper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone: Est 1306. Ouvrage garanti.

VOTRE CHEVAL boite-t-il? Servez-vous du "Horse Foot Remedy". Satisfaction garantie. En vente chez Jos. Papineau, 1479 Notre-Dame Ouest, Tél. Main 3860.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montreal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Voulez-vous être bien

CHAUSSE

et avoir bonne valeur pour votre argent? N'hésitez pas, allez chez L. O. GIRARD, 423 Boulevard Saint-Laurent.

SATISFACTION OU ARGENT REMIS. 280-1 m.

24 SUPERBES CARTES POSTALES ASSORTIES

Noël et Nouvelle Année relief en couleur, très artistiques, envoyées franco contre 25c. Entière satisfaction ou argent remis. D'AMOUR, Boite 341, Montréal.

LIBRAIRIE A. GODET

1710 rue Saint-Laurent, Montréal. Cartes postales pour Noël et le Jour de l'An. Articles religieux. Statuettes dorées, Calendriers, Imagerie. CATALOGUE GRATUIT. 15

NETTOYAGE ET PRESSAGE

d'habits et costumes pour dames et messieurs. La meilleure maison en ville. VAL ALKEN, RUE ONTARIO, 460, EST, Tél. Est 3442. Ordres pris et livrés sous bref délai.

LA MAISON FRANÇAISE

POELE EN ACIER

Assortiment complet de poêles en acier, fournaises — Moffatt — ainsi que poêles à gaz, Ustensiles de cuisine, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Poêles échangés et réparés avec soin. M. H. Boucher, 1490 Boulevard St-Laurent. Tél. St Louis 1814.

RASOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, aiguisés et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 1 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

NOUVELLE INVENTION CANADIENNE D'AIGUISAGE, 375 ONTARIO EST.

N.-B.—Pour vos ordres, envoyez timbres ou bon de poste.

m-j-s-3m

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est, 2075. 280-26.

SERRURIERS

Clefs, serrures, spécialité: découpage de clefs, Yale, Corbin, Sergent et Green Leaf; pour toutes vos réparations de clefs, serrures, allez à 182 rue Sanguinet

Cartes Professionnelles

AVOCATS

ALLARD & ALLARD, AVOCATS.—Victor Allard, Gaston Allard, Chambre 30, 20 rue S.-Jacques, Montréal. Tél. Main: 7019. Bureau du soir: 764 Ontario Est.

BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS 76 rue S.-Jacques. Téléphone M. 2283. F. de S. Bastien, C.R., J. G. H. Bergeron, B.C.L., Phil. Cousineau, L.L.D. C.R. A. Jasmin, L.L.L.

BAKER, W.-A., AVOCAT, 58 rue Saint-Jacques, Montréal, Tél. Main 3540. Rés. 20 1ère Avenue, Viauville.

HURTEAU, J. A. — Avocat, 54 Notre-Dame Est. Bureau à Lachine, 396 S.-Joseph.

MARSAN, G.-A., AVOCAT, Chambres 48-49, 29 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 1997.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 89 St Gabriel, en face du Champs de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

R.-H. BEAUDRY, L.L.L., NOTAIRE 97 r. S.-Jacques. Tél. Main, 6543. Résidence, coin Galt et Eadie, Ville St-Paul. Argent à prêter sur hypothèques.

GIROUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est. Tél. St-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession. 181-1

LALANNE ROSARIO, NOTAIRE, 20 Saint-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 683. Bureau du soir: 764 Ontario Est. Tél. Bell: Est 6106.

LEMIRE, JOSEPH-E., L.L.L., NOTAIRE PUBLIC, chambre 12 Bâtisse du Crédit Foncier. Tél. Bell Main 5745. Bureau du soir, 196 Versailles, Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tel. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau.

Dr. J. NOLIN, Chirurgien Dentiste, 537 rue St-Denis, coin Cherrier, Tel. Est 764. Consultations: 1 h. à 6 hrs. p.m.

ROUSSEL, EMERY A., chirurgien-dentiste, 502 Ste-Catherine Est, Montréal. Tél. Est 2971.

CARTES D'AFFAIRES

INGENIEURS ET ARPENTEURS

CHOPIN & RINFRET, ingénieurs civils, arpenteurs fédéraux et provinciaux, 26 Rue S.-Jacques. Tél. main 3828

De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conseil. Bâtisse Liverpool London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3814. 209-2.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

ACHILLE DAVID, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main 929. Installe et répare lumières, moteurs, dynamos, téléphones, cloches, etc.

OU LUNCHER?

CAFE KRAUSMANN, *80 RUE ST-JACQUES*

Bières en fûts et en bouteilles Würzburger, Hofbrau, Pilsner et Kuimbacher. Lunch de 12 à 8 hres., p.m., à la carte jusqu'à 8 p.m. **SOUPERS SUR LE POUCE JUSQU'A MINUIT.**

Salle à diner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs. 284-306 f.

COMPTABLE

Pour $10 à $15 par mois, J.-A. BERTHIAUME, 28 avenue Lalonde, Montréal, fera chez vous votre tenue de livres, finance et collection, appelez Est 857, téléphone Bell. 273-1 mois

Et c'est M. Décarie qui représentait le boss au choix de M. Marcelin Robert!

Celui-là qui prétend que les autonomistes de Drummond-Arthabaska n'ont pas compris la question de la marine.

La Revision des Listes Électorales dans la ville de Montréal

Liste des bureaux actuellement ouverts où nos amis pourront se faire inscrire sur les listes.

L'inscription ne coûte pas un sou, qu'on se le dise !

POUR TOUTE LA VILLE:

A l'Hôtel de Ville, Bureau des Evaluateurs;

Au No 45 rue Saint-Vincent, Chambre 56, ouvert de 10 heures a.m. à 5 heures p.m.

Hôtel ? helieu.

POUR LA DIVISION SAINT-JACQUES

Au No 45 rue Saint-Vincent, Chambre 56.

Au No 55 rue Bonsecours, de 10 heures a.m à 5 p.m.

Au No 494 rue DeMontigny Est, de 7 à 10 p.m.

Au No 504 rue Saint-Christophe, de 7 à 10 p.m.

Au No 503 rue Ontario Est, de 9 a.m. à 10 p.m.

Au No 200 rue Beaudry, coin Dorchester, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 47 de la rue Saint-Vincent, Bureau de Mtre Arthur Gibeau, avocat, de 10 hres., a.m., à 5 hres., p.m.

POUR la DIVISION SAINTE-MARIE

Au No 1236 rue Ontario Est, magasin de M. Frs Oscar Ranger, marchand de fer, de 9 heures a.m. à 10 heures p.m.

Au No 784 rue Ontario Est, Bureau de M. J. A. W. Dufault, de 9 heures a.m. à heures p.m.

Au No 444 rue Fullum, Bureau de Mtre F. P. Tremblay, avocat, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 240 Avenue Papineau, Bureau de M. J. Brosseau, marchand de bois, de 9 heures a.m. à 10 heures p.m.

Au No 1333, Rue Sainte-Catherine Est, au magasin de M. Camille Verdon, de 10 hres., a.m., à 8 hres p.m.

POUR LA DIVISION SAINT-LOUIS

Au Club Morin, No 17 rue Guilbault, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 97 rue Drolet, chez M. F. X. Lessard, de 7 heures à 10 heures p.m.

POUR LA DIVISION SAINTE-ANNE

Au No 92 Rue Laprairie, au Bureau de Mtre L.-J. Lefebvre, avocat, de 7 hres., à 10 hres., p.m.

Au No 364 Rue Notre-Dame Ouest, au bureau de Mtre L.-B. Houle N.P., de 7 hres., à 10 hres., p. m.

Au No 24 Carré Chaboillez, chez MM. Pearson & Co., de 10 hres., a.m., à 7 hres., p.m.

Au coin des rues Ottawa et Murray, chez l'échevin Thos. O'Connell, de 10 hres., a.m., à 7 hres., p.m.

Au coin des rues Wellington et Madeleine, chez M. Richard Turner, épicier, de 10 hres., a.m., à 7 hres., p.m.

Au No 73 rue Centre, chez l'échevin R. Monahan, de 8 heures à 10 heures p.m.

QUARIER CENTRE

Au No 45 rue Saint-Vincent, Hôtel Richelieu, de 10 heures a.m. à 5 heures p.m.

Au No 50 rue Notre-Dame Ouest, Bureau de Mtre L. J. Picard, N.P., de 10 heures a.m. à 5 heures p.m.

Au No 13 Saint-Jacques, Etude de Mtre R. Dumouchel, N.P., de 10 heures a.m. à 5 heures p.m.

DIVISION SAINT-ANTOINE

Bureaux du Star, rue Saint-Jacques, de 9 heures 30 du matin à 1 heure de l'après-midi, et de deux à cinq heures du soir.

Bureaux de la "Gazette", rue Saint-Antoine, mêmes heures qu'au Star.

Succursale du "Star", rue Sainte-Catherine Ouest, intersection de la rue Peel, de sept heures à dix heures du soir.

864 rue Notre-Dame Ouest, bureaux de M. L.-B. Houle, notaire, de 7 heures à 10 heures du soir.

291 rue Saint-Antoine, intersection de la rue Guy, de sept à dix heures du soir.

64 rue Quesnel, intersection de la rue Dominion, de sept à dix heures du soir.

POUR LA DIVISION HOCHELAGA

Au No 524 rue Centre, Pointe Saint-Charles, Bureau de Mtre Arth. Fortin avocat, de 7 heures à 9 heures p.m.

Au No 1877 rue Notre-Dame Ouest, St-Henri, dans les bureaux de Mtre Louis Coderre et de Mtre François Fauteux, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 473 rue Saint-Antoine, Sainte-Cunégonde, chez M. Chs. Papillon, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 196 rue Versailles, au bureau de Mtre J.-Ernest Lemire, de 7 hres., à 10 hres p.m.

Au No 1545 rue Saint-Jacques, Sainte-Cunégonde, chez M. Wilf. David, électricien, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 1320 rue Notre-Dame, coin Vinet, Sainte-Cunégonde, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 92 Rue Laprairie, au bureau de Mtre L.-J. Lefebvre, avocat, de 7 hres., à 9 hres p.m.

Philisa-P. Dulude, 750 rue Charlevoix, de 8 A.M., à 10 P.M.

Télesphore Collette, 715 rue Charlevoix, de 7 P.M., à 10 P.M.

E. Valade, 724 rue Charlevoix, de 8 A.M., à 10 P.M.

Joseph Lamoureux, 694 rue Mullins, de 7 P.M., à 10 P.M.

QUARTIER SAINT-GABRIEL

Philisa-P. Dulude, 750 rue Charlevoix, de 8 a.m., à 10 p.m.

Télesphore Collette, 715 rue Charlevoix, de 7 p.m., à 10 p.m.

E. Valade, 724 rue Charlevoix, de 8 a.m., à 10 p.m.

Joseph Lamoureux, 694 rue Mullins, de 7 p.m., à 10 p.m.

Charles Fortier, 152 rue Manufactures, de 8 a.m., à 7 p.m.

Charles Fortier, 206 rue Ropery, de 7 p.m., à 9 p.m.

J.-E. Bouvier, 163F, rue Ropery, de 7 p.m., à 9 p.m.

Leo Doyon, 163E, rue Ropery, de 7 p.m. à 9 p.m.

Moïse Coursol, 465 rue Grand-Tronc, de 8 a.m., à 10 p.m.

Auguste St-Germain, 97 rue Châteauguay, de 7 p.m., à 9 p.m.

Thomas Brassard, 106 rue Châteauguay, de 7 p.m., à 10 p.m.

Napoléon Lalonde, 285 rue Châteauguay, de 7 p.m., à 10 p.m.

Emeril Boursier, 464 rue Centre, de 7 a.m., à 10 p.m.

Dr. J.-W. Collerette, 507 rue Centre, de 7 a.m., à 9 p.m.

Adélard Lamy, 527 rue Centre, de 8 a.m., à 10 p.m.

Anthime Fortin, avocat, 524 rue Centre, de 7 p.m., à 9 p.m.

L.-N. Riendeau, 440 rue Centre, de 7 p.m., à 9 p.m.

L.-J. Lefebvre, avocat, 92 rue Laprairie, de 7 p.m., à 9 p.m.

Dr. A. Bourdon, 94 rue Laprairie, de 7 p.m., à 9 p.m.

QUARTIER SAINTE-CUNEGONDE

Joseph Ménard, N.-P., 1400 rue Notre-Dame Ouest, de 9 a.m., à 9 p.m.

QUARTIER SAINT-HENRI

Z. Normandin, avocat, 1776 rue Notre-Dame Ouest, de 9 a.m., à 9 p.m.

Charles Fortier, 152 rue Manufactures, de 8 A.M., à 7 P.M.

Charles Fortier, 206 rue Ropery de 7 P.M., à 9 P.M.

J.-E. Bouvier, 163F, rue Ropery, de 7 P.M., à 9 P.M.

Léo Doyon, 163 E, rue Ropery, de 7 P.M., à 9 P.M.

Moïse Coursol, 465 Grand-Tronc, de 8 A.M., à 10 P.M.

Auguste St-Germain, 97 rue Chateauguay, de 7 P.M., à 9 P.M.

Thomas Brassard, 106 rue Chateauguay de 7 P.M., à 9 P.M.

Napoléon Lalonde, 285 rue Chateauguay, de 7 P.M., à 10 P.M.

Emeril Boursier, 464 rue Centre, de 7 a.m. à 10 p.m.

Dr. J. W. Collerette, 507 rue Centre, de 7 p.m. à 9 p.m.

Adélard Lamy, 527 rue Centre, de 8 a.m. à 10 p.m.

L. N. Riendeau, 440 rue Centre, de 7 p.m. à 9 p.m.

Dr A. Bourdon, 94 rue Laprairie, de 7 p.m. à 9 p.m.

Thomas Kane, 357 rue Grand-Tronc, de 7 p.m. à 9 p.m.

James McCormack, 363 Grand-Tronc, de 7 p.m. à 9 p.m.

William O'Donnell, 127 rue Manufactures, de 7 p.m. à 9 p.m.

Dr I. C. Sharp, 545 Wellington, à ses heures de bureau.

Dr George Hall, 751 Wellington, à ses heures de bureau.

James Nickle, 340 Coleraine, de 7 p.m. à 9 p.m.

Robert Nickle, 222 Ash Ave., de 7 p.m. à 9 p.m.

George Curtin, 50 Rushbrooke, de 7 p.m. à 9 p.m.

Thomas Walker, 349 Charlevoix, de 7 p.m. à 9 p.m.

Richard Turner, 603 Wellington, de 7 a.m. à 10 p.m.

Philipp Elliott, 599 Wellington, de 7 a.m. à 10 p.m.

Ernest G. Purvis, 78 Knox, de 7 p.m. à 9 p.m.

Robert Laprairie, 111 Manufactures, de 7 p.m. à 9 p.m.

Louis Arsène Picard, 1877 Saint-Jacques, de 7 p.m. à 9 p.m.

Wilfrid Lamarre, 650 Ave Atwater, de 7 p.m. à 9 p.m.

Henri Arthur Depocas, 1984 Saint-Jacques, de 7 p.m. à 9 p.m.

Narcisse Gougeon, 73 Sainte-Marguerite, de 7 p.m. à 9 p.m.

Joseph Cléophas Gélinas, 2259 Notre-Dame, Ouest, de 7 p.m. à 9 p.m.

Wilfrid Geoffrion, 103a Sainte-Emilie, de 7 p.m. à 9 p.m.

Wilfrid Blanchard, 136 Sainte-Emilie, de 7 p.m. à 9 p.m.

Timothée Martel, père, 79 Rose de Lima, de 7 p.m. à 9 p.m.

Gédéon Sévigny, 11 Place Guay, de 7 p.m. à 9 p.m.

Wilfrid Rochon, 1089 Saint-Antoine, de 7 p.m. à 9 p.m.

Roméo Lemyre, 205 Sainte-Elisabeth du Portugal, de 7 p.m. à 9 p.m.

Romuald Laberge, 122 Sainte-Marguerite, de 7 p.m. à 9 p.m. .

William Poirier, 2165 Saint-Jacques, de 7 p.m. à 9 p.m.

Chs. Fortier, 2049 Notre-Dame Ouest, de 7 p.m. à 9 p.m.

Zéphyr Normandin, 1780 Notre-Dame, Ouest, de 7 p.m. à 9 p.m.

J. A. Major, 859 rue Albert, de 7 p.m. à 9 p.m.

Elzéar Lavergne, 2595 Notre-Dame Ouest, de 7 p.m. à 9 p.m.

Joseph Ménard, 1400 Notre-Dame Ouest, de 9 a.m. à 9 p.m.

QUARIER LONGUE-POINTE

Prosper Massicotte, Tétreaultville.

J.-A. Beauchamp, Notaire, Longue-Pointe.

QUARTIER SAINT-DENIS

Aimé Venne 3279 rue Saint-Hubert, Villeray, Montréal.

Pacifique Lafrance, 2298 Labelle, Montréal.

QUARTIER BORDEAUX

Gordien Ménard, fils, Avocat, Bordeaux.

POUR LA DIVIFION MAISONNEUVE

Au No 332 rue Mont-Royal, coin Rivard, chez J.-L. Rouillard, marchand de fer.

Au No 34 rue Déséry, bureau de Mtre Arthur Gibeau, avocat, de 7 hres., à 10 hres., p.m.

QUARTIER HOCHELAGA

Au No 1833, rue Sainte-Catherine Est, au magasin de M. Cyrille Lachapelle, de 9 hres., a.m., à 10 hres., p.m.

Au No 4 rue Garnier, pour le quartier Duvernay, de 9 heures a.m. à 5 heures p.m.

Au No 668 rue Parc-Lafontaine-Nord, pour le quartier Duvernay, de 10 heures a.m. à 9 heures p.m.

Au coin des Rues Boulevard Saint-Joseph et Clark, pour Saint-Louis du Mile-End.

QUARTIER LAURIER

Etude de Mtre J.-H. Olivier, N.-P., de 7 à 9 hres., p.m.

POUR LA DIVISION JACQUES-CARTIER

A la pharmacie Charette, Côte des Neiges.

Au No 23 rue Monkland, Raoul Deschamps, Notre-Dame de Grâces.

Au No 201B rue Church, Ville Saint-Paul, de 7 heures à 10 heures p.m.

Au No 312 rue Galt, de 1 heure à 5 heures 1-2 p.m.

Au No 34 de la 6ième Avenue, de 7 heures à 9 heures p.m.

Au coin des Rues Davidson et 6ième Avenue, Ville Emard, Pharmacie Dr Léon Dubois, de 7 hres., à 9 hres., p.m.

N.B.—Le délai pour la production de toute application demandant à ajouter des noms aux listes expire le 20 DECEMBRE PROCHAIN. Il n'y a donc pas un instant à perdre.

TRIBUNE LIBRE

CE FAMEUX PLEBISCITE

REPONSE A UN JEUNE

M. Victor Béique, fils du sénateur de ce nom, a écrit dans le "Canada" de samedi dernier ce que la "Vigie" appelle un excellent travail, etc. La feuille à tout faire de la faction Parent ajoute que M. Victor Béique s'est fait connaitre dans Drummond-Arthabaska. J'te crois, ma vieille, qu'il s'est fait connaître !... Surtout à l'assemblée de Drummondville, n'est-ce pas ?

Mais laissons de côté l'élection de M. Gilbert et revenons-en à l'article de M. Victor Beique.

Les deux arguments de M. Béique sont ceux-ci :

1o Que ferions-nous, grands dieux, si, au cours d'un plébiscite, la province de Québec se trouvait à être la seule à voter contre une mesure approuvée par les autres provinces ? ! ! !

2o Le plébiscite est contraire au gouvernement responsable, et ce serait créer un dangereux précédent que d'en avoir un sur la question de la marine.

Le premier argument, c'est l'appel à la lâcheté, c'est la peur érigée en principe, c'est le cri que jette à l'égoïsme latent au fond du cœur de tout homme le parti ministériel aux abois. Je regrette d'avoir trouvé cet appel à la reculade sous la plume de M. Victor Béique, que j'estime beaucoup. C'est sans doute l'influence du milieu, et peut-être ne se doute-t-il pas de la signification réelle de cet appel. Il l'a tellement entendu répéter par ses chefs, que cela lui semble une chose toute naturelle à dire et à écrire.

Et remarquez bien que ce sont les gens qui poussent de tels appels qui accusent les nationalistes de dresser devant les vieilles femmes le spectre sanglant du militarisme. On ne peut être plus logique avec soi-même ! Que voulez-vous ? C'est la politique des libéraux (!) d'à présent.

Que M. Victor Béique me permette de lui faire remarquer que ce n'est pas avec des arguments semblables que Papineau a défendu nos droits pendant de longues années. Ce n'est pas en criant : "Taisez-vous, vous allez nous isoler", que Lafontaine a conquis nos droits et nos libertés, ces droits et ces libertés que l'on affiche dans les grands discours de Saint-Jean-Baptiste, quitte ensuite à aller voter contre la langue française, le lendemain, en compagnie d'un Talbot ou d'un Sproule.

Je sais bien que, depuis que le premier Syrien venu peut lever la patte (style "Vigie") sur Papineau, et depuis qu'un D.-A. Lafortune peut aller baver sur sa tombe sans se faire donner une volée de coups de pied au derrière, Papineau n'est plus un libéral, mais un fanatique, un radical. Quant à Lafontaine, comme il n'aimait pas les compromis, on l'a relégué dans le fond d'un grenier, d'où on ne le sort qu'aux jours de Saint-Jean-Baptiste, comme je le disais plus haut. Ce serait embêtant, vous comprenez, de concilier sa noble intransigeance avec les reculades et l'opportunisme de Laurier, Lemieux et Cie.

Je ne crois donc pas que Lafontaine ou Papineau eût parlé comme M. Victor Béique l'a fait. Mais, imbu des doctrines libérales modernes, M. Victor Béique s'écrie :

Supposons que les circonstances de 1899 se renouvellent, et que nos concitoyens anglais, presque unanimes à demander l'envoi de contingents, au secours de l'armée anglaise, réclament un plébiscite, qu'adviendrait-il de la province de Québec se prononçant contre cet envoi ?

Ce qu'il adviendrait ? Mais la province de Québec se soumettrait à la décision de la majorité, comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent, et tout serait dit. Ce n'est pas malin.

En 1904, la Nouvelle-Ecosse envoyait en Chambre un contingent de 18 députés libéraux, et pas un seul conservateur. Le gouvernement fut soutenu dans les autres provinces. Mais, supposons, je fais comme M. Béique, que Québec, au lieu de donner 40 de majorité à Laurier, eût donné une aussi forte majorité à ses adversaires : Que serait-il arrivé, grands dieux, de la Nouvelle-Ecosse, isolée contre les autres provinces ? ? ?

Rien du tout, n'est-ce pas, et cette question est idiote, M. Béique croit-il que la sienne soit beaucoup plus intelligente ? Je sais bien qu'il dira que ce n'est pas la même chose. Le distinguo est un des arguments favoris au "Canada."

En tout cas, disons que j'aie tort ; M. Victor Béique aurait-il l'extrême obligeance de nous dire quelles seraient les conséquences d'un vote donné par Québec contre une mesure approuvée par les autres provinces ?

Il y a en Europe, un petit pays peuplé de trois millions d'habitants, dont les uns parlent l'italien, d'autres, le français, et enfin d'autres l'allemand. Quelques-uns sont catholiques, d'autres sont protestants. C'est la Suisse, mieux connue par son chocolat et ses cartes postales du lac des Quatre-Cantons que par ses institutions politiques.

Toutes les grandes questions s'y règlent par plébiscite. Il n'y a pas si longtemps, on a demandé l'avis du peuple sur la prohibition, sur la R.P., sur la question scolaire, etc.

Les journaux ne nous ont pas dit qu'il y ait eu des émeutes parce que tel canton ou tel demi-canton était opposé à une mesure réclamée par un autre. On me dira que la Suisse n'a pas un gouvernement responsable, dans le sens que nous donnons ici à ce mot. C'est vrai : mais pour le moment, je ne veux que prouver qu'un plébiscite peut avoir lieu sans déchaîner la guerre civile. En Suisse comme ici, il y a diversité de races, de langues, de religions, et tout se passe paisiblement. Serions-nous plus bêtes ou plus fanatiques que les Suisses ?

J'en viens à l'autre argument de M. Béique.

Ce bon jeune homme doit lire le journal de son papa, le "Canada". C'est un journal bien renseigné d'habitude, quoiqu'il ait une tendance fâcheuse à placer le "Rotterdam" à la Longue-Pointe, quand M. Bourassa est à bord. M. Victor Béique se rappelle-t-il y avoir lu que, tous les ans le peuple vote pour ou contre la prohibition, dans un grand nombre de villes, de villages et de cantons d'Ontario ? M. Victor Béique sait-il qu'en somme ce sont là autant de petits plébiscites ? M. Béique sait-il qu'il existe dans nos Statuts une loi dite de la Tempérance (152 Statuts Revisés de 1906) dont toute la première partie n'a d'autre but que de régler la manière dont se tiendront ces plébiscites ? M. Béique sait-il que cette loi a été passée sur les instances d'un certain M. Scott, qui est un assez bon libéral, je crois, et qui siège du même côté que son papa, au Sénat ?

M. Béique sait-il qu'il s'est déjà tenu un plébiscite, ici, en Canada, sur la question de la tempérance ? M. Béique sait-il que l'an dernier, dans sa bonne ville de Montréal, il s'est tenu un plébiscite où le peuple a déclaré qu'il voulait un bureau de contrôle élu par le peuple et la réduction du nombre des échevins ?

M. Béique ne pourra pas dire que ce sont là des précédents créés par les Nationalistes. Il ne dira pas non plus que le chapitre 152, S. R. 1906, et la loi refondue par ce chapitre ont été passés par Bourassa ou par Monk. Et je crois qu'il serait mal reçu à traiter de nationaliste Sir Lomer Gouin, qui a appuyé le referendum demandé par le Comité des Citoyens de Montréal.

Il y a donc des précédents, et des précédents reconnus dans les Statuts et du Canada et de Québec ! C'est épouvantable, mais c'est ainsi. Et ce sont des libéraux qui les y ont mis. Cela, c'est encore pire que tout le reste. M. Béique voudra-t-il nous expliquer pourquoi ce qui était bon quand il s'agissait de Montréal ou de la tempérance devient une monstruosité lorsqu'il s'agit de la marine ?

Je ne dirai qu'un mot du "gouvernement responsable" dont parle M. Béique. C'est une immense blague, pratiqué comme il l'est en notre pays. Je refuse de croire qu'un D.-A. Lafortune ou un Beauparlant puisse représenter fidèlement les aspirations des électeurs de Montcalm et de St-Hyacinthe.

Du reste, le peuple va se débarrasser de ces gens-là plus vite qu'ils ne le pensent, et M. Béique, qui a fait la campagne de Drummond, sait de quelle manière cela se fera.

P. V. R.



Vous voyez ci-dessous une gravure représentant une des maisons d'été qui seront construites à la magnifique place d'été

Cottrell — APPELEE

PINE BEACH

SUR LE LAC SAINT-LOUIS



Les terrains se vendent maintenant $50.00 et plus à des termes faciles.

Cottrell

C. C. COTTRELL, 517 Sainte-Catherine Ouest.
Veuillez m'envoyer de plus amples détails au sujet de PINE BEAC
Nom .. ..
Adresse .. ..

Venez, Ecrivez ou Téléphonez
UP 2990
Bureau Ouvert le Soir

517 rue Ste-Catherine Ouest

REZ-DE-CHAUSSEE

4 Portes à l'Ouest de la rue Peel.

N. B.—Voyez notre artiste paysagiste qui peint actuellement, dans notre vitrine, une vue de la magnifique place de Pine Beach.

Président de la Suisse

Berne, (Suisse), 16. — L'assemblée fédérale réunissant le conseil national et le conseil d'Etat, ont élu hier, M. Marc Emile Buchet, président de la Confédération Helvétique pour l'année 1911. Louis Ferrer, président en 1906, a été nommé vice-président.

M. Buchet avant sa nomination était vice-président du Conseil Fédéral et chef du ministère de l'Intérieur ; il succède à M. Robert Comtesse.

Navire en détresse

LE "COLORADO" SET DESEMPARE PAR LA TEMPETE, ENTRE BOSTON ET NEW-YORK

New-York, 16. — Le télégraphe sans fil annonce que le vapeur "Colorado", de la ligne Clyde, allant de Boston à New-York, a été très endommagé au cours d'une tempête, la nuit dernière. Il fait route vers sa destination à petite vapeur.

Les Orangistes et le Home Rule

ILS ORGANISENT LA RESISTANCE DANS ULSTER ET LEUR REGIMENT SE PREPARE ACTIVEMENT.

Les Orangistes du Comté d'Ulster, Irlande, qui, il y a quinze jours, ont voté des fonds pour équiper et armer leurs partisans en cas où le Home Rule serait appliqué, travaillent sérieusement et font tous les exercices prescrits par le manuel des corps irréguliers.

Kleptomane appréhendée

Une femme du nom de Marguerite Logan, garde malade, âgée de 59 ans, domiciliée au No 423 Bleury, a été appréhendée, hier soir, dans le magasin Rea.

La kleptomane venait de s'emparer d'un corsage de soie, valant $5., qu'elle avait prestement caché sous ses vêtements.

Amenée devant M. Bazin, elle protesta de son innocence et enquête fut remise à huitaine.

A VENDRE—SITE D'USINE

A St-Henri, six mille cinq cents pieds avec voix d'évitement sur la propriété. Cette propriété sera vendue à prix très raisonnable à un acheteur immédiat.

S'adresser à

A. W. CHRISTIE REALTY Co.
Chambre 105, Edifice Lindsay.
518 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL, P.Q.
Téléphones : Up 735 ; Résidence, St-Louis 4017.
A. W. CHRISTIE, Gérant. C. WHITHARD, Ass. Gérant.

ABONNEZ-VOUS AU "DEVOIR"

Regardez les PRIX de ces CAISSES

ACHETEZ MAINTENANT

Protégez Votre Commerce durant les Fêtes et le reste de Votre Vie

Evitent Les Erreurs--Economisent--Vous Protègent, Vos Commis et Vos Clients

$30



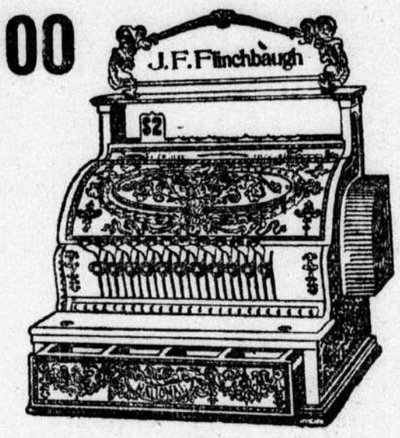
Additionneuse au détail avec tous les derniers perfectionnements, 11 clefs enrégistrant depuis 5c jusqu'à $1.95 ou depuis 1c jusqu'à 99c (216).

$75



Additionneuse au total, avec les derniers perfectionnements, 22 clefs, enrégistrant depuis 1c à $3.99, ou depuis 5c à $1.95 (332).

$100



Additionneuse au total, avec tous les derniers perfectionnements; imprime chaque vente sur un ruban de papier, 22 clefs enrégistrant depuis 1c à $3.99 ou depuis 5c à $1.95; avec attachements autographiques $20 extra (336).

$125



Additionneuse au total, avec les derniers perfectionnements, imprime chaque vente sur un ruban de papier, 27 clefs enregistrant depuis 5c à $6.95; 4 clefs spéciales; avec attachements autographiques $20 extra (347.)

Si 900,000 Marchands Ne Peuvent Se Passer d'une "NATIONAL"---Comment Le Pouvez-vous ?

$165



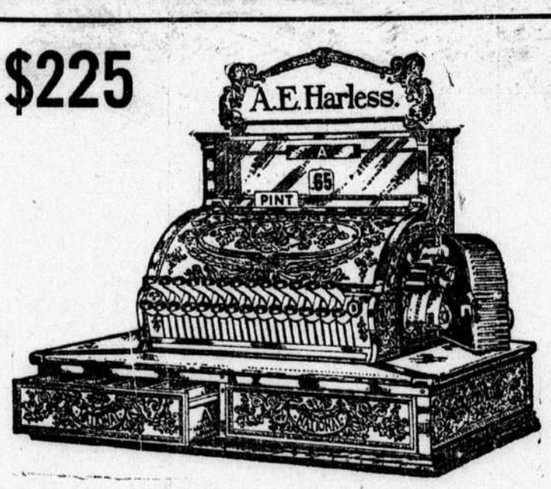
Additionneuse au total, avec les derniers perfectionnements; imprime chaque vente sur un ruban de papier, 27 clefs, enrégistrant depuis 1c à $9.99; 4 clefs spéciales; Reçu en acompte, Chargé, Payé, et Pas de Vente. (421).

$200



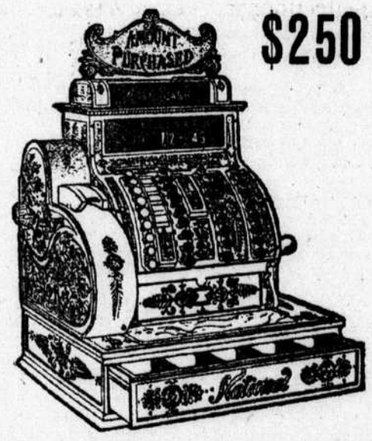
Additionneuse au total, avec les derniers perfectionnements; imprime chaque vente sur un ruban de papier, 27 clefs enrégistrant depuis 1c à $9.99; 6 clefs à initiales pour les commis et 3 clefs spéciales: Reçu en acompte, Charge, Payé (441).

$225



Deux caisses dans une donne le total dans chaque tiroir séparément. Imprime chaque vente sur un ruban de papier, avec les derniers perfectionnements. (349-2-2).

$250



Additionneuse au total, avec les derniers perfectionnements; imprime chaque vente sur un ruban de papier, imprime coupon pour le client, 27 clefs enrégistrant depuis 1c à $9.99; 6 clefs à initiales pour les commis et 3 clefs spéciales; Reçu en acompte, Chargé et Payé. (442)

Enrégistrent Toutes les Ventes Au Comptant, à Crédit, Sommes Reçues et Déboursées, Vous Assurent TOUS Vos Profits



Etes Vous Intéressé ?



Donnant à Vos Clients une Quittance Imprimée.

Pensez-y Bien ! En Octobre 1910 Notre Production a été de 80,962 Enrégistreuses, Valant $10,120,250.00

Adressez-nous une carte postale pour renseignements sur toute Caisse Enregistreuse

THE NATIONAL CASH

BRANCH: TORONTO, ONTARIO, MAIN FACTORY AT DAYTON OHIO.

Enregistreuses National

Durant les derniers dix-huit mois nous avons vendu au-delà de 170,000 Caisses Enregistreuses National, soit 35,000 ou 35 pour cent de plus que nous ayions jamais vendu dans la même période de temps dans l'histoire de notre Compagnie.

VOILA NOTRE GARANTIE

Nous garantissons de vous fournir une MEILLEURE CAISSE ENREGISTREUSE A PRIX MOINDRE que toute autre maison de l'univers.

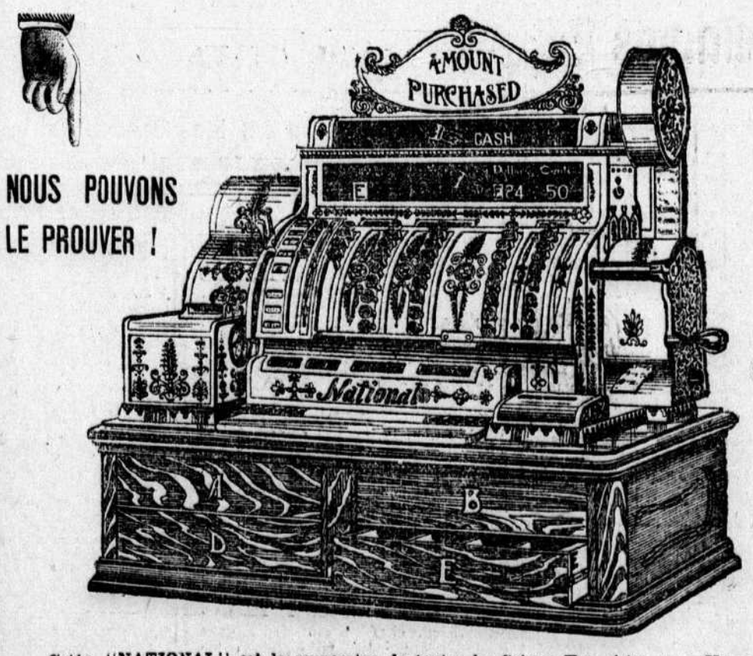
La valeur d'une garantie, comme la solidité d'une banque, dépend des ressources qui l'appuient. Notre garantie est protégée par les ressources suivantes :

1. 25 ans d'expérience dans la fabrication des Caisses Enrégistreuses.
2. 900,000 Caisses Enrégistreuses "NATIONAL" ont été manufacturées et vendues et nous avons satisfait nos clients dans le monde entier.
3. Une usine couvrant une superficie de 34 acres (plancher) et un capital de plus de $10,000,000.00.
4. 1,547 brevets couvrant 28,000 droits.
5. Machinerie la plus exclusive et perfectionnée, économisant la main d'oeuvre. Toutes les Caisses Enrégistreuses sont minutieusement inspectées et essayées avant l'expédition.
6. L'expérience de plus de mille de nos vendeurs qui sont constamment au courant des besoins des négociants.
7. Les connaissances acquises par la fabrication de plus de 578 genres de Caisses Enrégistreuses.
8. Plus de 5,000 artisans sont employés à la fabrication des Caisses Enrégistreuses National, au nombre desquels sont les ouvriers les plus experts que l'argent puisse retenir.
9. 375 Caisses Enrégistreuses National sont expédiées journellement.
10. Usines, Succursales en Europe et au Canada ; Entrepots dans toutes les principales villes du monde.
11. Notre usine Canadienne à Toronto vous épargne 30 pour cent de droit d'entrée, et vous assure une prompte livraison.
12. Notre système d'Inspecteurs-Mécaniciens vous Protège après votre achat. Une " National " doit donner une satisfaction absolue à chaque client, premièrement, finalement et à tout temps, ou nous ne sommes pas satisfaits nous-mêmes.



Devez-vous poser de semblables questions ? Vous pouvez vous en dispenser, et rejeter toute incertitude si vous employez

LA CAISSE Enrégistreuse " National "



NOUS POUVONS LE PROUVER !

Cette "NATIONAL" est la souveraine de toutes les Caisses Enregistreuses. Une comptabilité complète en elle-même. Accorde une protection absolue. — Celle qu'il vous faut ! Vous assure l'exactitude dans toutes vos transactions au comptant. Compteur au total particulier et tiroir individuel pour chaque commis.

Le Moment d'obtenir la protection qu'offre une Caisse Enrégistreuse National, c'est Maintenant

"NATIONAL" qui vous intéressera.

REGISTER CO.

1-3 RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL. QUE.

LES LOIS DU BÂTIMENT

La Commission pour la refonte des lois du bâtiment demandera à la Législature de créer des règlements uniformes pour tous les quartiers de la ville

La première décision qu'a prise la Commission pour la refonte des lois du bâtiment a été d'appliquer le nouveau code à toute la ville.

La commission tenait hier après-midi, à l'Hôtel de Ville, sa première séance, sous la présidence de l'échevin Clément. Etaient aussi présents: MM. W. J. Francis, ingénieur civil, J. Venne, architecte, S. D. Vallières, de l'Association Immobilière, J. Charpentier, des Builder's Exchange; P. C. Ogilvie, maître plombier, J. E. Ballard, du Conseil des Métiers et du Travail, A. Chaussé, inspecteur des bâtiments, Doré, inspecteur sanitaire, Arthur Parent, surintendant de l'éclairage et Butler avocat de la ville.

La commission décide de soumettre à la commission de législation une résolution comportant la mise en vigueur des règlements sur la construction dans toute la ville de Montréal, pour que demande en soit faite à la législature M. Butler, avocat de la ville, est chargé de préparer l'amendement dont voici le texte:

"Que les pouvoirs de règlementer la construction des bâtiments dans les limites de la cité, tel que prévu par le statut 62 de la charte, chap. 58, et les amendements subséquents s'appliqueront à tous les quartiers placés dans ses limites, qu'ils soient annexés ou sur le point de l'être et ce, malgré toute loi contraire."

Nous devons dire pour expliquer cet amendement que les quartiers de la Longue-Pointe avec Beaurivage et de la Côte des Neiges ont obtenu, lors des annexions, le droit de n'être pas soumis aux règlements de la ville. Mais pour que ces règlements soient appliqués d'une manière uniforme, la commission a cru devoir demander à la législature d'annuler cette disposition spéciale faite en faveur de ces anciennes municipalités.

Un règlement complet était soumis aux membres de la commission, mais ils n'en ont discuté et approuvé que quelques articles dont voici la teneur:

1o. La mise en vigueur des provisions de ce règlement dépendra d'un service appelé: "Le Département de l'Inspection des Edifices."

2o. "Le Département de l'Inspection des Edifices se composera:

(a) D'un Surintendant qui aura le plein contrôle du département et devra avoir au moins dix années d'expérience comme architecte, ingénieur civil, ou entrepreneur général.

(b) L'Assistant Surintendant et autant d'assistants et de commis que l'on jugera nécessaire.

3o. Le Surintendant et les Inspecteurs devront consacrer leur temps exclusivement aux devoirs de leur poste et ne devront pas être intéressés dans aucune "branche" de l'industrie de la construction ou de tout autre commerce.

4o. Le Surintendant pourra suspendre tout membre de son personnel pour cause, et devra rapporter immédiatement cette suspension au Bureau des Commissaires.

LES MODIFICATIONS A LA CHARTE

Les avis d'amendement portent l'abolition des salles de comité électoral

A la séance de la commission de législation, hier soir, l'échevin Dubeau a proposé de faire insérer dans les avis d'amendement à la charte, un article prescrivant que tous les fiacres soient pourvus d'un taximètre. "Ce serait une protection pour le public, qui aurait la satisfaction de savoir qu'il paie ce qu'il doit payer ,et pas davantage."

Les échevins ne partagent pas cependant sa manière de voir à ce sujet, et sa proposition a été rejetée, ne ralliant que la propre voix de l'échevin Dubeau.

M. Dubeau a déclaré après la séance qu'il présenterait de nouveau son projet quand les avis d'amendement seront soumis au Conseil municipal.

La commission a approuvé la proposition de l'échevin Tétreau, relative à la suppression des salles de comité électoral.

Le comité électoral serait remplacé par un bureau de renseignements, tenu dans chaque quartier par l'administration elle-même, et où l'on distribuerait des bulletins tout en fournissant sur les candidats tous les renseignements désirés.

La commission a mis à l'étude l'expropriation des rues, y compris l'entrée du parc du Mont-Royal, sur le versant ouest. L'échevin Boyd a fait observer que les contribuables de l'ouest n'y avaient pas un accès facile, et a proposé que les travaux soient faits à la charge de toute la ville. Mais la commission n'est pas en faveur de cette dernière clause.

Les fermiers de l'Ouest retournent mécontents

Ils sont superlativement désatisfaits des déclarations évasives du premier ministre. Ils feront un nouvel effort auprès du premier

Ottawa, 16. — Aux demandes des fermiers de l'Ouest, Sir Wilfrid Laurier, a répondu d'une façon diplomatique : de manière à se compromettre aucunement. Inutile de dire que ces bonnes gens de l'Ouest, venues de bien loin pour entendre tomber des lèvres du premier ministre, quelque chose de défini, de positif, s'en retourneront très mécontents.

Sur la question du tarif, sir Wilfrid Laurier a déclaré qu'il espérait que les négociations actuellement ouvertes seraient menées à bonne fin. Il ne serait pas sage de faire de révision du tarif avant la clôture de ces négociations.

En proposant une réduction générale au tarif sur les objets manufacturés, les fermiers ne doivent pas oublier que le gouvernement doit considérer les intérêts de toutes les classes de la société, et procéder lentement et soigneusement.

Au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson, le premier ministre a dit que le gouvernement se proposait d'en pousser immédiatement la construction. Mais il n'a rien voulu promettre au sujet de la possession du gouvernement sur ce chemin de fer.

Sir Wilfrid n'a pas dit si la préférence aux produits britannique, allait être augmentée.

"Quand je suis venu ici ce matin, je pensais que nous allions recevoir une délégation des cultivateurs de l'Ouest. Mais je comprends maintenant que cette délégation représente les intérêts du Canada, de l'Est comme de l'Ouest. Vous me permettrez peut-être d'observer qu'il me semble que bien que cette délégation représente les intérêts agricoles de tout le Canada, c'est l'esprit de l'Ouest qui y prévaut. Je ne suis pas surpris, car nous sommes préparés, dans l'Est à la domination de l'Ouest à une date rapprochée.

"Nous avons aussi compris que dans l'Ouest les idées sont bien plus radicales que dans l'Est. Au moins, je le crois, si j'en juge par les expressions d'opinion qui me sont venues de toutes les parties du Canada.

Les délégués de l'Ouest, étaient certainement venus ici pour entendre d'autre chose que cela. Il va sans dire qu'ils sont très mécontents, tellement mécontents qu'ils ne peuvent plus cacher leur ressentiment. Non seulement le premier ministre leur a fait un discours rembourré de déclarations évasives, mais il s'est bien gardé de dire quoi que ce soit de l'Acte des Banques et des lois des chemins de fer. Et pourtant les délégués avaient beaucoup insisté sur la modification de certaines dispositions de ces lois. Quant à ce qui regarde la question des élévateurs, le premier-ministre s'est contenté de leur dire qu'ils n'avaient pas saisi le point important de la question. Il n'a aucunement répondu à leur proposition de faire acheter et contrôler, par le gouvernement les élévateurs de Fort William et Port Arthur.

Les délégués ne se comptent pas encore pour battus. Un certain nombre d'entre eux tenteront un second effort auprès de sir Wilfrid. Ils tâcheront d'obtenir quelquechose de plus défini. Ils ont toutefois une grande chance de retourner Gros-Jean comme par devant.

Les troupes à Winnipeg

AFIN D'ENGAGER LES GREVISTES DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS A GARDER LA PAIX, ON FAIT CIRCULER LA CAVALERIE DANS LA VILLE DE WINNIPEG

Winnipeg, 17. — Le gouvernement prend des mesures afin de faire face aux employés des tramways. Ceux-là se sont mis en grève. Il a ordonné hier une sortie des troupes.

Aussitôt que la grève fut déclarée, l'Infanterie Royale à cheval fut mise sur pied. Au lieu d'aller faire sa promenade matinale dans la prairie, elle traversa les rues au trot, sous le commandement du Colonel McDonald. On avait distribué des armes aux hommes et le moment de la chevauchée coïncida avec le retour à la maison des grévistes qui avaient tenu une assemblée durant toute la nuit.

Un officier a fait la remarque suivante : "C'est par un mouvement energique que nous règlerons cette grève. Nous avons réglé en 20 minutes celle de Toronto ; nous mettrons fin à celle-ci en moins de temps, si jamais nous sommes appelés pour apaiser une bagarre."

Aucun tramway n'a circulé hier soir. Il y a eu quelques petites bagarres, calmées aussitôt par la police. Les étudiants qui avaient pris charge des tramways ont néanmoins eu peur et se sont sauvés.

La Compagnie a remisé tous les tramways hier soir, mais a promis un bon service pour aujourd'hui.

Elle assure qu'elle a plusieurs watmens expérimentés, mais qu'elle manque de conducteurs.

Le comité de conciliation, d'après la loi Lemieux s'est assemblé, mais n'a pu en arriver à une entente.

Agent dans le deuil

L'agent de la Sûreté, M. Pierre Richard, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de son épouse, survenue hier soir, à son domicile No 1057 rue Dorchester-Est. Mme Richard était malade depuis très longtemps ; elle laisse de nombreux enfants.

Les funérailles auront lieu lundi à 8 heures ; le service sera chanté à l'église Sainte-Brigide.

LE NATIONALISTE

¶ Le plus répandu et le mieux renseigné des journaux du dimanche.

¶ C'est l'adversaire du tripotage, des pots-de-vin, des vendeurs de promotions.

¶ C'est le meilleur médium d'annonces.

¶ C'est le défenseur hardi des classes ouvrières, des pauvres, des exploités.

¶ Il donne une critique sévère mais juste de nos administrations fédérale, provinciale et municipale.

¶ C'est le journal des sportsmen le dimanche.

☞ Abonnez-vous et Annoncez dans le " Nationaliste ". ☜

BUREAU : 71A RUE SAINT-JACQUES. — Tél. Main 7460.

FERDINAND MICHAUD N'AURA PAS DE PERMIS

Telle est la décision de la Commission des Licences. --- T. Séguin perd aussi sa patente. --- Quelques enquêtes

Les commissaires de licences ont siégé hier l'après-midi, et dès l'ouverture de la séance ils ont annoncé, sans commentaire, que la patente pour vente de spiritueux, de Ferdinand Michaud, dont la buvette est située rue Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Sanguinet, était refusée. Cet homme, comme on le sait, était accusé de ne pas avoir de sens moral.

Théophile Séguin, propriétaire d'un hôtel situé au No 1101 rue Saint-Jacques s'est aussi vu refuser sa demande de renouvellement. Il fut prouvé par cinq agents de police, qu'il faisait un usage immodéré de la boisson. M. Séguin par son avocat produisit quatorze affidavits, mais il ne put détruire les témoignages à charge.

Le fait le plus saillant de l'après-midi fut la déclaration faite par un hôtelier juif. Il déclaar qu'il ne tenait pas un hôtel pour faire de l'argent avec son commerce, mais qu'il espérait être exproprié par le C. P. R., un jour ou l'autre, et faire de gros bénéfices.

—Il n'a pas besoin de licence alors, fit remarquer avec beaucoup d'à-propos M. Choquet.

Dans cette affaire il s'agissait d'un nommé Lusher, dont l'hôtel est situé au coin des rues Lagauchetière et Berri, près de la gare Viger.

Trois agents, MM. Gagnon, Valade et Bougie, déclarèrent avoir vu des femmes de réputation douteuse, entrer avec des hommes chez Lusher, le soir et la nuit. Un individu s'est même fait voler sa montre par une femme dans cet hôtel, mais il n'a pas voulu porter plainte. La voleuse allait souvent chez Lusher avec des hommes. Lusher fut averti au sujet du mauvais caractère de cette personne, mais il continua à la recevoir.

Appelé dans la boîte, M. Lusher, nia les dires des agents, à l'exception du vol commis chez lui. Puis l'affaire a été ajournée, deux témoins à charge ayant manifesté le désir d'être entendus.

Wm. Thos. Ryan a obtenu sa licence après avoir déclaré qu'il n'avait pas l'intention de vendre.

M. Damase Raymond, 468 De-Montigny Est a aussi obtenu son permis. On prétendait qu'il recevait des femmes chez lui, mais il fut démontré que la plainte était sans fondement.

Le capitaine de police Choquet déclara qu'il n'avait aucun mauvais rapport contre M. Raymond. Ce dernier déclara formellement qu'il se conformait à la loi en tous points. Il parut très affecté de l'accusation portée contre lui, il en pleurait presque.

La demande suivante fut celle de Gould, 333 Craig Est, elle a été prise en délibéré. On dit que son restaurant est toujours rempli de flâneurs venant de la "Brewery Mission", située en face. L'on prouva en outre qu'il n'était pas aménagé pour servir des repas.

La dernière demande examinée est celle d'un Juif, propriétaire du café "Star", sur le bord de l'eau; elle fut accordée. On accusait ce fils d'Israël de ne pas tenir son établissement proprement. Il promit de le nettoyer à l'avenir.

La commission siègera de nouveau mardi prochain, à 2 hrs. 30 de l'après-midi.

LA MUSIQUE A MONTRÉAL

UNE ERREUR DE "MONDAY NIGHT."

Un des journaux anglais le plus impartial au point de vue de l'art est incontestablement le *Herald*. Son critique est un jeune homme très intelligent et qui s'y connaît. Ses observations sont, en général, très justes et je crois que c'est l'opinion de tous ceux qui le lisent avec autant de plaisir que moi.

"Monday Night" est le pseudonyme original sous lequel se cache l'aimable et docte appréciateur.

Les plus renseignés sont cependant susceptibles de se tromper. "Errare humanum est," et, à mon humble avis, "Monday Night" s'est fourvoyé dans un de ses articles au sujet de l'Opéra de Montréal, présent et à venir.

Après avoir dit que la troupe française était de beaucoup inférieure à la troupe italienne,— ce que je lui concèderai en faisant exception pour quelques artistes après avoir déploré l'absence d'un chef d'orchestre français, pour la direction d'oeuvres françaises,—ce qui est plutôt excessif à l'adresse du maestro si intelligent Jacchia,—"Monday Night" ajoute:

"The French operas are BY THEIR NATURE less interesting to te Anglo-Saxon than the Italian, and it would have required extremely good singing to make "Manon" as acceptable to the majority of the opera patrons of Montreal as "La Bohême."

Ainsi donc l'opéra français serait, "de sa nature", moins intéressant à l'Anglo-saxon que l'opéra italien.

Pourquoi cela? Est-ce à cause des sujets traités? Ils se ressemblent à peu près tous et sont aussi palpitants les uns que les autres.

Est-ce à cause de la musique?

La musique italienne renferme des beautés indiscutables; mais mais elles ne sauraient faire oublier celles qui pullulent dans les oeuvres françaises. Quant à la compréhension de l'une et de l'autre par l'Anglo-Saxon, je ne la mets pas en doute. Il a beaucoup entendu, possède un sens critique plutôt exercé, et est, en général, bon juge en matière musicale. Je n'établis pas de comparaisons entre "Manon" et "La Bohême". L'oeuvre de Massenet est très belle, magistrale, jusqu'au troisième acte inclusivement. Après cela, rien d'extraordinaire. L'opéra de Puccini est animé d'un grand souffle du commencement à la fin. Mais,—et je m'accorde ici avec "Monday Night" qui le dit un peu plus loin dans sa chronique—il n'y a pas que "Manon" dans le répertoire français. Beaucoup d'autres oeuvres pourraient être mises à l'affiche. La grande difficulté serait de trouver des interprètes. Les ayant trouvés, pourquoi l'Anglo-Saxon préférerait-il l'opéra italien?

Est-il plus familier avec la langue italienne qu'avec la langue française?

Je ne sache pas. A-t-il plus de sympathie pour l'Italie que pour la France? Il me semble qu'un grand roi a conclu l'entente cordiale .. .. ..

PREMIERE COMMUNION

Quand le doux Sauveur, sur ta lèvre rose,
Aura déposé son premier baiser,
Ton coeur plein d'amour, où le ciel repose,
Pourra tout oser!

Car, divinement perdu dans l'hostie,
Comme un pleur tombé dans l'onde sans fin,
Tu seras, portant l'humble Eucharistie,
Plus qu'un séraphin!

Et nous frôlerons ton aile invisible
Pour monter à Dieu, nous tous qui t'aimons,
Afin que ton vol nous rende accessible
Le sommet des monts!

C'est là le refuge, au fort de l'orage,
D'où nous dominons le torrent qui bout...
Enfant, souviens-toi qu'il faut du courage
Pour rester debout!...

HENRIETTE COLOMBET.

POUR VOUS, MESDAMES

Les Enfants

Ne vous semble-t-il pas que cette saison soit spécialement consacrée à l'enfance ? Tout, en ces jours, la rappelle, tout l'exalte et la poétise. Dans les visions sacrées comme dans les réalités actuelles, l'enfance nous apparaît à chaque instant, à chaque pas, sous ses aspects les plus divers: touchants, pittoresques et charmeurs. C'est le nouveau-né de la crèche, apportant le salut dans ses petites mains et de son premier sourire éclairant le monde. Ce sont, autour de lui, les têtes blondes et les ailes blanches des chérubins ; ce sont les Innocents, ces bébés-martyrs, jouant avec leurs palmes et leurs couronnes sur le pavé bleu du ciel...

Déjà ! aux lointains de la légende populaire, ont passé les trois enfants ressuscités par saint Nicolas et qui ont fait du bon saint le patron des écoliers; le petit Noël est descendu par les cheminées jusqu'aux souliers et aux sabots mignons bayant devant l'âtre, et la bande joyeuse qui dansait hier autour du bonhomme Janvier se retrouvera bientôt à la table de famille où l'on partagera le gâteau des Rois.

Même en dehors de nos maisons, dans la rue scabreuse et périlleuse, l'enfance demeure reine et maîtresse. C'est en son honneur que les devantures se pavoisent de bonbons et de joujoux. Il y en a partout, à la portée, de toutes les mains, des petites mains soignées et gantées, des petits doigts rouges, calleux déjà, où la Providence n'a mis qu'un gros sou; depuis les fondants de luxe nichés dans les fleurs et les rubans des grands confiseurs, jusqu'aux chocolats platreux et aux pastilles rutilantes des épiciers de faubourg ; des aéroplanes, des chemins de fer électriques, des forteresses en miniature, des salons de poupés riches avec leurs élégantes du five o'clock, devant lesquels on s'attroupe, au " Louvre" et au "Bon Marché", jusqu'à l'acrobate ou à la danseuse, dernière création du petit fabricant que les camelots font manoeuvrer sur le trottoir entre les jambes des passants bénévoles.

Les enfants ! Souvent on parle de ce qu'ils nous coûtent : des inquiétudes, des tracas, des soucis qu'ils nous causent. Mais n'est-ce pas là l'accompagnement obligatoire de tous les bonheurs humains, et même des frêles illusions, des passagères et incomplètes jouissances que tant de gens prennent pour le bonheur Et ce que nous donnent les enfants ? Le comptons-nous assez souvent, l'évaluons-nous assez haut ?

Ce que les enfants donnent ? A leurs parents, c'est, par un providentiel et mystérieux échange, l'équivalent pour ainsi dire de ce qu'ils ont reçu d'eux: un renouveau d'existence, comme une seconde vie qui, dans le présent, double celle du père et de la mère, qui la prolongera dans l'avenir. Sans enfants, il n'est pas d'existence complète; et si heureux que l'on soit par ailleurs, une joie, la joie suprême vous reste inconnue.

Tous les coeurs cependant peuvent la deviner, s'en approprier quelque chose; saisir le reflet au moins de cet astre qui ne s'est pas levé en eux. A défaut du coeur de père, du coeur de mère, que des enfants à soi ne sont pas venus faire fleurir, un coeur paternel, un coeur maternel peut s'éveiller à ce contact si doux déjà, des enfants des autres.

Ces mots sur les lèvres de certaines ont une amertume. " Les enfants des autres", il semble à ces âmes étroites que ce soient les ennemis des siens, si l'on en a; si l'on n'en a pas, des trésors qui vous ont été refusés et qu'on voit, comme par une cruelle ironie, prodigués ailleurs.

Des femmes sans enfants ont, en parlant des "enfants des autres", un oeil flamboyant et une bouche crispée d'anarchiste. Des mères passionnées, jettent sur leur couvée des regards farouches et sur la couvée voisine des regards inquiets de capitaliste avare et cupide. Il y a des familles où la question des enfants est une question brûlante, provoquant, suivant les milieux et les caractères, de continuels froissements ou d'incessantes querelles, mettant aux prises les susceptibilités vaniteuses ou les féroces convoitises.

"Pour mes enfants", cette admirable et simple devise de tant de vertus et d'héroïsme surhumains ne devrait pas pouvoir être appelée à couvrir de vils calculs et de basses jalousies; et celles qui croient justifier leur malveillance à l'égard des enfants des autres en excipant de l'amour maternel, ne connaissent pas dans sa réalité, n'éprouvent pas dans sa plénitude ce sentiment si proche et quasi inséparable de l'amour des enfants.

Pauvres petits! Peut-on ne pas vous aimer! Peut-on même, quand on est femme, ne pas savoir vous aimer, ne pas se laisser imprégner de cette douceur, de cette sincérité, de cette pureté qui émanent de vous, ne pas créer autour de vous l'atmosphère favorable à votre épanouissement, ne pas vous donner tout ce que vous attendez de notre coeur et tout ce qu'il a pour vous en réserve.

Les enfants, les siens! on doit les aimer de toute son âme, de toute sa force, de tout son dévouement, et c'est aisé, c'est instinctif, on ne saurait autrement faire. On doit les aimer aussi avec une complète abnégation de soi, c'est déjà plus difficile; et, plus difficile encore, avec noblesse, délicatesse, clairvoyance l'impartialité. Il faut qu'un grand et umineux amour nous ouvre les yeux sur leurs besoins, sur leurs défauts, sur nos devoirs, sur nos droits et non pas qu'une passion folle nous aveugle, fausse notre conscience, nous entraîne au-delà des bornes de la justice et des légitimes scrupules. Il faut que notre tendresse vigilante ne les perde jamais de vue, les défende contre les moindres périls, maintienne intacte sur eux, cette influence paternelle et maternelle qu'aucune autre ne doit combattre ni égaler, parce qu'aucune autre ne leur serait salutaire; mais non pas qu'un exclusivisme accapareur et jaloux fasse d'eux une chose, comme une propriété sur laquelle on ne reconnait aucun droit secondaire à soi, dont on ne permet à personne de jouir ni d'approcher.

Quand on aime ses enfants véritablement et sagement, avec un entier désintéressement, on aime à ce qu'ils soient aimés, on aime à ce qu'ils aiment aussi. On est touché jusqu'au fond de l'âme des regards de tendresse allant à eux, des attentions qu'on leur montre; on est ému lorsqu'on voit leurs petits coeurs s'ouvrir, leur gentillesse charmer tout le monde; et, songeant à l'avenir, on se félicite de leur assurer de ces affections de toujours, que rien ne leur vaudrait et qui seraient peut-être, si on venait à leur manquer, leur sauvegarde et leur soutien.

Les enfants des autres? On peut lorsqu'ils vous tiennent de près, se donner la joie de les regarder comme siens un peu, sans pour cela empiéter nullement sur l'autorité des parents, sans essayer de les diriger, en se bornant aux douces paroles, aux bons conseils discrets, aux gâteries qui embelliront leurs petites existences, et davantage encore celle des jeunes oncles et tantes, des vieux cousins et amis. L'enfant, c'est le soleil de la famille, et il ne se borne pas à éclairer, il réchauffe, il assainit.

Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être
Se dérident soudain, à voir l'enfant paraître
Innocent et joyeux.

Les enfants des étrangers, les enfants inconnus même, il faut les aimer encore, ne serait-ce que d'un amour d'artiste, comme on aime ce qui charme les yeux et la pensée, comme ce que la nature a fait de plus gracieux, comme ce qu'il y a dans l'humanité de plus pur, de plus doux, de plus beau, comme l'Espérance, comme la Joie, comme la Vie. Jamais je ne vois un enfant quelconque, sans être tenté de m'arrêter, de le regarder, de lui parler. Joli ou laid, riche, pauvre, élégant ou barbouillé, il me fait l'effet d'une fleur églantine, pâquerette, violette ou rose, qu'importe. Et si ces journées si lourdes de la fin et du commencement d'année ne me laissent pas de fatigue, c'est que j'ai pu en passer les rares loisirs dans mes jardins préférés, dans les chambres d'enfants pleins de rires et de jeux, des mêmes rires, des mêmes jeux qu'au temps de notre propre enfance; dans le monde des petits le seul qui reste encore à l'abri de "l'influence, de l'époque", où la gaîté, la simplicité et la vérité continuent à s'épanouir.

ALINE RAYMOND.

Les Étrennes

Le premier janvier amène avec lui l'idée étrennes, c'est-à-dire cadeaux à faire, cadeaux à recevoir. Pour les uns c'est une corvée dont ils se débarrassent le plus rapidement et le plus commodément possible, sans se préoccuper un instant si leurs présents seront agréables, utiles, durables ou éphémères. Ils vont chez le fleuriste ou chez le confiseur, commandent autant de bouquets ou de boîtes de bonbons qu'ils ont d'étrennes à donner, remettent des adresses sur leurs cartes et les cadeaux sont expédiés directement par ces fournisseurs. Les donateurs de ces sortes d'étrennes n'ont eu cure de s'inquiéter s'ils offrent ainsi quelque chose qui ait de l'à-propos. Et de ce fait, il y a des personnes qui reçoivent vingt, trente boîtes de chocolat ou bouquets, tous pareils! Vous me direz qu'à leur tour, elles peuvent les envoyer à leurs amis et connaissances... Il paraît que cela se fait couramment, mais avouez, chères Lectrices, que dans ces conditions, les cadeaux de Jour de l'An ne constituent plus qu'un encombrement fastidieux, tandis que leur véritable rôle serait d'apporter, il me semble, une joyeuse satisfaction aux destinataires.

Les étrennes ont une grande importance commerciale, c'est par millions qu'elles se chiffrent, il serait donc désirable qu'elles se répartissent sur toutes les branches du commerce et de l'industrie pour procurer une égale somme de bien-être à un plus grand nombre de travailleurs, sans se spécialiser sur les fleurs naturelles et la bonbonnerie. Cette considération, d'une importance très sérieuse, pourrait s'ajouter à l'obligation morale de rechercher, quand on offre un cadeau, le moyen de faire plaisir.

Loin de moi l'idée d'inciter les donneurs d'étrennes à n'offrir ni fleurs naturelles, ni sucreries je souhaiterais seulement qu'ils ne se laissent pas dominer par l'égoïste paresse de coeur de donner en bloc, sans prendre la peine de s'inquiéter des goûts personnels, ni de la position de fortune des gens auxquels ils les destinent. Il y a tant de situations pour lesquelles le superflu est supprimé de rigueur, que de l'y faire naître, même passagèrement, cause une vraie joie: un bouquet de fleurs artificielles fines pouvant être portées au corsage ou sur un chapeau. Un flacon de parfum pour le mouchoir, des dentelles, des broderies. Des fruits rares, des comestibles extra, etc. Toutes choses qui sont un luxe inabordable aux positions modestes et dont l'apparition est une réjouissance chez ceux qui les reçoivent; ils y trouvent aussi la preuve du désir d'être agréable qui n'existe pas dans les étrennes expédiées à la douzaine, où ne s'explique que la nécessité de se débarrasser d'une obligation de convenance.

Je voudrais conclure, chères Lectrices, en insistant sur ce point, qu'en toutes circonstances, il y a propension à l'abandon de la courtoisie, à l'abandon des formes gracieuses dans les rapports sociaux. En suivant cette malheureuse pente, on marche tout droit à l'égoïsme matériel, à l'indifférence générale. Réagissons, Mesdames, je vous en prie et sachons conserver notre prestige de Française cordiale et aimable.

L. J. C.

A travers la Mode

Sur les grands chapeaux de velours, de mélusine et de satin, qui complètent les toilettes de visites, on met les garnitures les plus différentes : les uns ont des calottes d'étoffe froncée ou plissée, des draperies volumineuses, des tours de plumes et de fourrure, des bandes de dentelles que je vous décrirai tout à l'heure en détail ; les autres ont peu d'ornements, et c'est la ligne du chapeau, la manière dont il s'harmonise à la coiffure, à l'air du visage, qui, en fait tout l'agrément et le charme. Ces chapeaux, les plus simples d'apparence, sont aussi les plus difficiles à garnir: tantôt on les orne d'une cocarde de livrée en ruban de velours, plissé régulièrement autour d'un bouton central ; derriere la cocarde, quelques plis massés dans le haut se dressent en une draperie gracieusement enlevée. D'autres ont une cocarde de fourrure faite d'une bande tournée en rond, dont le milieu est occupé par une rose métallique, par un chou de velours, un bouillonné de satin. D'autres encore sont enjolivés d'une aigrette de fourrure faite de deux queues de petit gris. De grands chapeaux noirs, qui vont à ravir aux jeunes filles, ont les bords relevés des chapeaux bretons et sont cravatés d'un ruban de velours de teinte vive ou d'un ruban métallique. Pour toute garniture, on met à quelques toques, rondes et hautes, une sorte de revers, doublé de satin mat, d'un coloris tranché, qui occupe tout un des côtés de la toque ; on en choisit la nuance pour qu'elle s'allie joliment au ton et au teint. Les nœuds de fourrure, qu'on fait en hermine ou en chinchilla sur ces chapeaux de velours noir, ont une rigidité qui ne sied pas à tous les visages ; ce sont des nœuds "chapelier" à coques et à traverses droites, plates, sans un pli ; je leur préfère les nœuds de velours ourlés de skungs ou de vison, les nœuds de satin noir, bordés d'un dépassant d'hermine, que chacune chiffonne à sa guise et qui ont une ligne plus souple et plus fantaisiste.

On préfère les plumes d'autruche moins "pleureuses" et plus frisées que cet été, tournées en bandeau ou en cravate autour des calottes, dressées en panache sur le côté, couvrant tout le fond d'un chapeau dont elles soulignent les bords. Elles garnissent cinquante chapeaux sur cent : les plus jolies sont celles qui sont ombrées en camaïeu ou teintées de deux nuances, la couleur claire près de la côte de la plume, la couleur sombre à l'extrémité des brins frisés. Sur certains chapeaux on marie la fourrure et les plumes : par exemple, une large bande d'opossum, aussi foncé que du skungs, est posée au bas d'une calotte de plumes corail qui fait le fond d'un grand chapeau brun. Dans un autre modèle, la garniture couvre la passe ; c'est d'abord une étroite bande de skungs, qui souligne le bord du chapeau, puis une bande d'hermine mouchetée ; une rangée de brins d'aigrettes blanches très courts, "couchés" sur la passe, commencent sous la bande d'hermine et viennent finir près de la calotte. L'alliance la plus amusante de toutes, — et la moins banale, — parce qu'elle n'est pas précisément à la portée de toutes les bourses, est celle du skungs et de l'aigrette blanche ; imaginez une toque de skungs modérément haute, toute couverte d'un nuage blanc, formé par des brins d'aigrette entrés dans la fourrure, piqués ça et là assez près les uns des autres pour laisser deviner tout juste la fourrure sombre du fond.

Le Foyer

RECETTES PRATIQUES

NETTOYAGE DES FOURRURES.— On étale la fourrure graisseuse, on passe dessus un linge modérément mouillé pour enlever les substances étrangères à la poussière. Puis on laisse sécher. On fait chauffer du son en le remuant sans cesse pour qu'il ne brûle pas. On verse alors le son bien chaud sur la fourrure et on frotte quelques minutes en tous sens pour faire pénétrer entre les poils ; puis on bat, brosse et peigne la fourrure. Le son absorbe les corps gras et rend le poil très lustré.

On vante également le saupoudrage avec de l'acide borique ; on laisse ainsi jusqu'au lendemain ; on bat et on brosse.

Si on a des fourrures claires à nettoyer, on frotte, avec une flanelle et de la farine ou de la magnésie, et on renouvelle jusqu'à ce que la farine sorte propre.

Pour la chèvre de Mongolie, lorsque cette fourrure est défrisée, il suffit de la mouiller avec une éponge trempée dans de l'eau coupée de moitié de vinaigre et, en séchant, le poil boucle de nouveau.

TAPISSERIE. — On encadre souvent les bandes de tapisserie par une bande de tapisserie souvent plus étroite et d'un dessin différent ; mais cet encadrement manque de relief et ne met pas en valeur la tapisserie qu'il entoure. Les galons anciens en or ou en argent encadrent admirablement une bande de tapisserie. On les y fixe à l'aide d'un point de côté ou d'un point d'épine. Une bande d'étoffe ancienne peut aussi remplacer le galon.

CABINET DE TOILETTE

ENTRETIEN DES ONGLES. — Pour avoir de jolis ongles: tous les jours il faut les brosser, les curer et les tailler en une forme gracieuse. Une fois par semaine les enduire de vaseline. La toilette terminée, les polir avec de la poudre de talc mélangés d'une petite quantité de poudre de carmin et les frotter soit avec une peau ou un chiffon de laine.

Bouquet de pensées

Le bonheur, cet oiseau qui se pose,
Je le tiens pour un jour dans ma main ;
Mais sans cesse je crains cette chose:
Demain!

Ph. GODET.

Comme tu vois autrui, sache te voir toi-même.
Apprends à te traiter comme un autre prochain.

H. F. AMIET

Se faire aimer, c'est être utile aux autres.

TAINE.

Brillants succès de M. P. Vandelac

M. P. Vandelac, 31 et 33 Place Jacques-Cartier et 26 rue LeRoyer, compte aujourd'hui 33 ans. Il débuta, il y a plus de 15 ans dans le commerce des fruits. Il sut s'y créer une nombreuse clientèle et sa probité et sa compétence commerciale lui méritèrent l'estime et la confiance de tous ceux qui eurent avec lui des relations. Depuis 6 ans, il s'est établi comme hôtelier et un an plus tard il entreprit le commerce de chevaux. Connaiseur, il fut très vite très expérimenté dans ce genre de commerce et il est considéré maintenant comme un de nos plus grands marchands de chevaux. De nombreux voyages, tant au pays qu'aux Etats-Unis, lui ont créé les relations les plus utiles à sa clientèle. Il a tout dernièrement acquis plusieurs chevaux de race des Etats-Unis. Il est donc de l'intérêt de tous ceux qui s'occupent de chevaux, soit pour en acheter ou en vendre, de s'adresser d'abord à P. Vandelac et Cie. Ils auront la certitude de toujours obtenir ce qu'il y a de mieux et les prix les plus avantageux. M. Vandelac fait encan tous les lundi et jeudi de chaque semaine.



Pour la qualité " DESJARDINS " est insurpassable.

Le temps est venu de prendre une décision finale et d'arrêter le choix de vos FOURRURES.

Si vous regardez d'abord à la QUALITE, il est certain que les fourrures Desjardins auront la préférence.

Si vous considérez, en même temps, le STYLE et l'ELEGANCE, notre maison est toute désignée.

ET SI, de plus, vous n'aimez pas à payer des PRIX fantastiques et que vous vouliez une bonne valeur, rappelez-vous,

DESJARDINS VEND MOINS CHER, MEILLEUR ET PLUS BEAU.

40% de gain réel pour quiconque achète nos fourrures, peaux ou confections.

MANTEAUX EN SEAL ELECTRIQUE

Nouveaux modèles 1910-11, pour dames et jeunes filles. Une ligne essentiellement originale quant à la coupe, à la forme et au fini. Assortiment complet et grande variété de genres. De toutes les grandeurs et formes.

N'EN ACHETEZ PAS avant de voir les nôtres. Nos prix ne souffrent pas de concurrence. (Demandez notre catalogue illustré).

Chas. DESJARDINS & Cie
130 RUE SAINT-DENIS (Entre Ste-Catherine et Dorchester.)

R. Bellveau

Association Professionnelle

DES EMPLOYEES DE MANUFACTURE.

Dimanche, le 18, assemblée mensuelle de l'Association Professionnelle des Employées de Manufactures, à 4 heures précises au Monument National.

L'ordre du jour sera comme suit:

1o—Prière;
2o—Un morceau de piano pendant la déposition des coupons de présence;
3o—Lecture dec minutes;
4o—Rapport de la trésorière de la Caisse commune;
5o—Rapport de la trésorière de la Caisse de Secours;
6o—Conférence: La Ligue Patriotique des Françaises par M. Omer Héroux;
7o—Allocution du Rév. Père Tourangeau, O.M.I., notre aviseur spirituel;
8o—Concours de la vente des billets de notre dernière soirée;
9o—Récitation et chant par des membres de notre association;
10o—Tirage du prix de présence;
11o—Distribution des bénéfices en maladie.

Le retrait des bénéfices en maladie ne se fait que sur présentation des deux certificats requis.

Nous invitons donc les membres à venir en très grand nombre, à cette assemblée qui leur est d'un intérêt tout particulier à plusieurs points de vue.

Hôpital Notre-Dame

DINER DE NOEL

Les dames patronnesses de l'Hôpital Notre-Dame rappellent aux amis de cette institution de charité, que le dîner annuel offert aux malades, aura lieu le mercredi 28 décembre, à midi précis, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Tous sont invités à prendre part à cette fête; leur présence sera la meilleure preuve de l'intérêt que leur inspire cette oeuvre admirable.

On recevra avec reconnaissance toute contribution en nature ou en argent envoyée à l'Hôpital pour le dîner de Noël.

Broyé entre des rouleaux

Hull, 16. — A cinq heures, hier après-midi, un employé de la compagnie Eddy est mort presque instantanément en tombant entre les rouleaux d'un séchoir. La malheureuse victime eut accidentellement la main prise entre deux rouleaux superposés, à 3 pouces l'un de l'autre. Tout le corps passa entre cet étroit espace avec un craquement d'os terrifiant. La pression fut tellement forte que le rouleau supérieur, de 4 pieds de diamètre, 7 de longueur et d'une pesanteur de 2,500 livres a été soulevé de 4 pouces. Le défunt, Eugène Desloges, était marié et père de quatre enfants. Il était à l'emploi de la Cie Eddy depuis huit ans.

Cercle des Ormeaux de l'A. C. J. C.

Les membres du Cercle DesOrmeaux de la paroisse Saint-Pierre sont priés de se réunir dimanche, le 18 courant, à 1 heure 1-2 p.m. à 196 Panet.

A. C., Secrétaire.

QUE LES FETES

ne vous prennent pas par surprise.

Commandez immédiatement votre

PARDESSUS

et votre

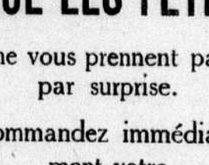
COMPLET

dans nos tissus.

Haute Nouveauté

COUPE, FINI, ELEGANCE
PRIX MODERES
voilà ce que vous offre

J. ALP. LACHANCE
248 rue STE-CATHERINE EST
Téléphone, Est 3746



Notre assortiment de

BIJOUTERIE ARTISTIQUE

est au grand complet pour les Fêtes. Venez faire votre choix.

Rien ne fait plus plaisir à recevoir qu'un joli souvenir.

BAGUES, BRACELETS,
COLLIERS, EPINGLETTES,
OBJETS D'ART,
MONTRES, ETC.

Nos prix sont très modérés.

SPECIALITE :
Anneaux de Mariage.

J. A. EMOND,
245 Ste-Catherine Est. Tél. Est 4138

Il n'y a RIEN de MEILLEUR SUR LE MARCHÉ

Comme chic, comme coupe, comme baleinage, comme façon, comme solidité que nos célèbres modèles de

CORSETS E. T.

A PRIX POPULAIRES

qui font valoir admirablement le buste, la taille, la tournure et qui ne le cèdent en rien au point de vue du confort et de la durée, aux corsets les plus dispendieux. Vous les trouverez dans tous les magasins de premier ordre.

The E.T. Corsets Company
LIMITED
St-Hyacinte, P.Q., et 8 rue Sainte-Hélène, Montréal.

Vins Naturels de la Gironde
DE LA
MAISON J. V. SALIN,
Chateau de Bellevue à Bègles, Bordeaux.

Prix de nos vins :—

Cremefer 1907	0.95 le gallon
Romainville 1906	1.10 le gallon
Medoc 1906 et 1907	1.10, 1.25 le gallon
Vins blancs Tartifume, 1904	1.50 le gallon
Bellevue Blanc 1904	$1.50 le gallon
Eaux de vie de Bordeaux, 10 ans d'âge,	$4.50 le gallon
Vin Résurrection, vin tonique à base de vieux Médoc	$8.50 la caisse de 12 bouteilles

Pour les Fêtes du Réveillon et pour échanger gaiement les souhaits du nouvel an, voilà les produits qu'il vous faut.

Seul dépositaire et agent :
C. HUSSENOT, MAISON DE CONFIANCE 351 Ontario Est, MONTRÉAL.
TEL, EST 3972

Ville Maisonneuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Ville de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que scolaires, pour l'année commençant le premier mai 1910 et se terminant le trente avril 1911, a été complété et qu'il est déposé à mon bureau, après avoir été dûment homologué par le Conseil de la Ville de Maisonneuve, suivant résolution en date du 14 décembre courant.

Je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, d'en payer le montant à mon bureau dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis.

Un escompte de cinq pour cent (5 p.c.) sur le montant de ces taxes sera accordé à toute personne qui en effectuera le paiement dans les quinze jours de cette date.

Donné à Maisonneuve ce quatorzième jour de décembre mil neuf cent-dix.

M. G. ECREMENT,
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve
15, 17, 19, 21, 24, 26, 28 et 30 déc.



Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montreal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

HOPITAL SAINTE - JUSTINE

Pour les petits enfants

L'un des premiers édifices construits à Ville-Marie, au début de notre existence civique, fut un hôpital ; bâti grâce à l'initiative de deux femmes. La duchesse de Bullion assura par ses libéralités la dépense nécessaire ; Mademoiselle Mance par sa collaboration héroïque et touchante, se chargea de mettre à exécution le plan conçu.

Suivant ce noble et salutaire exemple, les dames de Montréal, ont été les instigatrices de bien des œuvres philanthropiques et charitables. C'est ainsi que notre ville a vu surgir de son sol, parmi les plus avenantes et sympathiques fondations, un hôpital d'enfant.

Il y a quatre ans, des personnes au civisme éclairé, mues par le désir d'apporter quelque soulagement à l'enfance maladive et souffreteuse, s'assemblèrent pour jeter les bases de cette œuvre maternelle autant qu'humanitaire, connue sous le nom d'Hôpital Sainte-Justine. Des médecins et des chirurgiens distingués s'intéressèrent au mouvement, et entreprirent de faire les services professionnels "ad hoc".

Voici le but que l'on se proposa::

1o. Donner aux enfants malades qui ne peuvent être admis dans les autres hôpitaux, les soins qu'exige leur état précaire.

2o. Aider les mamans indigentes et dignes d'égards, à soigner leurs enfants, lorsqu'elles ne le peuvent efficacement elles-mêmes.

En un mot, faire acte nationale et patriotique, en venant au secours de l'enfance d'aujourd'hui, espoir de demain.

Dès l'année 1907, l'hôpital fonctionne avec son personnel de médecins, chirurgiens, gardes-malades, dames patronnes, et commence à recevoir des patients. Mais, comme de jour en jour, le nombre en va croissant, on songe à trouver un gîte plus spacieux. Ce qui est fait.

L'administration, en 1909, transporte ses pénates dans l'immeuble actuel, avenue DeLorimier. L'œuvre a avoluée au cours des quatre premières années de son existence. Un peu de statistique édifiera le public mantréalais sur les succès de l'hôpital des enfants et des nourrissons, en démontrera les besoins et l'opportunité. Pour ne parler que de l'intervalle de temps compris entre le 1er janvier 1910 et le commencement de décembre courant, soit les onze derniers mois, environ 275 malades internes ont été traités par les praticiens de la maison. Quant au dispensaire, 2,576 patients y ont défilé, soit pour y bénéficier des consultations ou pour y recevoir des soins médicaux.

Les petits lits et les berceaux s'y chiffrent au nombre de 34.

A l'ouvroir, s'assemble chaque semaine, le comité de la lingerie qui travaille à bien remplir les armoires de l'hôpital, lequel reçoit aussi des vêtements confectionnés à domicile.

Mais ce n'était pas tout que le projet fut réalisé de façon aussi tangible. Il fallait pourvoir à la subsistance de l'institution. La charité publique, tant provinciale que municipale, répondit à l'appel des dames patronnesses, par des dons très appréciables. La charité privée vint aussi au secours de l'établissement et le prit sous son égide.

Enfin, des fêtes et des ventes furent organisées, lesquelles rapportèrent de jolis profits qui permirent de sustenter l'entreprise méritoire.

Pour donner suite à l'œuvre inaugurée sous ces auspices consolants, Madame Yolm A. MacDonald, l'une des dévouées zélatrices, prépare un "At Home" qui aura lieu à l'hôtel Windsor, le lundi 2 janvier 1911, dans la salle "Ladies' Ordinary", à trois heures. Une pléiade de jeunes filles, réunies en comité spécial, collabore au succès de cet après-midi de charité.

La fête à laquelle sont conviés tous ceux qui s'intéressent à "l'hôpital des bébés" (et la manière de ne s'y pas intéresser), débutera à 3 heures précises, tel que susdit, alors qu'on y jouera les cartes (bridge et euchre). A cinq heures, le "thé" sera servi.

Le prix du billet a été fixé à un dollar.

Pour éviter l'encombrement, et faciliter la tâche des organisatrices, les personnes qui ont l'intention de prendre part au "euchre" ou au "bridge", voudront bien se procurer le billet blanc offert en vente par le comité. La raison de cette mesure en est, que le nombre de billets blancs vendus, indiquera naturellement celui des places à préparer aux tables de cartes. Le billet blanc admet au "five o'clock", et se cède au même prix que l'autre qui est de couleur, et dont devraient se munir ceux qui ne désirent pas jouer les cartes, mais prendre le thé seulement à cinq heures. Le prix est le même pour l'un ou l'autre des billets qui circulent maintenant parmi le public.

Nul doute que les dames et les jeunes filles qui les offrent en vente, récolteront ample moisson ; résultat de leur dévouement ; et dont fera son profit le le sympathique Hôpital Sainte-Justine.

Pour la modique somme de un dollar, l'on participera à une bonne œuvre et l'on aura de plus le plaisir d'assister à une réunion qui ne peut manquer d'être des plus brillantes. Donnons donc pour les petits enfants! Donnons vite, qui donne vite, donne deux fois. Soyons généreux, et que la main faisant l'aumône, le cœur fasse la charité.

Inutile de compter. Dieu mesure. Alors, en quittant la fête, les convives auront la suprême satisfaction, d'entendre en eux, célébrer, comme l'a si bien chanté Victor Hugo, les bienfaits de cette charité rédemptrice.

.....aux yeux de douceur
Et qui ressemble à la foi, dont elle est la sœur.

.....
Lorsque réchauffant leur poitrine
Entre ses genoux triomphants,
Elle tient dans sa main divine
Les pieds nus, des petits enfants...

PRETRES POUR L'ETERNITE

Une impressionnante cérémonie a lieu ce matin, à la Cathédrale, alors que Sa Grandeur Mgr Bruchési confère la prêtrise à un bon nombre de diacres

Ce matin, à la Cathédrale, Sa Grandeur Mgr Bruchési a présidé une imposante cérémonie d'ordination. Sa Grandeur a conféré la prêtrise à 22 diacres. Six ecclésiastiques ont été faits diacres et vingt-six, sous-diacres. Monseigneur a aussi conféré les ordres mineurs à vingt-cinq, et treize ont été tonsurés.

Sa Grandeur était assistée de MM. les abbés Lelandais et Dorveaux. M. l'abbé François agissait comme maître des cérémonies.

Un grand nombre de parents et d'amis des nouveaux ordonnés assistaient à la cérémonie qui commença à sept heures précises, pour se terminer assez tard dans l'avant-midi.

Voici les noms des nouveaux prêtres:

MM. Ewen John McDonald, Alexandria ; Arthur Griffin et Frank Welch, Burlington ; Leo Boegel et Peter John Maloney, Hamilton ; Edward Quinn, Hartford ; Elzéar Durette, Manchester; John Bent et Edouard Joseph Tétrault Ogdensburg ; William Ferry, Providence ; Paul Emile Halde, St-Boniface ; Robert Armstrong, Seattle ; Charles Foley, Henry Hackett, Thomas McNamara, George Trottier et John Welch, de Springfield ; Gilbert Spénard, Témiscamingue ; Joseph Coleman, Patrick Flanagan, William Heydon, Michael O'Neill, Toronto.

En Diaconat : MM. Joseph Demuis, Omer Deschênes et Joseph Fortin, Montréal ; Bernard McMahon, Burlington ; James Tougas, Helena ; Michael Dzialuk, Syracuse.

Au sous-diaconat : MM. Raoul Allard, Joseph Médéric Barbeau, Joseph Chartrand, Joseph Dagenais, Donat Godin, Ernest Labelle, Charles Lamarche, Joseph Léonard, Onésime Pratte et Henri Raynault, de Montréal ; Hector Lévesque, Albany ; Thomas Clohecy, Hamilton ; Joseph O'Sullivan, Hamilton ; Louis Robillard, Joliette ; Gilbert Pitre, London ; Aimée Troie, Ogdensburg ; Oscar Bélanger, Ottawa ; Mathew Doyle, Pembroke ; Henry Norman, Providence ; Jean-Baptiste Archambault, Samuel Cusson et Evangéliste Larocque, de Saint-Hyacinthe ; William Davitt, George Donahue, Springfield ; Denis McBride, Toronto ; Archibald Raynolds, Pembroke.

LA VILLE ET LES CINÉMAS

Les théâtres de cinématographie se coalisent pour combattre la fermeture dominicale

Les propriétaires de cinémas ont décidé, assure-t-on, de combattre avec la dernière énergie l'administration municipale, qui veut les contraindre à fermer leurs établissements le dimanche.

L'un d'eux disait : Nous porterons notre cause jusqu'au Conseil Privé, si c'est nécessaire ; et, si nous perdons, nous trouverons un moyen de tout recommencer la bataille. Et il ajoutait qu'un fonds avait été créé, dont le produit se chiffre déjà à $1500 ce qui leur permettrait de s'assurer les services des meilleurs avocats.

Ce fonds a été créé au cours d'une réunion tenue récemment, à minuit, et il est alimenté par un tant pour cent qu'y verse chaque théâtre. Le fonds servira aussi à ceux qui refusent de payer l'impôt de $500, et que la ville poursuit de ce chef.

Tous les propriétaires de cinémas s'opposent énergiquement à la fermeture dominicale ; le dimanche est la meilleure journée de la semaine pour les recettes, et ce n'est pas le même public que celui des autres jours. "Une autre chose, disait encore le même monsieur ; si nous étions contraints de fermer nos portes le dimanche, nous porterions nos prix à 10 cents. Vous croyez peut-être que l'augmentation du prix d'entrée amènerait une diminution dans le nombre des habitués. Pas du tout. Le public aime ce genre de spectacle, et il irait quand même, s'il devait payer 10 cents. Mais nos théâtres ne seront pas fermés le dimanche, à moins que la ville obtienne gain de cause, après une très longue bataille ; et nous avons des avocats qui sauront conduire les procédures de manière à ce que la ville de Montréal encourre des frais considérables.

Les inondations en Angleterre

Depuis trente ans, on n'a pas vu pareil déluge dans les Iles Britanniques

Londres, 17. — Il y a plus de trente ans que l'on n'a pas eu, en Angleterre, d'inondations aussi graves que celles qui dévastent en ce moment l'Angleterre. L'averse n'a, pour ainsi dire, pas cessée depuis le premier décembre: on n'a eu que deux jours sans pluie.

Les cultivateurs éprouvent de lourdes pertes. En certains endroits, l'eau atteint, dans les campagnes, jusqu'à douze pieds de profondeur et plusieurs digues sont complètement recouvertes.

Par tout le pays, il y a des maisons inondées et bien des habitants ont dû se réfugier aux étages supérieures.

La Tamise a débordé et dans le district de Henley, elle a monté de dix pouces en dix heures.

La tempête sévit avec rage dans la Manche et dans l'Atlantique.

Dans plusieurs villes du littoral, telles que Worthing, Hastings, Cowes et Douvres la mer a passé par-dessus les digues et a inondé les rues. En se retirant, elle a laissé plusieurs milliers de tonnes de sable.

Au large de Sherness, une allège de la marine, montée par 100 marins, a chaviré, et cinq hommes ont été noyés. La mer a aussi causé beaucoup de dommage à Portsmouth.

Les Bons Chemins

Sainte-Scholastique, 16. — Spéciale. — A une réunion du conseil du comté des Deux-Montagnes, tenu ici le 14 courant, le préfet M. B. Beauchamp, qui a été élu président de l'association des bons chemins du comté, au printemps dernier, attira l'attention des maires sur l'importante question à l'ordre du jour, à savoir : l'amélioration de nos routes.

Il approuve l'attitude du gouvernement provincial qui veut bien augmenter jusqu'à $200,000 le subside annuel en faveur des bons chemins.

M. Beauchamp dit que les cultivateurs devraient même avoir l'avantage de pouvoir tirer sur le gouvernement jusqu'au montant de $500,000 par année pour améliorer nos routes le plus tôt possible, car il y a urgence vu l'état déplorable où sont nos chemins ruraux généralement.

M. Beauchamp émet l'opinion que les chemins de terre devraient avoir la préférence sur les chemins de fer, attendu que le gouvernement a déjà dépensé de fortes sommes pour les chemins de fer quand il n'a encore presque rien fait pour les chemins de terre.

Il suggère aussi l'idée que le gouvernement devrait favoriser d'une manière spéciale l'amélioration de certaines artères principales conduisant au marché de Montréal, ou à d'autres grands centres où les cultivateurs trouvent l'écoulement de leurs produits, et le plus tôt possible et sans regarder de trop près aux montants dépensés.

Que les cultivateurs de la province seront forcés dans un avenir assez prochain de changer le mode de culture en faisant moins de grosse culture et plus de culture maraichère, d'abord parce que la terre vieillissant devient moins productive et ensuite parce que la population des grands centres augmentant favorisera l'écoulement des produits maraichers qui sont plus rémunérateurs pour les cultivateurs ; mais pour cela il faut ne pas être trop éloigné des marchés.

Que les beaux chemins raccoursissent les distances, par l'amélioration des routes on rapprochera des marchés un grand nombre de paroisses, sans compter que la valeur de la propriété sera augmentée par le fait même de beaucoup plus que les montants dépensés tant par le gouvernement que par les municipalités.

Il invite en terminant, ses collègues, les maires, à agiter cette question si vitale pour l'agriculture dans chacune de leur paroisse.

La motion suivante de M. Théoret, maire pour la paroisse de St-Eustache, secondé par M. Drouin, maire de St-Benoit, est adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, prenant en considération les remarques que vient de faire M. le Préfet, elles soient approuvées avec reconnaissance.

La fusion de $20,000,000

L'ADMINISTRATION DE LA MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER DIT QUE SA COMPAGNIE N'A RIEN A Y VOIR.

La fusion d'intérêts financiers qui vient d'être annoncée à Londres, et dans laquelle des hommes d'affaries du Canada et de l'Angleterre sont intéressés pour vingt millions, a fait le sujet de racontars de bourse innombrables dans les deux pays. Il était question comme on s'en souvient, de tramways et d'énergie électrique dans cette fusion, et l'on a cru tout d'abord que la M. L. H. & P., était pour quelque chose dans le "merger", et que c'était là un moyen détourné de réaliser au loin le projet raté il y a quelque temps à Montréal, touchant la centralisation de l'administration du Montreal Light Heat et du Tramway. M. Norris, administrateur général de la M. L. H. & P., dit qu'il ne sait rien de l'affaire si ce n'est qu'une compagnie nouvelle vient d'être lancée.

Il a ajouté que la compagnie en avait fini, de ces projets de fusion avec d'autres compagnies donnant des services différents ou autres.

Grève menaçante

LES PORTEURS DE L...STRALIE DONNENT UNE TOURNURE SERIEUSE A LEUR CHOMAGE.

Melbourne, Australie, 17. — Les ouvriers des services de trausports donnent un aspect sérieux à leur grève récemment déclarée à Adélaide. Les industries régnicoles sont pour la plupart arrêtées, et le prix des vivres augmente très rapidement. Les unions intimident ceux qui veulent remplacer les grévistes et il s'ensuit des conflits graves entre policiers et manifestants. On craint que les troubles ne se répandent dans toute l'Australie. Les voituriers et porteurs réclament des gages plus élevés et les patrons ne sont pas du tout disposés à leur donner raison.

Rivière sans fond

MM. MACKENZIE ET MANN SONT FORCES D'ABANDONNER LA CONSTRUCTION D'UN PONT.

Prince Albert, Sask., 17. — On rapporte ici que MM. Mackenzie et Mann ont dû abandonner la construction d'un pont sur le chemin de fer de la Baie d'Hudson. Ce pont était commencé sur la rivière La Pas. Il parait que les ingénieurs ont sondé à une profondeurs de 250 pieds sans être capables de trouver le fond o... placer les fondations.

De nouveaux édifices parlementaires

ILS SERAIENT CONSTRUITS A WINNIPEG DANS UN AVENIR PROCHAIN.

Winnipeg, 17. — L'honorable Robert Rogers, ministre des Travaux Publics du Manitoba, et l'échevin F. O. Fowler, représentant respectivement le gouvernement provincial et la ville d'Ottaaw hier.

Dans la capitale fédérale ils ont rencontré les membres du cabinet et, comme résultat, il est probable que la Province fera l'acquisition de la propriété adjacente aux édifices parlementaires, et actuellement occupée par un manège militaire et des casernes. Sur ce terrain, on construirait de nouveaux édifices pour la législature. La construction serait d'une grande beauté.

L'honorable M. Rogers a déclaré que de bonne heure au printemps prochain, on commencerait les travaux d'érection de l'Université provinciale, du Collège d'Agriculture et, à Brandon, d'un asile d'aliénés.

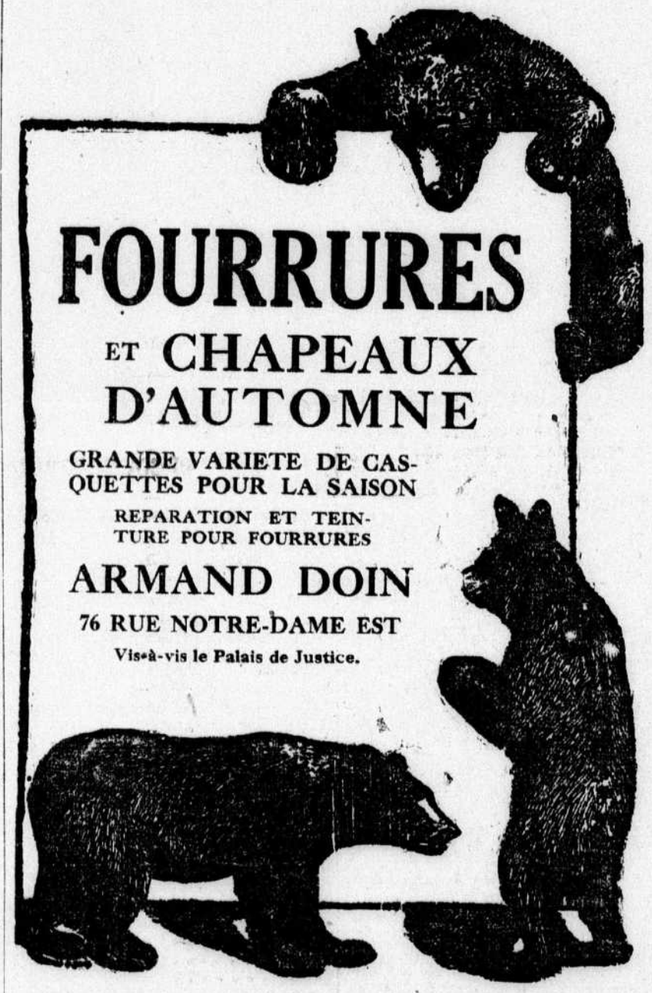
Le Gouvernement fédéral sera ensuite contraint d'ériger des bâtisses militaires. Ce besoin se fait vivement sentir.

CIGARETTES
CALABASH



On n'a jamais offert au fumeur expérimenté une meilleure cigarette que celle-ci.

15c. la boite (bouts en liège.)



FOURRURES
ET CHAPEAUX D'AUTOMNE
GRANDE VARIETE DE CASQUETTES POUR LA SAISON
REPARATION ET TEINTURE POUR FOURRURES
ARMAND DOIN
76 RUE NOTRE-DAME EST
Vis-à-vis le Palais de Justice.

MEUBLES
LES FETES
sont très prochaines. Soyez prêts.
Vous ne sauriez mieux faire que d'acheter, aux prix les plus modérés, des meubles qui complèteront la toilette de votre demeure pour
NOEL ET LE JOUR DE L'AN
Voici quelques suggestions :—
Jolies Chaises Morris, Bibliothèques Combinées, Cabinets de Musique, Cabinets de Salon, Pupitres de Salon, Tables de Salon, Chaises Berçantes du Style le plus Nouveau, Carrosses, Berceaux et Lits en Fer, pour Poupée, Sleigh, Etc., Etc.
Votre Crédit est toujours bon chez
E. GERMAIN,
963 RUE STE-CATHERINE EST
TEL., EST 2244. Entre Cartier et Papineau.



CONSTIPATION
Cette maladie très répandue est la cause d'un grand nombre d'indispositions.
L'EAU ABENAKIS
régularise l'appareil digestif, fait disparaître la constipation, et améliore la santé générale.
Chopines gazeuses, 50c la douzaine.
Vingt cents le gallon naturelle.
Commandez-en à votre fournisseur ou téléphonez : Main 7673.
ABENAKIS MINERAL SPRINGS Co. Limited
Sources Abenakis, P.Q.
Premier en Amérique

Propriétés à Vendre
PIGEON REALTY Co,
1457 Boulevard Saint-Laurent
Tél. St-Louis 1429. Près Avenue Mont-Royal.

$3,000 —Côteau Landing. Chemin public, maison 2 étages, 8 pièces, avec magasin, cave, cour, remise, écurie, "back store". Terrain 90 x 225. Echangera contre propriété de ville. Magnifique place pour magasin général. Ayant au magasin un poste de téléphone et de télégraphe.

$3,300. —Rue Chambord, 2 étages, 3 logements. Terrain 25 x 75. Moderne. $800 à $500 comptant. Balance facile. Echangerait pour terrain et peu de comptant.

$3,700 —Rue Clark, maison 2 étages, 2 logements. Revenu $372. Comptant $800. Balance facile.

$4,000 —Rue Marquette. Maison, 2 étages, 1 logement, 6 appartements, 1 magasin. $500 comptant et $500 au 1er mai. Balance facile.

$4,000. —Rue Mance, maison 2 étages, 3 logements de 3 et 7 pièces. Terrain, 25 x 93, le tout moderne. Bon revenu. Comptant $1,000. Balance facile.

$4,500. —Rue Mance, coin de ruelle, maison 2 étages ; 2 logements, 6 pièces. Bon revenu. Tout le comptant possible. Balance facile.

$5,200 —Rue Berri, quartier Saint-Jean-Baptiste. 2 maisons, 2 étages, 4 logements de 5 et 6 pièces. Revenu $576.00. Tout le comptant possible.

$5,800 —Rue Saint-Denis (au Boulevard), maison 3 étages, 3 logements, 6 pièces. Canaux payés. Revenu $582. Comptant $1,000. Echangerait avec terrains et du comptant.

$6,000 —Rue Buller, maison 3 étages, 3 logements 7 et 8 pièces. Bon revenu. Echangerait contre terrain et peu de comptant.

$6,400. —Rue Saint-Urbain, près Mont-Royal, maison 3 étages, 3 logements, 6 pièces. Cave cimentée de 6 pieds. Fournaise en bas. Revenu $660. Comptant $1,500. Balance facile.

$6,500. —Rue Esplanade, près Laurier, maison 3 étages, 3 logements, 6 et 7 pièces. Fournaise au bas. Bon revenu. Echangerait contre terrains dans l'Annexe ou Outremont et une partie comptant.

$7,500. —Rue Rivard, près Laurier et l'église Saint-Denis. Cottage, 10 pièces. Cave de 7 pieds. Fournaise. Terrain de 80 x 96. Comptant, $1,500. Balance facile.

$8,000. Rue Saint-Denis. Maison 3 étages, 3 logements, 7 appartements. Extension. Fournaises. Bon revenu. Tout le comptant possible.

$9,000. —Rue Mance, près Bld Saint-Joseph. Maison 3 étages, 3 logements, 8 appartements. Extension. Fournaises. Terrain 25 x 114. Revenu $900. Echangerait contre terrain, partie comptant.

$9,500. —Rue Esplanade, coin de ruelle, maison 3 étages, 3 logements, 7 et 8 pièces. Terrain de 27 x 133. Cave de 6 pieds. Fournaise. "Bow-window", canaux payés. Ecurie de 8 places. Remise. Le tout très moderne. Echangerait contre beau terrain et une partie comptant.

$10,500. —Ave. Mont-Royal, près Mance Maison 3 étages, 3 logements, 7 et 8 appartements. 1 magasin. Canaux, trottoirs payés. Bon revenu. Comptant $4,000. Balance facile.

$10,500. —Rue Saint-Denis, près Mont-Royal. Maison 3 étages, 3 logements, 7 et 8 appartements. 1 magasin. Canaux, trottoirs payés. Bon revenu. Comptant $4,000. Balance facile.

$10,500. —Rue Durocher, près Fairmount, maison 3 étages, 3 logements de 9 pièces. Fournaises. Bon revenu. Echangerait contre terrains dans l'Annexe ou Outremont et une partie comptant.

$11,000. —Rue Waverley. Coin. Maison 2 étages, 7 logements. 1 magasin. Canaux, trottoirs payés. Bon revenu. Echangerait contre terrain. Balance comptant.

$11,000. —Rue Saint-Laurent, maison 3 étages, 2 logements de 7 pièces et 1 magasin. Cave cimentée de 6 pieds. Fournaise au magasin. Canaux payés. Comptant $3,000. Balance facile.

$12,000. —Chambord, près Mont-Royal, 3 maisons, 3 étages, 9 logements. 5 et 6 appartements. Moderne. Revenus, $1,224. Tout le comptant possible.

$13,000. —Ave. Mont-Royal, près Ave. du Parc. Maison 3 étages, 3 logements, 10 appartements. Extension. Fournaises. Bon revenu. Hypothèque à 5 p. c. Tout le comptant possible.

$15,500 —Rue Mance près Bld Saint-Joseph, 2 maisons, 3 étages, 6 logements, 6 et 7 app. Fournaises au bas, cave 6 pds. cimentée. Terrain 50 x 103. Tout le comptant possible. Echangerait contre terrains dans l'Annex ou Outremont et une partie comptant.

$16,000 —Rue Simard, 3 maisons, 3 étages, 9 logements, 6 app. Bon revenu. Echangerait contre terrain ou terre à subdiviser et du comptant.

$16,500 —Rue Hutchison, 2 maisons, 3 étages, 6 logements, 7 pièces. Extension. Cave de 6 pieds, cimentée. Fournaises. Bon revenu. Tout le comptant possible. Echangerait contre terrain dans l'Annexe ou Outremont.

$25,000 —Rue Hutchison, un coin, maisan 3 étages, 6 logements, 3 magasins. 5 et 6 app. Cave 7 pds. cimentée. Fournaises pour magasins et un logement. Bon revenu. Tout le comptant possible.

$29,000 —Rue St-Urbain, près Mont-Royal. 4 maisons, 3 étages, 12 logements, 6 app. Cave 6 pds. cimentée. Fournaise au bas. Bon revenu. Tout le comptant possible ou échangerait contre terrain et une partie comptant.

$39,900. —Rue Esplanade. 4 maisons, 3 étages, 24 logements de 4 et 5 pièces. Fixtures à gaz et électricité installés. Planchers en bois dur, salle à manger, passage et cuisine. Décoration de style flamand. Cabinet en acier émaillé, pour remèdes, dans chaque salle de bain. Revenu, $4,032. Terrain, 125 x 88.

TERRAINS

Six terrains, Ave. Lacombe, quartier Mont-Royal.

Deux terrains, Ave. du Plateau, Westmount Plateau.

Trois terrains, Ave. Old Orchard, Westmount Plateau.

Deux terrains, Ave. Oxford, Westmount Plateau.

Deux terrains, (coin), 50 x 94, coin de ruelle.

Vingt lots à la Pointe-aux-Trembles.

Deux lots rue Notre-Dame Ouest, 25 x 100.

Un lot rue Ste-Elizabeth, St-Henri.

Deux lots rue Highland et Minto, Westmount Plateau.

Terrain de 26 par 100, Ave. Laurier Ouest, un coin. Prix $1.20 le pied avec la coupe et les canaux payés sur les deux rues.

RUE SAINT-LAURENT, 25 x 74

Rue Saint-Denis, près Laurier, 4 terrains de 50 x 100. Peu de comptant pour qui voudrait construire immédiatement.

Deux terres pour subdiviser, près de Montréal. Prix : $90,000.00 pour les deux. On échangerait contre propriété de ville et une partie comptant.

On échangerait ces lots contre propriétés et nous pouvons disposer du comptant.

N'oubliez pas que nous avons toujours des terrains ou propriétés à échanger et pouvant disposer du comptant. Argent à prêter sur 1ère hypothèque.

PIGEON REALTY CO.
1457 Boulevard Saint-Laurent.
ST-LOUIS 1429. Près Avenue Mont-Royal.

ACADEMIE ROYALE DES BEAUX ARTS DU CANADA
EXPOSITION de PEINTURES, d'EAUX FORTES et de SCULTURE
du 25 Nov., jusqu'au 17 Décembre
Tous les jours de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
LUNDIS ET JEUDIS SOIRS, 10 cents
Prix spécial pour écoles.
ART GALLERY, 23 Phillips Square.

COURS D'ELOCUTION

M. Dumais, professeur d'élocution au Monument National, fera étudier à ses élèves la jolie pièce de vers due à la plume de Théodore Botrel, et que nous publions ci-dessous:

Nous rappelons au public qui s'intéresse au bon parler, que ce cours a lieu tous les dimanches, à 4 heures, et que l'entrée est absolument gratuite.

LES COQUELICOTS

La Rochejaquelin, le héros de Vendée,
"M'sieur Henri l'Intrépide", ainsi qu'on l'appelait,
Nouait à son chapeau, son col et son épée ...
Trois mouchoirs rouges de Cholet ;

Il avait des yeux bleus où rayonnait son âme,
Un front pur ; il avait vingt ans, des cheveux d'or ;
Il était doux et bon, tendre comme une femme,
Brave comme un Campéador.

Il tirait son épée et l'on entrait en danse
Aux cris de: "Vivent Dieu, ses Prêtres et son Roi!"
"Il disait à ses gâs: "Suivez-moi si j'avance ;
Si je recule, tuez-moi!"

Et tous les gâs suivaient ce coq à rouge crête ;
On passait, où passait La Rochejaquelein,
Car d'Elbée et Lescure et Stofflet et Charette
Avaient dit: "C'est un DuGuesclin!"

Or, les Bleus, las de voir ces Brigands invincibles,
Conduits par cet enfant, poussèrent un long cri :
"Ne visons que le chef!" et choisirent pour cible
Les trois mouchoirs de M'sieur Henri.

Aussitôt, bourdonnant ainsi que des abeilles
Butineuses de sang, de sang jeune qui bout,
Les balles des fusils chantèrent aux oreilles
De M'sieur Henri, toujours debout.

Les Vendéens criaient: "C'est vous seul que l'on guette,
"Tirez donc vos mouchoirs, ohé-là! M'sieur Henri!
"Tirez au moins c'ti-là qu'est dessus votre tête,
"Où vous allez être péri!"

Et l'enfant répondait en riant: "Qu'est-ce à dire?
"Me dégrader? jamais! Me cacher? que non pas!
"C'est un immense honneur que d'être un point de mire:
"Si je meurs, vengez-moi les gâs!"

Ceux-ci firent alors une chose splendide:
Ces héros en sabots, ces rustres valeureux,
Pour sauver celui-là qu'ils nommaient l'Intrépide,
Attirèrent la mort sur eux:

Sous le feu, chacun prit dans sa petite veste,
Dans ses brayes de toile ou son bissac de peau
Un mouchoir de cholet — un mouchoir rouge — et, preste,
L'attacha sur son grand chapeau!

Et les Bleus ébahis de voir, à la seconde,
Tant de chefs qui s'offraient au feu de leurs flingots,
Cherchaient en vain l'épi de blé, la paille blonde,
Dans ce champs de coquelicots!

THEODORE BOTREL.

LA VIE AUX CHAMPS

VENGEANCE

Le problème le plus difficile auquel le cultivateur canadien ait à faire face en hiver, est sans contredit celui de l'aération, de la ventilation de ses bâtiments de ferme.

Autant le problème est difficile, autant la question est importante.

Impossible, en effet, d'obtenir des troupeaux le maximum possible de revenus, si on ne leur fournit, toute l'année, l'air pur, sain et vivifiant, indispensable, absolument indispensable aux poumons et à tout le système de l'animal.

L'air atmosphérique, destiné par la nature à nourrir et à tonifier tout être qui vit sur le globe, depuis la plante la plus infime jusqu'à l'arbre géant, depuis le tout petit insecte jusqu'à l'éléphant gigantesque, est composé d'environ quatre cinquièmes d'azote et d'un cinquième ou à peu près d'un autre gaz que l'on appelle oxygène.

Telle est la nourriture principale que le Créateur lui-même a préparée et destinée à tout être qui a la vie.

Falsifier, contaminer, corrompre, de quelque manière que ce soit, cette nourriture est donc aller à l'encontre des vues du Créateur lui-même, et contrarier, violer même les lois de la nature.

Or, tout le monde le sait, on ne viole pas impunément ces lois.

Si on le fait, la nature reprend bientôt ses droits et les venge; et elle les venge sévèrement, cruellement parfois.

Mais comme tout ce que la nature fait est juste, le poids de la vengeance retombe sur le vrai coupable, à savoir sur l'homme lui-même qui se prive volontairement, prive sa famille ou prive ses troupeaux de la seule nourriture convenable aux poumons des humains comme à ceux des bêtes, à savoir l'air pur, l'air tel que préparé par la nature.

Chez les troupeaux cette vengence de la Nature se fait sentir par l'affaiblissement et la dégénération des espèces ou des individus.

C'est ainsi que les troupeaux de bestiaux ou de volatiles enfermés tout un hiver dans des bâtiments trop étroits, mal aérés et mal ventilés, privés pendant de longs mois de tout air pur, perdent leur vigueur et leur endurance naturelles, et ne peuvent plus rapporter les revenus auxquels le propriétaire a droit, semble-t-il.

La constitution affaiblie, anémiée parfois, de la bête est impuissante à produire la somme de lait, de chair, d'oeufs, etc., qu'elle produirait nécessairement si la "machine productrice" était convenablement alimentée.

Dans ces mêmes conditions la bête ne peut non plus donner une progéniture vigoureuse.

La nature se venge donc jusque dans la descendance même de l'animal. Et le poids de cette vengeance retombe encore sur le propriétaire inconscient, ou ignorant, qui néglige de pourvoir au bien-être de ses troupeaux, en leur fournissant la seule nourriture convenable à leurs poumons: *l'air pur.*

Dans une prochaine causerie, nous verrons quels sont, sous notre climat, les moyens les plus pratiques de fournir au bétail cet air pur dont il a un besoin inéluctable.

C. L'HABITANT.

LES ROSES

Aux premiers accords du piano, le silence se rétablit dans le salon ; et, tandis que chacun encourageait par une attention différente les efforts de la chanteuse — une femme du monde, qui venait d'attaquer violemment le grand air des "Saisons", — Maurice porta toute sa ferveur sur Germaine, la jeune fille de la maison, qui, debout près du pupitre, s'apprêtait à tourner les pages.

C'était au commencement de l'hiver qu'il avait été, pour la première fois, amené par un ami commun chez M. et Mme Lourmel ; il n'y était plus revenu, mais Germaine avait dû, semblait-il, garder le souvenir de cet élégant jeune homme, puisque si restreintes que fussent les invitations lancées pour cette soirée musicale, elle avait trouvé le moyen de lui en faire parvenir une.

Lui aussi, d'ailleurs, s'était rappelé sans grand mérite Mlle Lourmel. Et, de l'encoignure où les rangées de petites chaises chaises l'avaient refoulé, il songeait, en la regardant, que celui qui serait admis, un jour, à prêter pour elle, devant l'écharpe d'un maire, le serment de fidélité, ne serait vraiment pas trop à plaindre. Pour courir la chance d'être cet heureux élu, il n'aurait demandé qu'à faire le plus tôt possible sa déclaration de candidature. Mais il constatait qu'en les isolant l'un et l'autre aux deux coins opposés du salon, cette musique ne favorisait guère ses desseins. Un tour de valse, qui leur eût permis de danser ensemble, eût infiniment mieux fait mon affaire!...

Soudain un intermède arriva. La première partie du programme était épuisée. La chanteuse aussi. Chacun se précipita pour la féliciter. Cet enthousiasme provoqua un remous dans le salon. Et Maurice, qui venait de perdre de vue Germaine, la cherchait dans la foule, quand il sentit une petite main lui frôler l'épaule, cependant qu'une voix dont il reconnut tout de suite le timbre, lui chuchotait dans le dos:

—Ne promettez pas votre soirée du 12!

Il se retourna. Mlle Lourmel avait déjà disparu. Mais il s'élança sur ses traces; et, l'ayant rejointe dans la salle à manger, où les invités commençaient à affluer, il lui demanda s'il ne s'était pas mépris sur le sens de ses paroles, et si c'était bien pour le 12 que...

—Oui, s'il vous plaît!... interrompit Germaine avec un sourire qui mit dans la limpidité de ses grands yeux une clarté d'aurore; ce soir-là, mes parents donnent un bal... Vous recevrez une invitation...

Maurice s'inclina, flatté! Il hasarda seulement:

—Qu'est-ce que ce sera, le 12?

—Un mardi.. de mardi en huit!

Et, avec une petite solennité comique, Germaine ajouta:

—Le jour de mon anniversaire!

Maurice eut un sursaut de discrète admiration. En même temps, ses yeux se firent si fervents, qu'intéressés sans doute par leur expression, Germaine, qui allait s'esquiver, se ménagea un refuge dans l'encoignure de la cheminée, s'y blottit et, le dos au mur, demanda d'un joli redressement de tête, comme si elle se fût campée devant un objectif:

—Ovi, au fait... Voyons si vous êtes physionomiste!... Quel âge me donnez-vous?

Un peu surpris par la question, Maurice essaya de l'éluder:

—Oh! mademoiselle, fit-il, est-ce qu'on cherche à connaître l'âge des fleurs?

Du bout de son éventail, elle lui donna une petite tape sur le bras et reprit:

—Non, voyons,... sérieusement... Quel âge croyez-vous que j'aie?

A vrai dire, il l'ignorait absolument. Et il aurait bien mieux aimé que, pour un premier tête-à-tête, elle eût choisi un autre sujet de conversation; d'autant plus qu'étant donnée son extrême jeunesse, elle allait peut-être s'imaginer, s'il la rajeunissait encore, qu'il ne la prenait plus au sérieux, ou s'offusquer à juste titre de son peu de perspicacité, s'il lui attribuait une seule année de plus... Il s'agissait donc de tomber juste!

—Eh bien! dites? insista-t-elle.

—A quoi bon? fit-il.

De l'air le plus sincère du monde, il ajouta:

—Je n'aurais, mademoisele, aucun mérite à deviner votre âge... puisque je le sais!

Germaine, à son tour, eut un petit sursaut. Elle regarda Maurice, puis, résolument, déclara:

—Vous ne savez rien du tout!

Mais Maurice avait trouvé déjà le faux-fuyant qu'il cherchait; et, fier de son idée, il riposta:

—Je vous demande pardon; je suis même tout prêt à vous prouver le contraire...

—Allez !

—Aimez-vous les roses ?

—Les roses. Oui, pourquoi ?

—Voulez-vous me permettre de vous en envoyer qui vous prouveront que je sais exactement votre âge ?

—Ah ! je serais curieuse de savoir comment, par exemple !

—Vous le verrez.

—Soit !

L'arrivée de nouveaux invités interrompit leur entretien. Mais l'essentiel, pour Maurice, était que Germaine eût accepté sa proposition. Et, dès le lendemain, après être allé se renseigner auprès de son ami sur l'âge exact de Mlle Lourmel, il courut chez son fleuriste.

Le patron n'était pas là ; mais il vit sa femme, et lui fit sa commande.

—Madame, lui-dit-il, je vous prie de réunir pour le 12 de ce mois, les "dix-huit plus jolies roses" que vous pourrez trouver, et d'en faire une gerbe que vous enverrez dans la matinée, à cette adresse...

La fleuriste lui assura que ses ordres seraient ponctuellement exécutés. Maurice rentra chez lui, et, à quelques jours de là, il reçut l'invitation promise.

Ah ! il l'attendit avec impatience, cette soirée du 12 ! Non seulement, il avait hâte de revoir Mlle Lourmel, mais il lui tardait aussi de recueillir le bénéfice de son petit stratagème, qui ne pouvait évidemment que bien la disposer en sa faveur.

Quand, le lendemain soir, Maurice retourna chez les parents de Germaine, il n'eut pas plus tôt présenté ses hommages aux maitre de maison, qu'il reçut leurs remerciements :

—Cher monsieur, vous avez gâté notre fille... C'est trop d'amabilité !...

Il s'inclina, souriant et heureux. Puis, comme les couples tourbillonnaient, il s'accota au chambranle d'une porte, cherchant des yeux dans le salon sa gerbe de roses. Il ne l'y vit pas. Mais il aperçut bientôt Germaine qui valsait avec un jeune officier et qui, de son côté, dès qu'elle eut remarqué sa présence, se dirigea vers lui, tout en dansant, et d'un petit air narquois, lui jeta au passage :

—Eh bien! vous n'avez pas l'oeil!...

Le sourire que Maurice esquissait déjà lui resta figé sur les lèvres.

—Hein?... Quoi?... qu'est-ce qu'elle veut dire?... Est-ce qu'elle n'aurait pas dix-huit ans?

Tout déconcerté, il attendit la fin de la valse pour obtenir d'autres explications, que Germaine, du reste, s'empressa de venir lui donner. Elle se planta devant lui, les bras croisés; et, d'un ton qui, sous son apparente courtoisie, laissait percer tout de même une petite pointe de dépit:

—Alors, fit-elle, vous trouvez que j'ai l'air d'une personne qui a coiffé Sainte-Catherine?

Maurice pâlit.

—Comment! sainte Catherine?... protesta-t-il tout interdit.

—Dame!... n'était-il pas convenu entre nous que je devais compter vos fleurs?

—Justement.

—Eh bien! je les ai comptées... Et si vous voulez vous-même...

Elle le prit par la main, et, l'ayant conduit dans un petit salon voisin, où ses roses se dressaient en décor sur un meuble, elle lui dit:

—A votre tour... comptez!...

Maurice obéit. Et quelle ne fut pas sa surprise en constatant qu'il y en avait... vingt-cinq!

—Oh! mademoiselle!... s'exclama-t-il, désolé, pardonnez-moi!... Il y a eu erreur!... Je n'en avais commandé que dix-huit!...

—Ah! railla Germaine... Vous êtes généreux!...

Et il eut beau se confondre en excuses, pendant toute la soirée, il fut poursuivi par le petit rire moqueur de Mlle Lourmel. Il était navré. Et il y avait de quoi!

Mais, le lendemain, à la première heure, il entrait comme un ouragan chez son fleuriste.

—Ah! ça... lui cria-t-il dès le seuil, vous n'êtes pas fou?... Comment! Je vous recommande d'envoyer dix-huit roses, et vous vous permettez d'en mettre vingt-cinq?... Savez-vous que vous m'avez fait commettre une affreuse impertinence?

Le pauvre homme n'y comprenait rien.

—Une impertinence?

—Parfaitement!... Votre femme ne vous a donc pas fait ma commission?

—Pardon, monsieur... balbutia enfin le malheureux marchand. Elle m'a recommandé de votre part de choisir les plus belles roses que je pourrais trouver, ce que j'ai fait... Seulement, comme ce chiffre de dix-huit ne me semblait pas faire un compte et que monsieur est un bon client de la maison, j'ai dit: "Il faut le soigner..." Et, au lieu de dix-huit roses, j'ai décidé que, pour le même prix, on en mettrait quelques-unes de plus!...

*

Encore tout ému de son aventure, Maurice se hâta d'aller fournir à Germaine cette explication. Mais il avait tort de s'en alarmer. Personne ne lui tint rigueur de l'erreur commise. Personne, pas même Germaine... Et la preuve, c'est que, trois mois plus tard, il retournait chez son même fleuriste pour lui commander une gerbe de lilas blanc, à l'occasion de ses fiançailles avec Mlle Lourmel...

Le commerçant consentit à se charger de la commande; mais en se promettant bien, cette fois, par exemple, de ne pas outrepasser les ordres reçus, car avait encore sur le coeur l'algarade de Maurice.

Et il y avait été d'autant plus sensible que, jamais encore, il ne lui était arrivé de recevoir des reproches d'un client, parce qu'il l'avait trop bien servi!...

PAUL BONHOMME.

Les élections anglaises

LE GOUVERNEMENT A 112 VOIX DE MAJORITE JUSQU'ICI. — IL RESTE ENCORE LE RESULTAT DE 28 DIVISIONS A CONNAITRE.

Londres, 17. — Vingt-huit circonscriptions électorales seulement n'ont pas encore voté, pour envoyer leurs représentants à la Chambre des Communes.

C'est donc dire que les élections sont pratiquement terminées. Le résultat final sera connu ce soir ou demain. A l'heure actuelle les députés élus se répartissent comme suit, entre les deux grandes factions:

Coalition	377
Opposition	265
Majorité gouvernementale	112

Les membres de la Chambre des Pairs comprennent que le résultat ne changera absolument rien à la situation politique gouvernementale telle qu'elle existait avant les élections, puisque les partis en sont actuellement au même point qu'avant. Toutefois, disent-ils, il n'y aura pas la même homogénéité dans le parti de la coalition. Plusieurs d'entre les nouveaux députés voteront pour le rejet pur et simple du bill du veto par la chambre Haute, tandis que d'autres désirent qu'il soit discuté à fond et amendé au besoin.

Les Unionistes ont remporté hier la division de High Peak, dans le comté de Derbyshire, par une majorité de 184. Cette perte faite par les libéraux fut toutefois contrebalancée par leur victoire inattendue dans la division Leek, de Staffordshire par une majorité de 500 voix.

Le scrutin d'avant-hier a donné le résultat suivant: libéraux, 20, unionistes, 7, ouvriers, 2, nationalistes, 2, candidats d'O'Brien, 1.

Un disciple du Dr Osler

Detroit, Mich., 17. — Prétextant que la société réclame sa mort, le révérend Thomas McKinsey, de Battle Creek, aveugle de naissance, et maintenant menacé de perdre la voix, a adressé une requête aux gouverneurs de quatre états, dans laquelle il demande qu'on l'électrocute.

McKinsey est âgé de 68 ans et a toujours gagné sa vie en chantonnant dans les rues de cette ville. Il voudrait mourir tout de suite, mais légalement.

La revision de la liste

AVIS AUX AMIS

Notre bureau d'inscription au No 45 rue Saint-Vincent sera ouvert demain jusqu'à 6 heures p.m. afin de favoriser les inscriptions des personnes qui ne travaillent pas le samedi après-midi et qui n'ont pas encore eu le temps de se faire inscrire.

Venez en foule, car il ne reste plus que 4 jours pour se faire mettre sur la liste par les cotiseurs.

Baraque infecte

Ottawa, 16.— Mlle Quinn, qui vient de quitter l'île Poter où on la soignait pour la picote fait un tableau peu flatteur de l'hôpital. Elle dit que c'est un lieu déplorable qui n'offre aucun avantage pour le soin des malades. Elle se montre très sévère envers les autorités civiques, au point que le Dr Law a cru bon d'intervenir afin de prouver autant que posible que Mlle Quinn exagère quelque peu.

Tout de même cette dernière déclare quelle fera sous peu des déclarations intéressantes qui prouveront que l'hôpital de l'île Poter est une baraque infecte.

Statistiques encourageantes

UNE FORTE AUGMENTATION EST CONSTATEE DANS LE TRAFIC DU CANAL LACHINE.

Le trafic et les revenus du canal Lachine ont été considérablement augmentés pendant la saison qui vient de finir, par comparaison avec les saisons précédentes. Les permis de passage dépassent de 485 ceux de l'année dernière. Au chapitre des vapeurs canadiens, on voit 244 passagers de plus qu'en 1909, et pour les voliers de même inscription, l'augmentation est de 555. On verra par les tableaux suivants un état comparatif des deux dernières saisons:

	1909	1910
Permis de passage	5,096	5,581
Bois de pulpe, cordes	84,776	82,993
Blé, minots	18,256,038	18,975,776
Maïs	552,979	2,731,670
Avoine	3,307,173	6,863,936
Orge	719,034	745,345
Lin	609,562	224,476
Farine	578,789	421,826
Oeufs, caisses	13,738	17,296
Beurre, tinettes	2,449	5,178
Fromage, boîtes	240,445	253,653
Charbon au port tonnes	156,509	229,834
Charbon au canal, tones	283,485	392,233
TRAFIC GENERAL		
Vapeurs canadiens	3,648	3,892
Voiliers canadiens	3,753	4,308
Vapeurs américains	276	247
Voiliers américains	351	390
Tonnage combiné	2,790,056	3,178,311
Passagers	84,662	101,562
Tonnes de classe 3	763,400	927,078
Tonnes de classe 4	431,545	408,241
Tonnes de classe 5	246,715	210,484
Charbon de N.-E.	139,282	113,832
Bois, tonnes	201,979	176,953

Le résultat sera connu ce soir

A cinq heures hier après-midi, on a pris le vote dans l'élection si contestée pour la présidence de l'association des voyageurs de commerce du Canada. Le résultat du scrutin ne sera toutefois pas connu avant ce soir. Comme bien on le pense on a hâte de savoir qui, de M. Charles T. Gurd ou de M. Bevans Giles sera appelé à prendre en mains les destinées de cette puissante organisation pour l'année à venir.

L'Association des Voyageurs de Commerce est forte de 7,000 membres disséminés un peu partout de l'Atlantique au Pacifique. Cette année, le vote, qui se fait au moyen de la poste, par lettre enregistrée, a été beaucoup plus considérable que par le passé. Les deux candidats, dont l'un est celui des jeunes et l'autre celui des vieux membres, ont fait une propagande extraordinaire en faveur de leurs étendards.

Aussitôt le poll fermé, les enveloppes encore cachetées ont été remises toutes à MM. Riddell, Stead, Graham et Hutchison, comptables certifiés. Ce sont eux qui, selon l'habitude, feront le dépouillement du scrutin et donneront un état assermenté des votes.

Le président élu entrera immédiatement en fonctions. Il présidera le grand banquet annuel de l'Association qui aura lieu lundi soir au Windsor, banquet auquel assisteront tant d'hommes distingués du pays.

Le Magasin de la Couronne

COURONNE

L'Endroit par Excellence pour Magasiner

DURANT LES FETES

Département des jouets le plus populaire et le mieux achalandé ; $10,000 de jouets les plus nouveaux, collectionnés aux quatre coins du monde, sont installés sur notre 3ème étage ; jouets mécaniques, jouets en fer, chevaux berçants, etc., poupées françaises, tout est pour faire plaisir aux enfants grands et petits.



¶ Pour l'accommodation de nos clients, ce magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'au JOUR DE L'AN. . . . . .

SANTA CLAUS

(LE SEUL VERITABLE)

est arrivé hier soir, acclamé par tous, il a établi ses quartiers généraux au 3ème, au Royaume des Jouets. Il donnera trois réceptions par jours, une le matin, de 9.30 à 11.30, une l'après-midi, de 2.30 à 5.30, l'autre le soir, de 8.30 à 10.00 heures.

QUE TOUS VIENNENT LUI RENDRE VISITE.

O. LEMIRE & CIE, 204 rue St-Denis.

Bénédiction de deux académies

UNE BELLE CEREMONIE EN PERSPECTIVE DANS LA PAROISSE SAINT-EDOUARD.

Demain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu la bénédiction solennelle des nouvelles Académie érigées par les Commissaires d'Ecoles de Saint-Edouard.

La cérémonie sera présidée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Sa Grandeur Monseigneur Charlebois et plusieurs autres personnages distingués assisteront à cette bénédiction.

La cérémonie commencera par une demonstration de deux mille cinq cents enfants à l'église de Saint-Edouard, suivie de la bénédiction même des Ecoles et se terminera par une série de discours dans la grande salle du nouveau collège.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, l'honorable M. Décarie et M. Adjutor Rivard, Québec, porteront la parole.

Cette démonstration promet d'être très imposante. Les dames sont respectueusement invitées à assister.

Quelques rangées de fauteuils seront spécialement réservés.

La correspondance de Sheldon

UNE DECLARATION DE M. GABOURY, ASSISTANT-MAITRE DE POSTE DE MONTREAL.

"Les politiciens peuvent fort bien discuter, sur le parquet de la Chambre l'affaire Sheldon, mais les autorités locales de l'hôtel des postes n'ont aucun droit de retenir la correspondance privée dont la distribution est faite par son intermédiaire".

Telle est la déclaration faite hier par M. Gaboury, assistant-maître de poste.

"Sheldon a payé ici le prix de location d'un casier et les lettres lui étaient aussi adressées à son bureau. Elles étaient cachetées et rien n'indiquait qu'on pût s'opposer à leur livraison. Si tel eût été le cas, les autorités auraient pris les mesures nécessaires."

"D'ailleurs, cela tombait sous la juridiction des inspecteurs. Notre devoir consiste à distribuer la correspondance et nous ne pouvons l'arrêter, quelque criminelle qu'elle soit, à moins d'un ordre de la part d'un juge. Dans le cas de Sheldon, dès que nous reçûmes l'ordre d'arrêter sa correspondance, c'est-à-dire le matin même où il devait revenir de New-York, nous avons saisi près de 1000 lettres.

Les glaçons sur l'Ohio

LA NAVIGATION EST INTERROMPUE DE GALLIPOLIS A PITTSBURG, PENN.

Gallipolis, Ohio, 17 décembre. —L'Ohio est fermé à la navigation par les glaces d'ici à Pittsburg, Pennsylvanie.

En certains endroits, l'amoncellement des glaces atteint de huit à dix pieds.

On craint de grands ravages dans la région si le temps tourne au chaud et que le dégel survienne subitement.

Un traité anglo-allemand

ON ANNONCE SEMI-OFFICIELLEMENT, DE VIENNE, QUE DES POURPARLERS SERAIENT ENGAGES ENTRE LES DEUX PUISSANCES.

Vienne, 17 décembre. — Le journal "Allemeine Zeitung" publie une nouvelle semi-officielle, disant que des pourparlers très sérieux ont été entrepris entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Il s'agirait d'établir, devant le public, qu'il n'y a pas de raisons pour que les deux pays ne s'accordent pas parfaitement.

On établirait donc, de concert, la politique à adopter pour que Anglais et Allemands ne s'engagent pas dans des voies pouvant conduire à la rupture de la paix.

Les pourparlers, continue le journal, sont déjà commencés et ils seront poussés vivement, immédiatement après les élections anglaises.

N'Allez pas Vous Ruiner a L'Occasion des Fetes

ACHETEZ TOUS LES CADEAUX QUE VOUS AVEZ A FAIRE, CHEZ

Goyer, le Pharmacien qui vend . . . à Prix Réduits

Vous pouvez aisément satisfaire vos parents et amis les plus chers, — et les plus difficiles — sans que votre bourse ait trop à souffrir. Lorsque nous avons choisi nos articles pour les fêtes, c'est votre intérêt que nous avions pour guide. C'est pourquoi vous serez enchantés des cadeaux que vous achèterez ici — et de plus vous épargnerez de l'argent.

Nous vous offrons un choix complet dans les articles ci-dessous

Parfums, Parfumeries, Services de Manicure, Cameras, Plumes-Fontaines, Services de Toilette, Rasoirs, de Sûreté, Brosses Militaires, Chocolats, Blaireaux, Services pour la barbe, Vestes en Chamois, Miroirs, Cigares de choix, Papeterie, etc., etc.

Détachez le coupon ci-contre, il vous donne droit à une réduction de 10 pour cent sur vos achats de Cadeaux.

Profitez de l'aubaine. Dites-le à vos amis. Venez nous voir.

Ce coupon donne droit au porteur a une reduction de 10 p. c. sur le prix de tout article pour les fetes.

Nom .....

....

Adresse .....

....

GOYER, LE PHARMACIEN QUI VEND . . . A PRIX REDUITS

1795 B'd St-Laurent coin B'd St-Joseph.

Téléphones : ST-LOUIS 2747, ST-LOUIS 1852.

LE VRAI PARADIS

Pour cadeaux de Noël et du Nouvel an, vous le trouverez dans l'Est de la rue Ste-Catherine, porte voisine de la Banque d'Epargne. L'assortiment est considérable et bien varié en articles religieux, objets de fantaisie, cartes de fêtes, albums boîtes de toilette, manicures, nécessaires de voyages, porte-musique, bourses, porte-bijoux, articles de bureau, et divers autres biblotteries, toujours si recherchés, aussi jeux et jouets, pour les salons et les enfants. Poupées parlantes, carosses -go-cart, sleighs, traîneaux, chemin de fer, lanternes, automobiles, pompe à vapeur, échelles, tambour, trompettes, arches de Noé, bas de Noël, guirlandes, cloches, etc., pour décorations, chez

J. G. GRATTON

500 rue Sainte-Catherine Est.

10-15-17-21-24-28-1-10

GARANTIE NON DECANTEE

EAU MINERALE NATURELLE

du Bassin de Vichy

SOURCE LARBAUD-St-YORRE PRES VICHY

Découverte en 1853

Autorisée par l'Etat — Approuvée par l'Académie de Médecine

PROPRIETE PRIVEE DE N. LARBAUD-St-YORRE

Fondateur de la Station Thermale de SAINT-YORRE

Exposition universelle de Paris 1900. Argent et Bronze.— Exposition de l'Enfance 1901, Hors Concours. Membre du Jury, recommandée pour les maladies de l'estomac, foie, reins, vessie, diabète, gravelle, goutte, albuminurée.



Son usage est une garantie de bonne santé. Cette eau est embouteillée directement à la source. Méfiez-vous des contrefaçons et imitations faites avec l'eau du fleuve Saint-Laurent.

Demandez toujours Larbaud-St-Yorre et exigez la vignette ci-dessus sur chaque bouteille et le nom Larbaud-St-Yorre sur le bouchon et sur la capsule. Seul dépositaire et agent pour le Canada et les Etats-Unis.

MAISON DE CONFIANCE

A. HUSSENOT, 351 Ontario Est, MONTREAL

TEL. EST 3972.

Les Irlandais et la bataille de Carillon

M, Chapais publie, dans la " Revue Canadienne," un intéressant article et réduit à sa juste valeur une étrange légende

La "Revue Canadienne", publie dans sa livraison de décembre, cette importante étude de M. Thomas Chapais :

Il y a quelque temps on nous signalait une curieuse étude publiée dans "l'Almanach du Peuple," pour l'année 1910. Elle était intitulée "Canadiens-français et Irlandais", et ornée d'un portrait de l'honorable Charles Murphy, secrétaire d'Etat du Canada. A mesure que nous la parcourions, un étonnement très vif s'emparait de nous.

Nous y trouvions d'abord des réflexions étranges, comme celle-ci, par exemple : "On est porte, quelquefois, dans des milieux canadiens-français trop exclusifs, à considérer le groupement irlandais implanté dans le pays comme nouveau venu, à lui donner de mauvais cœur quelquefois place à la table ancestrale, enfin à lui refuser un rang dans la famille canadienne fondamentale. Cette attitude provient d'une grave erreur historique, ou plutôt s'explique par une regrettable négligence de la part des nôtres, quand il s'agit de s'instruire dans l'histoire des premiers jours du Canada." Que signifiaient ces lignes ? Evidemment leur auteur inconnu accusait nos compatriotes d'être injustes envers leurs concitoyens irlandais, par ignorance de l'histoire ancienne du Canada. Mais, ne s'occupant guère d'étayer son accusation d'injustice, il appuyait sur son reproche d'ignorance. D'après lui, si les Canadiens français eussent davantage étudié leur histoire, ils auraient vu que "les Irlandais ont, dès le début de l'occupation française, joué un rôle militaire excessivement brillant au Canada", et qu'il n'y a "aucune raison de refuser aux descendants des légions de Montcalm l'amitié, la sympathie, le respect que professaient, à l'égard de ces vaillants défenseurs du drapeau fleurdelysé, les grands capitaines de nos guerres contre l'Angleterre."

Les descendants des légions de Montcalm !— Notre étonnement s'accroissait. Ces légions n'étaient-elles donc pas retournées en France après la défaite finale ? Et d'ailleurs, que pouvaient-elles avoir de commun avec les fils d'Erin qui forment aujourd'hui partie de la population canadienne ? Nous allions l'apprendre : "La bataille de Fontenoy s'est continuée au Canada, poursuivait l'écrivain de "l'Almanach". A Carillon, la brigade irlandaise, commandée par Doreil (sic), de son vrai nom O'Reilly, ajouta ce jour-là une page si glorieuse à son histoire triomphale, que Montcalm écrivait le lendemain de la victoire : "Quelle journée pour l'honneur de la France ! Ah ! quelles troupes que les nôtres, mon cher Doreil ! Je n'en ai jamais vu de pareilles !"— Enfin, nous avions le mot de l'énigme. C'était une armée irlandaise qui avait gagné la bataille de Carillon ; et les Canadiens français d'aujourd'hui ne devraient pas l'ignorer ou l'oublier.

Cette affirmation, avouons-le, provoqua chez nous quelque surprise. Nous avions toujours été sous l'impression que la victoire de Carillon avait été remportée par une armée franco-canadienne, et l'apparition inopinée de la brigade irlandaise sur ce champ de bataille fameux dérangeait des notions puisées, nous semblait-il, aux meilleures sources. D'où provenait cette version nouvelle du glorieux fait d'armes ? Sur quelle autorité, inconnue jusqu'ici de nos historiens, pouvait-elle s'appuyer ? De quel document révélateur surgissait-elle ? Heureusement "l'Almanach du Peuple" prenait soin de satisfaire notre curiosité légitime.

Il y a trente-huit ans, dans un banquet de la Société Saint-Patrice de Montréal, M. John O'Farrell, avocat de Québec prononçait un discours sur " Les familles irlandaises d'après les anciens registres de Québec." Il s'y était donné pour tâche d'établir que, dès le début de la colonie et subséquemment, des colons d'origine irlandaise étaient venus se fixer au Canada et surtout de vanter les exploits accomplis ici, durant la guerre de Sept Ans, contre l'ennemi héréditaire, par la célèbre brigade irlandaise enrôlée au service de la France.

Ce discours avait été publié en 1872, chez John Lovell, imprimeur de Montréal, sous ce titre : "Irish families in ancient Quebec records, with some account of soldiers from the Irish Brigade regiments of France serving with the army of Montcalm". Autant que nous avons pu le constater, cette brochure avait alors fait peu de bruit. Comme beaucoup de plaquettes de ce genre, elle était bientôt devenue très rare. Ses révélations relatives aux véritables vainqueurs de Carillon n'avaient pas entamé la légende popularisée par Garneau, Ferland et tous nos analistes. Et nos manuels scolaires avaient imperturbablement continué d'enseigner que la bataille du 8 juillet 1758 avait été gagnée par des soldats français et des miliciens canadiens.

Il y avait trente-six ans que le discours de M. O'Farrell dormait dans la poussière, lorsqu'une généreuse initiative vint le faire reparaître au jour. Voici en quels termes l'écrivain de l'" Almanach " nous la révélait :

" Cette étude du plus haut intérêt aurait couru le risque de tomber dans l'oubli — malheureusement réservé à beaucoup de discours d'après-banquet —sans la touchante sollicitude du secrétaire d'Etat du Canada, l'hon. Charles Murphy, qui vient d'avoir l'heureuse et patriotique idée de la rééditer sous forme d'élégante plaquette dont il a fait hommage aux fervents de la cause irlando-française... Nous devons à la gracieuseté de l'honorable ministre un exemplaire de cette jolie plaquette, et nous l'avons parcourue avec délices. Les détails qu'elle contient sont absolument originaux et appuyés sur des documents probants."

Désireux de partager les "délices" goûtés par notre auteur, grâce à la munificence de l'honorable M. Murphy, nous nous sommes mis nous-mêmes en quête d'un exemplaire de la brochure. "Rara avis!" Or, pendant que nous cherchions, nous nous aperçumes que la " touchante sollicitude " de M. le secrétaire d'Etat n'avait pas été sans fruits. Le rôle, trop longtemps ignoré, joué par la brigade irlandaise à Chouaguen, à William Henry, à Carillon, à Sainte-Foye, commençait à être signalé et exalté. On nous écrivit d'un grand, d'un très grand séminaire de cette province, que de jeunes lévites hiberniens y réclamaient, avec le plus impétueux enthousiasme, cette gloire usurpée par une autre race. D'autre part, nous recevions des Etats-Unis une lettre pleine d'émotion patriotique, dans laquelle un Canadien américain nous informait que là-bas aussi se produisait la même affirmation, et nous conjurait de la démentir, si elle était contraire à la vérité historique. Enfin on nous communiquait, presque en même temps, un numéro, déjà vieux de douze mois, du "New York's Freeman Journal", contenant un article intitulé "The Irish Brigade at Ticonderoga", et de copieux extraits du discours de M. O'Farrell, réédité par l'honorable M. Murphy. Dans cet article, daté de Montréal, et signé des initiales J. R. H., il était dit qu'après la capitulation d 1760, " les restes de l'illustre brigade irlandaise, au nombre d'environ 2,000, demeurés dans ce pays, y étaient entrés dans la vie civile, et devenus partie intégrante de la population canadienne, dont le nombre s'élevait à environ 50,000". Et cet écrit se terminait par le paragraphe suivant : ' Ce fut l'incorporation de ces 2,000 Irlandais dans une population totale d'environ 50,000 qui lui infusa ces qualités si essentiellement irlandaises, grâce auxquelles le Canadien-français est devenu ce qu'il est aujourd'hui, le maître indisputé de la moitié du continent nord-américain. Et c'est là un nouvel exemple de ce que peut l'Irlandais hors de son pays". Tant de modestie charmera sans doute, comme elle nous a charmé nous même, les lecteurs de la "Revue Canadienne".

D'autres indices, rapprochés de ceux que nous venons de signaler, nous démontraient clairement l'existence d'une campagne entreprise pour établir que l'armée de Montcalm était principalement irlandaise, et que la victoire de Carillon, en particulier, avait été remportée grâce à l'intrépidité et à l'héroïsme des soldats de cette nation. Notre désir de scruter les textes qui soutenaient cette thèse en devenait d'autant plus vif. Une bienveillante communication nous mit enfin à même de faire ce travail. Et c'est le résultat de cette étude que nous croyons opportun de soumettre maintenant au public. Il ne saurait être ici question que d'élucider un point d'histoire, en appliquant au sujet les procédés de critique usités en ces matières.

C'est uniquement sur la brochure de M. O'Farrell, que s'appuie cette revendication irlandaise de la victoire si mémorable du 8 juillet 1758. Nous allons exposer la thèse qui y est émise et les autorités dont elle se réclame, avec la plus stricte exactitude et la plus scrupuleuse loyauté.

M. O'Farrell affirme que la célèbre brigade irlandaise, qui servit sous les drapeaux de la France au dix-huitième siècle, et se couvrit de gloire dans plusieurs batailles, spécialement à Fontenoy, fut envoyée au Canada en 1755, combattit au lac George, à Chouaguen, à William Henry, s'immortalisa à Carillon, et contribua puissamment à la bataille de Sainte-Foye ; puis qu'un grand nombre de ces soldats s'établirent au Canada après 1760 et y firent souche. Et voici quelles preuves il produit.

"On lit à la page 368 du volume dixième de la collection intitulée : "Documents relating to the colonial history of the State of New York", une lettre au comte d'Argenson, le ministre de la guerre en France, écrite par le commissaire général Doreil". Ici, M. O'Farrell, inaugurant le singulier système dont nous verrons tout à l'heure l'épanouissement, ouvre une parenthèse pour dire : "D'après son nom, je fais plus que le suspecter d'avoir été un O'Reilly". Puis il continue : "Cette lettre contient ce qui "suit : Je considère donc comme certain, Monseigneur, que le roi enverra des renforts l'année prochaine. "Dans ce cas, permettez-moi une observation, dont j'ai conféré avec M. "de Vaudreuil qui est de mon avis. "Parmi les bataillons que vous allez "expédier, je crois qu'il serait bon "d'envoyer un bataillon irlandais, "d'autant plus qu'il aurait toutes les "ressources nécessaires pour se recruter." Nous avons ici le premier point de la démonstration entreprise par M. O'Farrell.

Il poursuit : "A la page 925 du même volume, nous trouvons un mémoire sans date, mais supposé avoir été présenté au roi par le ministre d'Argenson, en 1754, d'après lequel on prend action conformément à cet avis (de Doreil), et l'on recommande l'envoi de troupes irlandaises au Canada". Voilà le second point de la démonstration.

Arrivons au troisième ; nous citons encore la brochure : "Dans le volume septième, page 270 du même ouvrage, et dans le volume premier, page 494 d'un autre ouvrage : "Histoire documentaire de New York", nous trouvons, copiée des archives de Londres, la déclaration assermentée d'un soldat du régiment de Shirley, faite devant Sir Charles Hardy, et transmise par lui en 1756 aux Lords du Commerce en Angleterre. Cet affidavit contient ceci: "Claude Frederic de Hutenac, du régi"ment du major général Shirley, décla"re que lundi, le neuvième jour d'août, "une barque sortit du port d'Oswego "et découvrit le camp français à en"viron un mille du fort". Après avoir décrit le siège d'Oswego, un conseil de guerre tenu alors, et le signal de la capitulation donné par les Anglais en arborant un drapeau blanc, ce soldat, qui était un déserteur des Français, et conséquemment devait connaître la brigade, poursuit en ces termes: "Sur "quoi le déclarant dit au colonel Lit"tlehales : Si vous êtes pour livrer le "fort, vous devez me laisser m'esquiver, vu que je suis un déserteur fran"çais et que l'on sera impitoyable pour "moi. A quoi le colonel répliqua qu'il "espérait sortir avec les honneurs de "la guerre et qu'ainsi le déclarant serait sauf. Celui-ci ne se fiant pas à "cette assurance, fut laissé libre de "s'enfuir avec sept autres déserteurs. "Mais n'étant pas encore très éloignés, "ils virent, de l'autre côté du port, les "Français s'embarquer dans des ba"teaux, et parmi eux quelques-uns vê"tus de rouge, avec des revers de cou"leur verte, lesquels appartenaient à "la brigade irlandaise."

Voici donc l'enchaînement de faits que nous présente M. O'Farrell. Premièrement, M. Doreil, commissaire des guerres à Québec, demande l'envoi d'un bataillon irlandais au Canada. Deuxièmement, M. d'Argenson recommande au roi cet envoi. Troisièmement, un déserteur français constate la présence de la brigade irlandaise à Chouaguen. Et les grandes lignes de la preuve requise en l'espèce se trouvent établies.

"La brigade débarqua à Québec le 26 juin 1755 , nous apprend M. O'Farrell.

La présence de ce corps au Canada étant ainsi démontrée, il nous le fait voir s'illustrant d'abord au Lac George, sous Dieskau, où 220 grenadiers donnent l'assaut à des retranchements défendus par 3,000 soldats. "Cette héroïque petite bande de 220 combattants de la brigade irlandaise, s'écrie l'auteur, bravant 3,000 hommes retranchés dans ce que l'on peut appeler une forteresse, soutenant pendant deux heures un véritable ouragan de feu, mettant hors de combat trois fois plus d'ennemis que leur propre nombre, égalent, s'ils ne les surpassent, Léonidas et ses 300 Spartiates aux Thermopyles." M. O'Farrell nous montre ensuite la brigade à Chouaguen, faisant prisonniers, après trois jours de siège, trois régiments anglais, dont deux avaient déjà fui devant elle à Fontenoy. Il nous la représente encore réduisant le fort de William Henry, et capturant 2,400 prisonniers avec un immense matériel de guerre. "Mais, s'écrie l'auteur dans un élan d'enthousiasme, la gloire la plus rayonnante de la brigade, fut celle conquise par elle en ce jour mémorable de Ticonderoga ou de Carillon, comme l'appellent les Français. Ce jour-là 3,000 soldats de la brigade, assistés de 450 Canadiens français, défirent complètement 15,000 hommes des meilleures troupes de l'armée régulière anglaise. En cette occasion, ils soutinrent pendant six heures entières la fureur aveugle de troupes cinq fois plus nombreuses, repoussèrent sept charges successives de toute l'armée ennemie, tuèrent ou blessèrent 4,000 hommes, ne perdant eux-mêmes que 30 officiers et 340 soldats. C'est à cette bataille de Ticonderoga que les officiers irlandais que je vous ai déjà mentionnés, reçurent leurs blessures... Les noms de ces braves méritent d'être embaumés dans les cœurs irlandais ; et je prends la liberté de vous les répéter, ce sont MacCarthy, Fitzpatrick, Douglass, Carolan, O'Moran, Forsyth, O'Hearn, et O'Donohue!!....."

Pourquoi faut-il que le souci de la vérité historique nous force à interrompre cette effusion de ferveur nationale, afin d'examiner, si elle ne procède pas, malheureusement, d'une série d'erreurs et d'interprétations fautives.

Il importe d'abord de rechercher les dates exactes des pièces mentionnées par M. O'Farrell. Nous allons voir que ces dates sont essentielles. En se référant au volume indiqué, on constate que la lettre de M. Doreil à M. d'Argenson, dans laquelle il demande l'envoi d'un bataillon irlandais, est du 28 octobre 1755. Par inadvertance sans doute, M. O'Farrell ne donne pas cette date. Et grâce à cet oubli opportun, on ne remarque pas l'étrangeté de son affirmation subséquente: "La brigade débarqua à Québec le 26 juin 1755." Qu'est-ce à dire? La brigade est-elle donc arrivée ici quatre mois avant que M. Doreil n'en ait demandé l'envoi? Le commissaire des guerres à Québec aurait-il, le 28 octobre, sollicité le ministre d'expédier au Canada des troupes déjà rendues dans notre pays depuis le 26 juin précédent? Si tel était le cas, il faudrait en conclure que ce fonctionnaire avait été soudainement frappé d'aliénation mentale. Mais les correspondances et les documents contemporains nous le montrent, au contraire, à ce moment, en pleine possession de ses facultés intellectuelles, et honoré de la confiance de ses chefs. Puisqu'il a demandé l'envoi d'un bataillon irlandais au Canada—et c'est un fait incontestable qu'il a écrit dans ce sens le 28 octobre 1755—il faut donc reconnaître qu'un tel bataillon ne figurait pas alors dans la petite armée chargée de défendre la Nouvelle-France. Cela est absolument indiscutable.

Cependant des troupes ne sont-elles pas débarquées à Québec au mois de juin 1755, comme l'affirme M. O'Farrell ? Oui, mais ce n'étaient pas des troupes irlandaises. C'étaient des troupes françaises, tirées des vieux régiments français de la Reine, de Guyenne, de Béarn et de Languedoc. L'extrait suivant d'une pièce signée par Louis XV et d'Argenson le prouve d'une façon sans réplique : "Sa Majesté, ayant bien voulu entrer en considération de ce que les soldats des bataillons qu'elle fait passer en Canada, tirés des régimetts de la Reine, Languedoc, Guyenne et Béarn, ne pourraient profiter des congés absolus qu'elle fait distribuer tous les ans...Elle a ordonné et ordonne," etc."

Le bataillon de Béarn arriva à Québec, le 19 juin 1755, celui de la Reine, le 22, celui de Guyenne le 23, celui de Languedoc le 17. Aucun d'eux n'avait, ni de près ni de loin, rien de commun avec la brigade irlandaise. Qu'on jette un coup d'œil sur les noms suivants. Dans Béarn : lieutenant-colonel, de l'Hôpital ; aide-major, M. de Maurès de Malartie ; capitaines MM. Pouchot, de Montray, Roux, de la Parquière, de Barante, de Bernard, de Rosmorduc, de Trépézée, de Montredon, de la Mothe, etc. ; lieutenants MM. de Pensens, de Totabelle, de Solvignac, etc. Dans la Reine : lieutenant-colonel, M. de Roquemaure ; aide-major, M. d'Hert ; capitaines, MM. d'Hébécourt, Lecomte, de Montreuil, de Germain, Desvaux, etc. ; lieutenants, MM. de Massias, de Cherville, Desvaux, etc. Dans Guyenne : lieutenant-colonel, M. de Fontbonne ; aide-major, M. de la Pause ; capitaines, MM. de Lorimier, de la Bretèche, Bélot, Cormier de Chassignol, etc. ; lieutenants, MM de Fouquet, DuPont, de Restauran, de Saint-Poncy, etc. Dans Languedoc : lieutenant-colonel, M. de Privas ; aide-major, M. de Joannès ; capitaines MM. de Fréville, Duchat, de Basserole de Marillac, d'Aiguebelles, de Parfouru, etc ; lieutenants, MM. de la Melecy, Dupuy, d'Hastrel, etc.... Il suffit de parcourir cette liste pour voir que ce sont bien là des officiers français. M. O'Farrell a essayé de soutenir que beaucoup des noms mentionnés dans les dépêches officielles des commandants de l'armée étaient des noms irlandais francisés, parce qu'il y avait des raisons pour ne pas faire connaître la présence de la brigade au Canada. Mais cette supposition est purement gratuite. Les noms que nous venons de citer n'étaient pas francisés ; ils étaient français, appartenant à des officiers dont les familles avaient poussé dans la bonne terre française des racines vieilles de plusieurs siècles. Nous examinerons tout-à-l'heure de plus près le système original de M. O'Farrell.

Il nous semble donc établi au-delà de toute contestation, par la lettre même de M. Doreil, et par les autres citations faites plus haut, que la brigade irlandaise n'a pas débarqué à Québec au mois de juin 1755. Elle n'a pas fait non plus son apparition en 1756. Les seuls bataillons venus ici cette année avec Montcalm étaient ceux de la Sarre et de Royal-Roussillon, tous deux très français, ayant pour lieutenant-colonel, le premier M. de Sénezergues, le second, M. de Bernetz, et pour officiers, les DuMesnil, les Champredon, des De Selles, les Dupont, les Duparquet les Bois-Chatel, les Villars, les Lenoir, les De Bellecombe, les Ducros, les Poulhariès, les De Saint-Lambert, les Dufresnoy, les De Bassignac, le De Saint-Privat, et. Ces bataillons s'embarquèrent à Brest pour le Canada, le 23 et le 26 mars 1756. Leur bonne grâce et leur ardeur faisaient pousser à Bougainville, aide-de-camp de Montcalm, cette exclamation admirative : "Quelle nation "que la nôtre !" Heureux qui la commande et qui en est digne". On n'a pas encore prétendu que Bougainville était irlandais ; et lorsqu'il s'écriait : "Quelle nation que la nôtre", on peut supposer raisonnablement qu'il voulait parler de la nation française, et n'adressait pas ce patriotique hommage à des étrangers nés à Cork ou à Kilkenney.

Donc, la fameuse brigade irlandaise n'est venue au Canada ni en 1755 ni en 1756. Serait-elle venue en 1757 ? Pas davantage. Cette année ce furent les deux bataillons du régiment de Berry qui furent envoyés ici, avec quelques compagnies pour remplacer celles de la Reine et de Languedoc, qui avaient été prises par les Anglais sur l' "Alcide" et le "Lys", en 1755, et quelques centaines de recrues "de chétive espèce". Les bataillons de Berry étaient commandés par le lieutenant-colonel de Trivio, et avaient pour principaux officiers MM. de Trécesson, Carlan, de Cadillac, de la Bresme, Châteauneuf, de Béran, de Saint-Félix, de Surimeau, Fouilhac, Villemontès, Milhau, de Guernée, de Beaupré, Chavimond, de Godonesche, Pélissier, etc. Où sont les Irlandais ! Non, le régiment de Berry, comme les six autres qui l'avaient ici précédé, était un régiment absolument français par la composition de ses compagnies et de son état-major.

Mais alors de quelle manière expliquer cet autre document mentionné en second lieu par M. O'Farrell, supposé être de 1754, et contenir une recommandation de M. d'Argenson pour l'envoi de troupes irlandaises au Canada? L'explication est facile. Cette pièce n'est pas de 1754, elle n'est pas de M. d'Argenson et elle n'a aucune signification au sujet de la question qui nous occupe. Comment peut-il se faire que M. O'Farrell ait osé l'invoquer à l'appui de sa thèse aventureuse ? Il veut nous faire croire qu'elle est de 1754, qu'elle comporte un acquiescement à la demande de troupes irlandaises par M. Doreil, et cependant, il a dû voir, dans l'ouvrage qu'il a lui-même cité, la date du 28 octobre 1755 en tête de la lettre de ce fonctionnaire contenant cette proposition. C'est toujours la même confusion, la même contradiction de dates. D'après M. O'Farrell, M. d'Argenson aurait acquiescé en 1754 à une demande que M. Doreil ne devait formuler qu'un an plus tard, en 1755 !

(La fin, Lundi)

Les Artisans Canadiens-Français

Jeudi soir, plus de 300 personnes, représentant toutes les classes de la Société montréalaise, assistaient à la soirée Athlétique des Artisans Canadiens-français, succursale Ludger Gravel, organisée à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau Gymnase.

Pour la circonstance, on avait décoré la salle de spectacle, de plantes exotiques, les murs étaient pavoisés aux couleurs françaises et canadiennes, de magnifiques banderolles multicolores, traversaient le plafond en tous sens. Toutes ces couleurs, vives et gaies mêlées avec de nombreuses lumières électriques, offraient un coup d'œil vraiment féerique.

Le programme, préparé avec un soin jaloux par les organisateurs de cette soirée de gala, fut hautement apprécié, par le nombreux public amateur, qui se trouvait à cette fête. L'Exécutif de la Société des Artisans Canadiens-français était représenté par MM. Ludger Gravel, Président-général ; A. R. Archambault et Rod. Bédard, directeurs-généraux.

Remarqués dans l'assistance : MM. Alfred Girard, protonotaire ; Dr A. Gagnon ; Dr P. Racicot, D. Brodeur, H. Dalbec, C. O. Fournier, G. Ménard, avocat ; R. Dumouchel, notaire ; Geo. Normandin, notaire ; Pierre Gravel, Fred Bouillon, E. Delorme, Gustave des Trois-Maisons, J. A. Cadieux, A. Dagenais, F. Pauzé. Ces six derniers représentaient le Cercle Athlétique du Sault-au-Récollet : Zéphirin Gravel, Alphonse Reeves, Alp. Germain, D. S. Deland, Théo. Lanctôt ; le lieutenant Landriault, l'avocat Lefebvre, greffier de la cour du recorder ; J. C. Lamothe, avocat ; J. C. Laurendeau, Wilson & Lafleur, J. Roy, J. Beauchamp, A. Larivière, Arthur Yon, Wilfrid Dumont, H. Glakmeyer, Félix Langlois, Ernest Langlois, A. Senay, Prof. A. Létourneau.

Toutes les Succursales étaient représentées par leur président.

Bref, cette première soirée fait honneur au Comité d'organisation qui se composait des messieurs suivants : J. A. E. Gravel, président ; Arthur Nantel, secrétaire ; J. E. Carreau, Dr Henri St-Georges, A. Bonin, Iul Gravel, Stanley Forget, A. Brien, C. Brien, N. Lachance, W. Chamberland, V. Chénier.

Le premier pas que Montréal a fait

POUR UNE EXHIBITION D'HIVER

Dans Ontario, la ville de Guelph a été depuis nombre d'années, le centre d'une des plus belles exbitions annuelles de volailles vivantes et abattues, ainsi que pour d'autres lignes, ce qui a eu pour but d'éveiller plus d'intérêt chez les cultivateurs progressifs qui réalisent que la qualité compte pour beaucoup.

L'exhibition de volailles abattues exhibées à Guelph a surpassé cette année celle des années précédentes, indiquant que des progrès sont faits dans la bonne voie.

Très peu ou aucun intérêt n'a été pris jusqu'ici par les cultivateurs de la Province de Québec, pour améliorer la qualité de leur production, et c'est dans le but d'activer plus d'intérêt à ce travail, que la maison de provisions bien connue en cette ville, Gunn, Langlois & Cie., Ltée., a inauguré le printemps dernier une campagne pour "Plus et de meilleures volailles et œufs", laquelle phrase est maintenant dans toutes les bouches par tout le pays. Le succès obtenu a été si grand, qu'ils ont décidé d'avoir cet automne une exhibition privée et ont offert en prix $100.00 en or pour les plus beaux dindes, poulets, canards et oies.

L'exhibition est tenue chez MM. Gunn, Langlois & Cie., Ltée., à leurs entrepôts No 241 rue Saint-Paul, les 17, 19 et 20 décembre, où tout le public est cordialement invité.

Pour accroître encore l'intérêt et aussi pour les informations utiles qui découleront de cette exhibition, MM. Gunn, Langlois & Cie., Ltée., ont acheté et auront exposé toutes les volailles ayant obtenu des prix aux exhibitions d'hiver à Guelph, Ont., et Amherst, Nouvelle-Ecosse.

Ceci donne au public de Montréal, une occasion de voir à leur porte, une exhibition de volailles comme il ne s'en est jamais vu.

Les prix seront adjugés samedi après-midi et lundi par Monsieur le Professeur F. C. Elford, expert en volailles au Collège d'Agriculture MacDonald, Sainte-Anne de Bellevue, Qué.

MM. Gunn, Langlois & Cie., doivent être félicités pour leur esprit d'initiative et l'intérêt qu'ils prennent pour améliorer la production des volailles et les œufs dans notre pays et les résultats fructueux doivent nécessairement couronner une semblable entreprise.

Maisonneuve ville extra-hygiénique

Dans un rapport qu'il a adressé aux membres du Conseil de la ville Maisonneuve, dont la population est de 25,000 âmes, le docteur P. Lussier donne le nombre des cas de maladies contagieuses durant la dernière année : 130 cas de rougeole, 12 de diphtérie, 12 de scarlatine et 6 de fièvre typhoïde.

"Ces statistiques, dit le Dr Lussier, prouvent mieux que quoi que ce soit, que la ville de Maisonneuve est la plus salubre de toute la province au point de vue hygiénique. Et cela provient de sa propreté.

CADEAUX POUR LES FETES

L'unique, la seule, la véritable place pour l'achat des cadeaux de Fêtes en Merceries pour Hommes, ne se trouve-t-elle pas aux Magasins " Royal " ?

Aucun autre magasin ne peut rivaliser avec nous pour la beauté et la qualité de nos articles.

N'hésitez-pas à vous en convaincre, venez sans retard visiter nos vitrines du No. 271 Rue Ste-Catherine Est, et là, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin en

MERCERIE pour HOMMES

Y a-t-il un plus joli cadeau à faire qu'un de nos superbes foulards en pure soie crochetée, ou bien encore de très jolis mouchoirs en toile fine renfermés dans de superbes boites de fantaisie, toutes plus originales les unes que les autres, etc., etc.

Nous avons manufacturé un lot de très belles cravates, spécialement pour les Fêtes. Elles sont dans des patrons absolument nouveaux et dans les couleurs les plus variées.

Nos magasins seront ouverts tous les soirs de la semaine jusqu'au mois de janvier.

Hâtez-vous donc de venir faire votre choix. Rendez-vous en foule aux

MAGASINS " ROYAL "

Importateurs Directs

404 STE-CATHERINE OUEST — 271 STE-CATHERINE EST
508 STE-CATHERINE OUEST — 256 ST-JACQUES
——ET 225 McGILL——

"SOUDURES"

Fabriquées par

The Canada Metal Co. Limited

TORONTO

Essayez nos soudures "Acme" à surface polie.

TEL. MAIN 2918

56 ST-FRANÇOIS-XAVIER

MONTREAL

Tout ce qu'on peut désirer en fait de métaux.

PRESBYTERE DE LONGUEUIL

A vendre avec 20,000 pieds de terrains. Maison à deux étages, 16 pièces. Coin rues Saint-Charles et Chambly. Près de l'Eglise et du Bureau de Poste, 244 pieds de front rue Saint-Charles, 111 pieds de front sur le chemin de Chambly. Sera vendu par encan public sur les lieux, lundi le 19 décembre courant à 10 heures a.m. 10-13-15-17

LICITATION VOLONTAIRE

Sera vendu à l'encan au plus haut et dernier enchérisseur, à onze heures de l'avant-midi, du vingt-deux décembre, courant, en la demeure de Madame Geoffroy Lefebvre, au No 668 de la rue Wolfe, de Montréal, l'immeuble suivant dépendant de la communauté de biens qui a existé entre défunt M. Geoffroy Lefebvre, en son vivant, manufacturier de Montréal, et Dame Thercille Groux, son épouse, savoir:

Un emplacement situé dans la cité de Montréal, borné en front par la rue Wolfe, contenant environ trente-huit pieds de largeur par soixante-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, composé du lot numéro soixante-deux et dix-sept pieds de large par soixante-cinq pieds de profondeur du lot numéro soixante-trois contigu au dit lot No 62 du cadastre hypothécaire du quartier Saint-Jacques, avec une bonne maison portant les numéros 668 et 670 de la dite rue Wolfe et autres bâtisses.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

Montréal, 3 décembre 1910.

GOD. BOILEAU, N.P.,
324 Parc Lafontaine,
Montréal.

5-17

La grève à Winnipeg

Winnipeg, 17. — Les affaires ont été complètement désorganisées hier à Winnipeg par suite d'une grève tout à fait imprévue des employés du tramway électrique. Les habitants de la banlieue ont dû marcher des milles et des milles pour venir à leurs bureaux et les ouvriers sont arrivés fatigués déjà aux usines et aux ateliers. Les employés avaient soumis leurs griefs supposés à une commission d'arbitrage, mais devant le résultat de l'enquête, peu satisfaisant pour eux, les travailleurs ont résolu, aux petites heures, de quitter l'ouvrage.

Le printemps dernier la compagnie avait destitué quatre employés dont deux officiers supérieurs de l'Union, sous prétexte qu'ils avaient désobéi à un règlement qui défend à tout employé d'entrer en uniforme dans une buvette.

Les arbitres ne s'entendirent pas sur cette question de droit; et la grève fut déclarée.

Donnez promptement vos Commandes pour les Fêtes

c'est le moyen d'être bien servis. Achetez les Produits de Marques connues, dont **nous vous garantissons** la haute qualité et que nous recommandons sans réserve :

CHAMPAGNE, PIPER-HEIDSIECK Kunkelman & Co., Reims.
VINS CLARETS ET SAUTERNES, Vigneau & Cambours, Bordeaux.
CLARET ESPAGNOL, Companhia Vinicola Del Norte, Espagne.
VINS DE BOURGOGNE, Morin, Père & Fils, Beaune.
VINS DU RHIN, Frédérick Krote, Coblenz.
VINS DE MESSE "Sanctuaire" et "Vatican", French Artell & Co., Tarragone.
VINS DE PORT, F. Bartissol, Portugal.
VINS DE PORT, Real Companhia Vinicola, Portugal.
VIN SHERRY "FAVORITO" Diez Hermanos, Jérès de la Frontera.
VIN DE MALAGA, Garrette & Cie, Malaga.
VIN DE BANYULS, Soc. des Vins Banyuls Bartissol, Banyuls-sur-Mer.
LAGER "Miller High Life", Miller Brewing Co., Milwaukee.
BASS ALE & STOUT, W. E. Johnson & Co., Liverpool.

DEMANDEZ CES MARQUES A VOTRE FOURNISSEUR.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITEE
Distributeurs Généraux, MONTREAL.

RENOVATEUR PARISIEN LUBY

Article de toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente préparation ramène les cheveux à leur couleur naturelle et en conserve la beauté, entretient la tête propre et fraîche, donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables.

Empêche et détruit les pellicules, ne gâte pas la peau ni la coiffure la plus délicate, arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent.

EN VENTE PARTOUT A 50 CENTS LA BOUTEILLE.

LA PREMIERE COMPAGNIE D'ASSURANCE ANGLAISE ETABLIE EN CANADA, A. D. 1804.

FEU **PHOENIX ASSURANCE COMPANY, Limited.** VIE

FONDEE EN 1782, DE LONDRES, ANGLETERRE.

CAPITAL ET ACTIF $78,500,000
Sinistres payés depuis la fondation de la Compagnie 350,000,000
Dépôt au gouvernement fédéral et placements en Canada pour la garantie des assurés en Canada 2,500,000

Directeurs pour le Canada.—E. MACD. PATERSON et J. B. PATERSON, No 100 rue S.-François-Xavier, Montréal, P.Q.

Agents pour la ville.—Arthur Simard, E. Lamontagne, C. R. Blache, A. U. Mailloux, C. Galibert, F. X. Lanthier, C. H. Routh, H. Joseph, E. A. Whitehead Co. Limited. Agents demandés dans les villes et villages où nous ne sommes pas représentés. J-8 Jne

La Vie Sportive

L'ouverture de la saison

POUR LA LIGUE DU DISTRICT, ELLE AURA LIEU DEMAIN APRES-MIDI

L'ouverture régulière de la saison, pour la ligue du District aura lieu demain après-midi à une heure et demie, les Voltigeurs et les Delorimier se disputant les honneurs de la première victoire, au patinoir de Viauville. Les équipes du Baillargeon Buffet et de l'Aiglon de Lachine en viendront ensuite aux prises.

Les arbitres de ces deux joutes seront MM. Belly McEwen et Hector Dalbec.

En étudiant un peu la liste des joueurs de chaque Club— liste que les gérants ont communiqué officiellement, hier soir, au président Millaire, et que nous reproduisons plus bas— les amateurs jugeront par eux-mêmes de l'excellence de ces mêmes équipes et de la pépinière de "professionnels de demain' qu'elles contiennent. Suivent les noms des joueurs parmi lesquels seront choisies les différentes équipes :

Delorimier : A. Lemay, P. Brissette, Geo. Cummings, R. Owens, D. Owens, F. Conway, Phillips P.D.Bullen W. Eaves, A. Moss, P. Vadeboncœur, Cormier, R. Champagne, A. Bérubé,W. Cummings, P. Vendette, R. McCarthey et R. M. Watt.

Voltigeurs : H. M. McKay, Hervé Larue, O. Lacombe, G. Chadwick, Z. Bougie, W. Bisaillon dit Bourdon,Marotte, W. Vandette, E. J. Kearney, H. Kearney, L. Chicoine, A. St-Germain, H. Armstrong, M. David, N. Kaiser, T. Leclair, A. Taylor.

L'Aiglon, de Lachine : Edgar Leduc, capitaine ; A. Forest, C. Lilly, E. Brunet, M. Ranger, W. Bell, A. Paré, C. Linklater, B. Dussault, J. Hepworth, A. Clément, A. Boyer, Durocher, J. Archambault, C. Lzger, Pool N. Butler, Gohier.

Baillargeon Buffet : E. Laliberté, F. Hoffman, Jos. Bradford, G. Bradford, Gamache, R. Sicotte, Léo Sasseville, C. Charlebois, P. Paquet, Fletcher, Chamillard, Ed. Décarie, O'Neill, McKeown, Jos. Anctil.

Sur le Circuit de Jacksonville

LES FAVORIS ONT GAGNE HIER TOUTES LES EPREUVES

Jacksonville, 17 décembre. — Les favoris ont gagné, hier après-midi, toutes les six épreuves au programme.

La course principale est revenue à Aylmer qui devança facilement Sandrian et Ragman.

Sommaire:

1ère course, 5 furlongs. — 1, Marie Hyde, 106, Butwell, 7 à 10, 2 ; Whim, 105, Goose, 5 à 2, 3, Madaline L. 105, Gross, 7 à 5. Temps, 1.01. Morpheth, Hazel, Thorpe, Anna, Grand Peggy, Woolcaste, Ped Soe, Slow Coach et Leontine ont aussi couru.

2ème course, 5 1-2 furlongs. — 1, Tippy, 106, Cross, 9 à 5, 2 ; Morning Song, 106, Walsh, 2 à 1, 3, Mindinette, 103, Bell, 2 à 1. Temps, 1.08 2-5. May Weed, Aviator, Myrtle Mario, Americaneer, Splinters, Gavotte, Hickey, Wheatburg et Agnar ont aussi couru.

3ème course, 6 furlongs. — 1, Planutesse, 109, Bell, 8 à 5, ; 2, Deceivable, 106, Troxler, 4 à 1 ; 2, Spes Nostra, 103, McCahey. Temps: 1.13 3-5. Montelez, The Whip, Eastern Star et Walte ont aussi couru.

4ème course, 1 mille. — 1, Aylmer, 113, Davis, 17 à 10 ; 2, Sadrian, 108, McCahey, 9 à 20 ; Pagman, 110, Troxlet, 3. Temps: 1.40. Longhand et Pulka ont aussi couru.

5ème course, 6 1-2 durlongs. — 1, All Red, 109, Davenport, 8 à 5 ; 2, Calley Slave, 104, Goose, 8 à 5 ; 3, Mapleton, 109. Butwell, 2 à 5. Temps, 1.21 2-5. Congo, Eschau, Havre, Stoneman et E. T. Shipp ont aussi couru.

6ème course, 1 1-16 mille. — 1, Merman, 106, Steinhardt, 1 à 5 ; 2, Third Rail, 109, Bell, 2 à 1 ; 3, Camel, 112, Butwell, 2 à 5. Temps, 1.48 3-5. Norbitt, Golden Flora, Earl of Richmond, Oberon, Gilpiao et Banbury ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits dans les courses de samedi après-midi:

1ère course, 5 1-2 furlongs. — Governor Gray, Demand, Rose Worth Gold Wick, Scrimmage, 109, Billy Vanderver, Grenade, Dangermark, Red Wine, Brace Buttons, Pharach, 112, Moncrief, Via Octavis, Double Five, 115.

2ème course, 7 furlongs, Detect, Bad News II, Aldivia, Oakley, 106, Syzygy, Trustee, 109, Idleweiss, Gold Oak, 111.

3ème course, 6 furlongs, Judge Walton, 102, Ozama, 104, Alfred The Great Uncle, Kimmy, Gray, 107, Resom, 109, Jack Parker, 112, T. M. Green, 114, Hoffman, 117.

4ème course, Palm Beach Handicap, $13.00, garantie, 1 1-16 mille. — Compton, 91, Bob B., 98 ; Dr Holzberg, 100, Milton B., 101, Beybourn, 105, Mary Davis, 107, John Boarden, 111.

5ème course, 6 furlongs. — Claque, 100, Louis Riel, 103, Bat Masterson, 103, Bob Co., John A., Danfield, 106, Sal Volatile, 107, Colonel Ashmeade, 100, Lady Irma, 111, Flying Squirrel, 112.

6ème course, 1 mille 1-16. — My Gal, 99, Lady Esther, 101, Wander 102, Elfall, Beau Brummel, 109, Minot, Shapdale, 109, Arondack, 111, Edwin L., 112.

Dans la Ligue de la Cité

L'OUVERTURE DE LA SAISON AURA LIEU LUNDI SOIV. TROIS PARTIES AU PVOGRAMME

Lundi soir, aura lieu, au Patinoir Jubilee, l'ouverture de la saison de la ligue de la Cité. La dernière assemblée de la ligue aura lieu ce soir, au Cercle St-Jacques ; elle est convoquée pour terminer les travaux qui aideront cette inauguration à remporter un grand succès.

Trois parties seront jouées lundi soir : la première entre le Astor et le Cercle St-Jacques, à 8 heures,la deuxième entre le National et le Baillargeon Express, à 9 heures et la dernière entre le "Star" et le Garnet, à 10 heures.

MM. Albert Millaire et Billy McEwen deux experts, seront arbitres dans ces différentes joutes. Les amateurs de hockey en auront pour leur argent,car ils pourront assister à trois parties, pour le prix d'admission à une seule.

C'est une des raisons pour lesquelles nous invitons le public à se porter nombreux au patinoir Jubilé, lundi.

St-Lambert vs. Tigers III

CES DEUX CLUBS SE DISPUTERONT CETTE APRES-MIDI LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU CANADA.

Saint-Lambert, 17. — L'équipe junior des Tigers de Hamiltob nous arrive ce matin, pour disputer à nos joueurs, dans la dernière partie de la saison, le championnat junior du Canada. Comme moyenne, les joueurs de Hamilton ne pèsent pas plus de 150 livres, mais ils croient, malgré cela, pouvoir vaincre nos hommes avec assez de facilité. Les nôtres, naturellement, entretiennent les mêmes espérances. La joute aura lieu cette après-midi.

Voici quelle sera la composition des deux équipes:

Tigers III		St-Lambert
McKelvey	Arrières	G. Gansden
Moore	Démis	J. Collins
Manson	Démis	J. Coleman
Oliver	Démis	M. Collins
Norman	Quarts	G. Peterson (Capt.)
J. O'Heir	Mêlées	G. Smith
F. Beltz	Mêlées	J. Howe
Gow	Ailiers	A. Ramsey
Myles	Ailiers	A. Rosevear
Barrett	Ailiers	A. Cope
McKenna	Ailiers	B. Cope
Crooker	Ailiers	E. Church

Le Pugilat

LES DEFIS SONT NOMBREUX. — QUI REPONDRA LE PREMIER ?

Le froid semble avoir pour effet entre autre, de faire sortir de leur tanière de nombreux pugilistes — du moins si l'on en juge par le nombre incalculable de défis qui se lancent à l'heure actuelle et dont voici les principaux :

Kid O'Brien, de Boston, aimerait à rencontrer tout pugiliste à 120 livres (deux livres à prendre ou à ôter) sous la gérance de tout promoteur ou de tout club qui s'engagerait à donner une bourse suffisante. Ce défi vise particulièrement Joe Shear. Pour informations, s'adresser à 80 rue Williams.

"Je soussigné, Fred White, récemment arrivé de Los Angeles, Californie, où je me suis entraîné pendant l'été pugiliste, dans le monde entier, à 120 dernier, suis prêt à rencontrer tout livres, dans une bataille de 15 reprises.

Les arrangements, quant au pourcentage et aux paris, seront faits entre mon igérant et celui de mon adversaire."

Toute réponse à ce défi sera reçue par M. Dick O'Moore, agent, gare du Grand Tronc, Lévis, Qué.

Dave Rennie fait aussi des siennes. Il répond au défi de Shear, en disant qu'il sera prêt à le rencontrer pourvu qu'il dépose un enjeu de $100, comme garantie de sa bonne foi. Lui-même déposera la somme de $250 comme pari.

Pour détails, s'adresser à 96 rue Stanley.

La position des clubs

La position des clubs dans l'Association des Quilles de Montréal est maintent — en comptant les parties jouées avant-hier — la suivante :

	Gag.	Perd.	P.C.
Colonials	5	1	.833
Chanfield No 2.	6	2	.666
Westmount	7	5	.583
M.A.A.A. No 1.	7	5	.583
M.A.A.A. No 2.	5	4	.565
Chanfield No 1.	5	4	.555
Beavers	5	4	.555
R.R. Y.M.C.A.	3	3	.500
Crescents	2	4	.333
M.A.A.A. No 3.	2	7	.222
Standards	1	5	.167
Nationals.	1	5	.167

DE TOUT UN PEU

—Steurs, le champion belge, lance un défi à tous les lutteurs du monde (y compris Zbysco et Hackenschmidt) au style gracco-romain.

—Nous annoncions hier que le meilleur score d'équipe de la saison, pour une seule partie, avait été fait la veille par le Westmount. Il appert que tel n'est pas le cas, et que c'est au Champêtre No 2 que revient cet honneur. Ce dernier club a fait 971, le soir d'ouverture des séries, contre 961 pour les Westmount. Nous sommes heureux d'avoir à faire une telle rectification.

—C'est demain après-midi qu'aura lieu l'ouverture de la saison dans la ligue d'Hochelaga. Deux parties seront jouées.

—Deux des meilleurs joueurs amateurs d'Ottawa, Coo Dion et Eddie Girard ne pourront jouer au hockey qu'à la mi-janvier. Tous deux sont alités.

Saranac Lake, 17.— Les dates des courses annuelles de l'Association du Patinage de Saranac ont été approuvées par le vice-président John Handing de l'Union Internationale. Il est pratiquement décidé que les championnats du monde seront disputés à Montréal entre le 30 janvier et le 4 février.

—Ottawa, 16.— Les amateurs canadiens-français locaux de hockey n'ont pas eu d'équipes de champions dans la ligue de la Ville depuis la disparition des Rialtos. Ils jubilent cette année de voir le Mascotte réunir les meilleurs Canadiens-français et c'est en grand nombre qu'ils se porteront aux joutes de ce club.

Horrible écrasement

TROIS HOMMES SONT ENSEVELIS SOUS UNE MONTAGNE DE PIERRE QUI S'ECROULE

Hillsboro, N. B., 17. — Trois hommes travaillaient dans les carrières de pierre de la Albert Mfg., Co., à Hillsboro, vers trois heures hier après-midi, lorsqu'un éboulis se produisit les engloutissant tous les trois. D'autres hommes se sont sauvés presque miraculeusement.

Le nom des morts est: Fred Nelson, Edward Collette et Théophile Allain. Octave Duplessis fut grièvement blessé.

Quelques minutes avant la catastrophe, ces hommes travaillaient à la surface de la carrière. Tout à coup, le terrain céda, et les pauvres individus furent ensevelis sous trois ou quatre cents tonnes de pierre.

Le contremaître Livingstone eut juste le temps de faire un bond et de s'accrocher au pan de pierre qui restait debout.

Deux des victimes étaient pères de famille, Edouard Collette et Fred Nelson.

Cochers qui vont trop vite

Quatre cochers de place ont été appréhendés, hier soir, et ils seront traduits aujourd'hui pour répondre à l'accusation d'avoir conduit leurs chevaux à une trop grande vitesse, à la traverse des rues Saint-Jacques et Windsor. Les arrestations ont été opérées par les agents Harvey et Fortin du service spécial de surveillance de la circulation

L'endroit où ces automédons allaient à une allure immodérée, est situé tout près de la gare Bonaventure et ils auraient pu par leur manque de prudence causer de graves accidents.

Pour s'excuser les inculpés disent qu'ils voulaient réchauffer leurs chevaux. Le Recorder appréciera.

Les nouveaux livres

M. Albert Dreux, de l'Ecole littéraire, vient de publier son premier volume de vers, intitulé "Les Soirs".

Ce volume se recommande tout particulièrement à ceux qui aiment la véritable poésie et les émotions qu'elle traduit.

Jeune encore, M. Dreux s'est conquis une place à part à l'Ecole, et il représente le symbolisme discret que permet Dorchain dans son "Art des Vers". Phrase juste et expressive, images jolies et captivantes, vers souvent de grande envolée, il y a dans le livre de Dreux des pages admirables qu'on relira.

La toilette typographique du livre est de bonne tenue et l'atelier Prévost, de Saint-Jérôme, s'est bien acquitté de la tâche entreprise.

La marine de guerre, terreur des nations

Le directeur du "London Economist" formule son opinion devant la Conférence de la Paix, à Washington

Washington, 17. — M. Francis W. Hirst, directeur du *London Economist*, dans son discours devant le congrès de la "société américaine pour le règlement des différends internationaux," a déclaré, hier soir, que la terreur de la guerre est inspirée, dans une large mesure, par les entrepreneurs en armements qui jetteraient des pays dans la banqueroute. Il trouve absurde que le Brésil ait acheté des Dreadnoughts "pour se protéger contre l'Argentine," et déclare que la rivalité existant entre le Japon et les Etats-Unis a imposé à celui-ci un fardeau de taxes, alors que le coût des armements épuise le budget de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

Charles Noble Gregory, recteur de l'Université de l'Etat de l'Iowa, a condamné la guerre, faisant observer que l'aviation est une nouvelle façon de détruire les hommes.

Le tribunal permanent d'arbitrage, dont la société projette la création, a trouvé des partisans et des adversaires. M. Hirst, le délégué anglais à la conférence, a parlé du danger que ce tribunal ne soit trop judiciaire, recommandant que la diplomatie se mêle à la justice pour la satisfaction générale.

M. Hirst a donné lecture d'une lettre de Lord Loreburn, grand chancelier d'Angleterre qui dit :

"Je n'ai pas besoin de vous dire combien profonde et sincère est ma sympathie pour un mouvement de nature à régler les différends internationaux. C'est l'espérance de l'avenir, et j'ai confiance que, tôt ou tard, cette espérance se réalisera. Et alors le monde se souviendra avec reconnaissance des efforts du gouvernement américain pour cette bonne cause, et le placera parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité."

M. Hirst, parlant de la suprématie des races dans les armes et la marine, continue :

"La puissance croissante des entrepreneurs qui fournissent au gouvernement les armes et les munitions de toutes sortes est d'un sinistre présage. Ils sont assez riches pour posséder des journaux, pour soulever et aggraver des craintes et des jalousies nationales, lançant contre l'un, contre l'autre les bateaux de guerre perfectionnés. Il y a quatre exemples notables, savoir :

"L'armement de terre et de mer des Jeunes Turcs contre la Grèce et la Bulgarie, ce qui a créé un déficit de dix ou douze millions de livres sterling.

"L'absurde acquisition de dreadnoughts par le Brésil, qui a mis en danger bien plus la république du Brésil que la république de l'Argentine contre qui ils étaient dirigés.

"La soi-disant ambition de l'Allemagne de supplanter la Grande-Bretagne sur les mers.

"La rivalité entre le Japon et les Etats-Unis, qui écrase le peuple japonais sous le fardeau des impôts.

"L'argument des marchands d'armements, c'est que les armements présentent seuls la sécurité. Ils citent le vieux proverbe: Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre. Oui, mais comme le faisait observer l'autre jour M. Asquith, l'augmentation des armements devient pour les Etats riches un fardeau tel qu'il crée des querelles intestines, qui peuvent, un jour ou l'autre, provoquer des émeutes de nature à détruire la paix mondiale.

L'affectation du capital, qui devrait servir à des entreprises fructueuses, à la construction de forts et de bateaux de guerre; le fait d'enlever à des hommes un travail productif et de les enrégimenter dans l'armée et dans la marine, où ils vivent à même le produit de l'impôt, sont peut-être le plus grand méfait économique de notre époque. Toutes les nations prendront-elles part à cette course à la dépense pour les armées et les navires ,jusqu'à ce qu'elles tombent épuisées, une par une, sous le poids de la banqueroute?"

Pour Dollard

Rimouski, 15 novembre 1910.

Monsieur M. B. de la Bruère,
Le "Devoir", Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le montant de la contribution du Cercle Saint-Joseph, A.C.J.C. et du personnel du Séminaire de Rimouski en faveur du monument Dollard: ($33.00).

L'obole est petite, mais elle a été donnée par des cœurs généreux.

Je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre initiative et j'ose espérer que le monument Dollard ne sera que le premier d'une suite de bronzes, qu'on élèvera à la mémoire de nos gloires nationales.

Le culte des aïeux est la sauvegarde d'un peuple et nos ancêtres, à nous, but assez nobles, assez valeureux pour rivaliser avec ceux des autres nations...

Elevons-leur donc des monuments à tous, et il n'y aura pas de jaloux...

Veuillez me croire votre dévoué,

JAMES JESSOP,
Président du Cercle Saint-Joseph.

M. Janin ingénieur municipal

LE BUREAU DES COMMISSAIRES DECIDE DE LUI CONFIER LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Le budget de l'année prochaine comporte la réorganisation du service municipal des travaux publics. Les commissaires y recommandent que l'exécution de tous les travaux soit confiée à M. Georges Janin, actuellement surintendant de l'aqueduc, et qui porterait le titre d'ingénieur consultant du Bureau des commissaires. C'est de lui que relèveraient les chefs des différents services des travaux publics tels que l'administration de la voirie, les égouts, l'aqueduc, où il sera remplacé par M. T. W. Lesage, son assistant actuel.

Cette mesure a été arrêtée pour donner suite à la motion que l'échevin Brodeur fit adopter récemment par le Conseil municipal, à ce sujet.

C.P.R. MALLE ROYALE LES Empress



MOINS DE QUATRE JOURS EN MER

ST-JEAN, N. B. et LIVERPOOL

Empress of Ireland . . . . . 30 déc.
Empress of Britain 13 janvier 1911
Hesperian, ... 27 janv.
Empress of Ireland . . . . 10 fév.

TAUX. — Paquebots Empress, 1ère classe, $82.00 et plus, seconde classe, $51.25 et plus.

Vapeurs des lacs., Cabine d'une seule classe, taux de seconde, $47.50 et plus.

Billets et renseignements obtenus de n'importe quel agent de navigation ou de

G. ANNABLE, agent gen. des pass.
W. WEBBER, Agent des passagers.
3 et 5 Edifice du Board of Trade.

CANADIAN NORTHERN — LA Ligne Royale

Les plus beaux et les plus rapides paquebots de la route canadienne.

SERVICE D'HIVER

DEPARTS DE NOEL D'HALIFAX

De Bristol	d'Halifax
28 déc. "Royal George"	11 janv.
11 janv. "Royal Edward"	25 janv.
28 janv. "Royal George"	8 fév.
8 fév. "Royal Edward"	22 fév.

Pour tout renseignement au sujet des taux et des cabines à réserver, s'adresser à n'importe quel AGENT DE LA COMPAGNIE ou à LA CIE DE NAVIGATION DU CANADIEN NORD, Limitée.

MONTREAL:
Edifices de la Banque Impériale (en haut, ou à 13 Boulevard St-Laurent.
TORONTO:
Edifices de la Cie Canadien-Nord, rues King et Toronto.
HALIFAX:
123 rue Hollis.

Tél., Up 735. Rés. St-Louis 4017

A. W. Christie Realty Co.

Courtiers en Immeubles

CHAMBRE 105, EDIFICE LINDSAY

518 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal

DOMINION COAL CO. LIMITED

MINEURS ET EXPÉDITEURS DU CHARBON DOMINION pour VAPEURS

Crible, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser au—
BUREAUX DE VENTE,
112 Rue St-Jacques. Montréal.
Téléphone Main 491.

J.W. MICHAUD,
COURTIER EN MINES
Membre du "Montréal Mining Exchange"

Stocks de mines achetés et vendus à commission.

Téléphone Main 6618 et 5500.

PLUS DE CORS AUX PIEDS !



Antikor-Laurence
CURE SURE ET SANS DOULEUR DES
Cors et Verrues.
Inoffensive et garantie
En vente partout
Franco par poste sur réception du Prix.
25c
L. J. LAURENCE, Pharmacien, Montreal

SIROP TARNIER
TONIQUE RECONSTITUANT
$1.25 LA BOUTEILLE
En Vente chez tous les Principaux Pharmaciens.

LE Dr. G. H. DESJARDINS
Spécialiste pour les
MALADIES DES YEUX
502 Rue St-Denis. Tél. Est 1840

Dr. ARTHUR BEAUCHAMP,
Chirurgien Dentiste.
T. Bell Est 3549 165 rue Saint-Denis

DOCTEUR J.-A. ST-DENIS
Maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles.
T. Est 329, 133 Rue Cherrier, Montréal.
1-mer-v. 1no

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSION A NEW-YORK
Prix du billet:—$11.30
VENDREDI LE 23 DECEMBRE
VOYAGE ALLER ET RETOUR DE MONTREAL
VIA C. V. R.

Départ par train spécial laissant Montréal à 8.00 p.m., le 23 décembre, arrive à New-York à 8.30 a.m. Limite de retour, 3 janvier.

Wagons-lits directs dans chaque direction

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Des billets d'aller et retour seront vendus à Montréal pour toutes les gares du Canada, incluant les endroits ci-dessous mentionnés. Aussi des gares du Canada à Buffalo, Suspension Bridge, Rouse's Point, Massena Springs, Island Pond, Vt., comme suit:

Québec	$4.90	Toronto	$10.00
Sherbrooke	$3.20	Hamilton	$10.65
Ottawa,	$3.35	London	$12.95
Détroit	$14.70	Port Huron	$14.60

PRIX D'UN PASSAGE SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Départ les 24, 25 et 26. Limite de retour, 27 décembre. Aussi départ le 31 décembre, les 1er et 2 janvier. Limite de retour, le 3 janvier.

Prix d'un passage et un tiers en première classe.

Départ les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31 dec., janvier 1er et 2. Limite du retour, 4 janvier.

QUATRE TRAINS PAR JOUR
Pour Toronto et l'Ouest
9.00 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.
"L'INTERNATIONAL LIMITED"
LE TRAIN LE PLUS BEAU ET LE PLUS RAPIDE DU CANADA.

Magnifique accommodation de wagons-dortoirs, salons, restaurant et de passagers pour Toronto, Détroit, Chicago, etc. Repas et rafraichissements en route.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 128 rue Saint- Jacques. Tél. Main 6905 ou à la Gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE DE TORONTO
AVANTAGES DE VOYAGER PAR LE TRAIN DE 10.45 P. M.

Les voyageurs partent de Montréal et arrivent chez eux, à Toronto, plus tôt que par n'importe quel autre train entre les deux villes.

Les trains pour la Gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m. et 10.00 p.m.

EXCURSIONS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Toronto ..	$10.00	Hamilton .	$10.65
Ottawa . . .	$3.35	London . .	$12.95
Québec . .	$4.90	Détroit . .	$14.70
Sherbrooke	$3.20	Peterboro .	$7.85
Ste. Agathe	$1.90	St Jean N.B.	14.30

et toutes autres gares au Canada, Fort William et Est, aussi à Détroit et Sault Sainte-Marie, Mich., à Buffalo, Black Rock, Suspension Bridge et Niagara Falls, N.-Y., et aux gares du Pacifique Canadien dans le Vermont et le Maine.

PRIX D UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Bon pour départ le 24, 25 et 26 décembre, limite de retour, 27 décembre 1910 ; aussi départ le 31 décembre 1910 et janvier 1 et 2, 1911, limite de retour, 3 janvier 1911.

BILLET DE PREMIERE CLASSE PLUS UN TIERS

Bon pour aller le 21 décembre à janvier 2, 1911. Limite de retour 4 janvier 1911.

EXCURSION SPECIALE, PRIX D'UN BILLET SIMPLE

Ville de Québec, places des Provinces Maritimes. Bon pour départ du 21 déc. au 2 janv. 1911, et bon retour jusqu'au 4 janvier 1911.

WAGON-LIT POUR OTTAWA

Quittera chaque jour, la gare de la rue Windsor, à 9.50 p.m.

Les passagers pourront rester à bord jusqu'à 9.00 a.m. Prix du lit, $1.50.

SERVICE DE WAGON-CAFE

entre Montréal et Québec, sur les trains du matin et de l'après-midi.

BUREAU DES BILLETS en ville, 218 rue Saint-Jacques, Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Windsor et Viger.

PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal. — COUR SUPERIEURE. — Dame Cerdélie Dion, des Cité et District de Montréal, duement autorisée à ester en justice, épouse de Alphonse Evariste Gougeon, autrefois boulanger du dit lieu de Montréal, aujourd'hui absent en des lieux inconnus, Demanderesse, vs. Le dit Alphonse Evariste Gougeon, absent en des lieux inconnus, Défendeur.— Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour 17 novembre 1910.— Montréal, 17 novembre 1910.— J.-B. Boudreault, Avocat de la demanderesse.

NO. 3
UN MOT DE LA HUDSON "33"

La HUDSON "33" est absolument silencieuse, que le moteur fonctionne seul ou qu'il actionne la voiture à 25 ou 30 milles à l'heure. Les bruits sont supprimés grâce au mécanisme spécial de l'engrenage en spirale, au parfait équilibre de toutes ses pièces, à la fermeture de la valve et aux soins que l'on a pris pour placer les supports et les pièces d'ajustements.

La HUDSON "33" est l'auto populaire de l'année, assurément, un examen vous en convaincra.

The WILSON BROS. MOTOR Co., Limited

Edifice du Forum. TEL. UPTOWN 2600.
Raccordement Privé.

La revision de la liste électorale

Il n'y a plus que trois jours pour se faire inscrire sur les listes, le delai expirant le 20 décembre courant.

Les prochaines élections générales pour Québec et Ottawa, se feront certainement sur les listes actuellement revisées.

Faites-vous donc inscrire immédiatement dans un de nos bureaux d'inscription. (Voir notre liste à la page 3 de cette édition).

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Oh! Les Hommes

(Journal d'une vieille fille)

PAR

JULES PRAVIEUX

28

(Suite)

Lucie avait parlé : le Dr Denay était candidat à la dot de Claire et, dans la pensée de mon frère et de ma belle-sœur, déjà il était élu. C'est compter sans Claire, sans moi ; c'est compter sans l'amour qui est encore plus têtu que moi, ô mon frère !

8 octobre.— Journée d'adieux. Le mois d'octobre est l'époque de l'année où, après avoir respiré au loin l'ennui et le grand air, les Parisiens qui se sont exilés aux champs pour avoir le droit de regretter Paris, rentrent à la ville pour y chercher des raisons de regretter la campagne ! Le château de Sauvigny se vide. Nous avons reçu, ce matin, les effusions du maître et de madame. M. Dorimond n'oublia point de m'offrir, sous la forme d'un petit compliment, le cadeau du départ. Je ne fus pas troublée le moins du monde.

Il n'est plus le temps où un seul mot tombé des lèvres du grand romancier, où un sourire, où un regard me jetaient en d'inexprimables émotions ! Peut-être, la figure de M. Dorimond s'embrumera-t-elle en mon souvenir ; si j'éprouve alors le besoin de mettre quelque fixité dans l'image du maître pour raviver en moi le culte de son génie, je n'aurai qu'à traverser Ribley-les-Bois, j'apercevrai notre tonnelier Potot cerclant des feuillettes sous un hangar : ô mon auteur aimé, même absent je vous verrai encore !— M. Rocardent et le Dr Denay sont venus aussi, pour leurs adieux, mais à des heures différentes.

Ces deux hommes—je m'en suis aperçue depuis longtemps — sympathisent comme s'ils exerçaient tous les deux la même profession dans le même chef-lieu de canton : ils s'aiment comme deux confrères et ne perdent jamais une occasion de se déchirer. Pourquoi cette inimitié ? Je l'ignore. Il est entendu que M. et Mme Henri passeront à Paris une partie de cet hiver. Ils partent dans quelques jours.

...12 octobre. — Mon frère proclame—non sans un soupçon de malice à mon adresse, — que les gens de Ribley et des pays voisins sont en grande désolation. Le docteur est parti qui leur lisait dans le ventre, dans le cerveau, dans les poumons et qui, à la question: "Qu'est-ce que je vous dois, monsieur?" répondait si bravement: "Rien du tout, mon ami, ou plutôt, vous me devez une poignée de main." Il faudra maintenant souffrir et payer: double malheur. Depuis deux mois, on était presque heureux d'être malade, tant c'était pour rien!

Henri et sa femme sont partis ce matin. Comme je demandais à mon neveu à quoi il emploierait ses après-midi, Lucie, sans donner à son mari le temps de répondre, s'écria:

—Mais je le conduirai aux cours du Collège de France et aux conférences d'Armandy!

Pauvre Henri! si seulement il devenait amoureux de sa femme! Cela le distrairait!

. . . . . .

31 mars 1901. — Il le faut. Je retourne à mon cahier, abandonné depuis le 12 octobre: cinq mois, bientôt! Je fus, cent fois, tentée de le reprendre, mais, voilà: il n'arrivait rien! Je ne suis plus à l'âge où les jeunes filles qui ont lu M. Feuillet mettent à jour le registre de leurs palpitations. Les Henry nous sont revenus. Je n'y tiens plus. Je saute sur mon cahier. Quel ami charmant j'ai là! Je le laisse en un coin pendant six mois, je le reprends: toujours gracieux, toujours prêt à tout écouter. J'aurais difficilement mis la main sur un mari de cette trempe!

Henri et sa femme sont rentrés depuis trois semaines. Dès les premiers jours, mon impression, après que j'eus observé le jeune ménage, fut celle-ci: "Il y avait quelque chose de changé." Quoi? Je ne tardai pas à le deviner. Henri, lorsqu'il parti au mois d'octobre, était féru d'un espoir: devenir amoureux de sa femme. Il était plein de ferveur alors et attendait d'être pris de la tant douce folie. Le mal l'a épargné. Mon neveu est aujourd'hui en plein désanchantement. Comment en est-il venu là? Je ne sais pas au juste.

Il me semble pourtant que je suis les étapes de sa désillusion. Pendant les premières semaines qui suiivrent le mariage, Henri était tout grisé de la "supériorité" de sa femme. Il trouvait enfin ce qu'il avait cherché, sans s'en rendre compte: une occasion de se débarrasser de sa volonté qui est, pour lui, comme pour tous les caractères faibles, une domestique encombrante. Lucie épargnait à son mari le labeur de choisir ce qu'il devait vouloir: elle décidait, tranchait, commandait, elle imposait. Henri goûtait une vraie paix à penser par une femme qu'il admirait, en attendant mieux.

Un moment, il a pu se croire amoureux. Lui-même m'a dit que pendant les deux premiers mois de son séjour à Paris, "pour être agréable à Lucie", il l'accompagnait au Collège de France, à la Sorbonne, à toutes les conférences, à tous les discours, à des soutenances de thèse et même aux bibliothèques publiques. (Traîner un mari en de pareils endroits, par un temps de lune de miel, ah! je vous reconnais bien là, ma nièce!)

Il ne la quittait pas d'une semelle, et devenait l'ombre de sa femme. Peut être, alors, s'est-il cru touché: les amours de tête — ainsi disent les gens qui ont des noms pour tout — sont comme les ressorts de montre qu'un rien détraque. D'où sont venus, pour Henri, les grains de poussière qui ont arrêté le mécanisme? Je l'ignore; mais un jour du mois de janvier — je parle d'après ce que mon neveu a bien voulu me dire, — il s'est trouvé subitement las du genre de vie qu'on lui faisait mener.

Crac! le grand ressort était cassé! Et il n'y a pas d'horloger pour ces accidents qu'on en doit faire, et tous les ingrédients psychologiques qui entrent dans la composition de ce produit tant vanté.

Crac! le grand ressort était cassé! Et il n'y a pas d'horloger pour ces accidents qu'on en doit faire, et tous les ingrédients psychologiques qui entrent dans la composition de ce produit tant vanté.

Elle a lu tout ce qu'en disent les livres; ce qu'en racontent les romanciers les plus renommés, ce qu'en pensent les philosophes, les moralistes, les psychologues, les médecins, les pédagogues, les prêtres, les pères de famille, les mères de famille, les vieilles filles, les vieux garçons, les jeunes filles, les jeunes gens, les gens mariés, les gens qui ne le sont pas, les gens qui le sont trop, les gens qui le sont mal, les gens qui le sont bien, les gens qui le sont trop bien, les gens qui le sont mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal, les gens qui le sont trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien, les gens qui le sont bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal trop bien trop mal, les gens qui le sont

COURROIES
DE TOUTES SORTES

D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST
Main 4904-4905

CALENDRIER

DIMANCHE, LE 18 DECEMBRE 1910

IVème dimanche de l'Avent.

Lever du soleil: 7 h. 38 ; coucher du soleil: 4 h. 18. Lever de la lune: 6 h. 40 (s.) ; coucher de la lune : 10 h. 09 (m.).

Pleine lune.

LUNDI, LE 19 DECEMBRE 1910

Expectation de la sainte Vierge.

Lever du soleil: 7 h. 39 ; coucher du soleil: 4 h. 18. Lever de la lune: 7 h. 53 (s.); coucher de la lune: 10 h. 59 (m.).

Pleine lune.

DEMAIN

COURS ET CONFERENCES:—

Monument National: A 4 h. de l'après-midi, cours d'élocution. Prof. M. G. Dumais. La conférence sur l'hygiène est ajournée au 8 janvier prochain.

Saint-Jean et la marine de guerre

Les ministériels ont une effroyable peur d'entendre parler de la marine de guerre dans Saint-Jean. Ils savent qu'il n'est pas dix pour cent des électeurs du comté qui soient favorables à la politique nouvelle.

Mais à qui sera la faute, s'il est question de la marine à Saint-Jean ? N'est-ce pas le "Canada-Français", le journal ministériel du comté qui s'écriait dès le début de la campagne : "Il faut venger Drummond-Arthabaska !"

Et les ministériels n'auront-ils pas simplement à se frapper la poitrine, si, après cela, les électeurs refusent de donner un verdict qui paraisse la condamnation de Drummond-Arthabaska ?

L'assemblée de St-Hyacinthe

M. Aimé Beauparlant fait annoncer qu'il assistera demain soir, à l'assemblée convoquée à Saint-Hyacinthe par les autonomistes.

L'élection de Saint-Jean

ITINERAIRE DES ASSEMBLEES DE L'OPPOSITION

Dimanche, 18, après la messe, St-Valentin.
Dimanche, 18, 2 hrs. p.m., St-Jean.
Lundi, 19 à 2 hrs p.m., St-Luc.
Lundi, 19 à 7 hrs. p.m., Lacadie
Mardi 20 à 2 hrs. p.m., St-Blaise.
Mercredi 21 à 2 hrs p.m., St-Paul.
Mercredi, 21 à 7 hrs. p. m., St-Bernard de Lacolle.
Jeudi, 22 à 2 hrs. p.m., St-Jean.
Vendredi, 23 à 2 hrs. p.m., Rosham.
Samedi, 24 à 2 hrs. p. m., Lacolle, Village.
Dimanche, 25, après la messe, Lacadie.
Lundi, 26 à 2 hrs. p.m., St-Luc.
Mardi, 27 à 2 hrs. p.m., St-Paul.
Mercredi, 28 à 2 hrs. p. m., St-Valentin.

Le tunnel de Ville Saint-Louis

Les travaux du tunnel de la rue Saint-Laurent, (ou boulevard Saint-Laurent, pour plaire à quelques échevins grincheux) est en très bonne voie. Il sera très certainement terminé le printemps prochain, car il ne faudra que quelques semaines pour faire finir le bétonnage des murs et le pavage après le dégel de la terre. Le tunnel a neuf cents pieds de longueur et soixante de largeur, et descend à quinze pieds sous le niveau ancien de la rue. La voie du Pacifique-Canadien passera donc sur un viaduc et le dangereux passage à niveau des anciens jours sera pour jamais oublié.

Mlle Caverhill-Cameron

L'excellente petite pianiste canadienne, qui obtint un si beau succès l'hiver dernier, ici même, doit revenir en mars prochain donner un deuxième concert à Montréal. On sait que Mlle Jessie Caverhill-Cameron, qui travaille avec le maitre Joseffy, après avoir étudié ici avec Alfred Laliberté et Octave Pelletier, doit aller prochainement en Europe parfaire ses études. On prédit un avenir (prochain) très brillant à la jeune et sympathique artiste.

DECES

BLANCHET.—A Montréal, le 17 courant, au No 151 rue Sanguinet, à l'âge de 63 ans 17 jours, Azilda Langelier, épouse de feu F. X. Blanchet, en son vivant, marchand à Saint-Hyacinthe, Qué.

Avis des funérailles lundi.

LABERGE.—A Oka, le 16 décembre, 1910, à l'âge de 72 ans, est décédée Louise Lefebvre, épouse d'Antoine Laberge.

Les funérailles auront lieu le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, à 8 heures 30, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHES.—A Saint-Esprit, le 16 courant, 1910, à l'âge de 20 ans, est décédée Marie-Albertine, fille de Rodolphe Desroches.

Les funérailles auront lieu lundi le 19 courant. Le convoi partira de la demeure de son père, à 9 heures pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUARTIER CENTRE

COMITÉ CENTRAL
— DE —
M. Victor Morin, N.P.
Candidat de l'Association des Citoyens de Montréal.
71 rue SAINT - JACQUES
TELEPHONE, MAIN 3220.

GRANDE ASSEMBLÉE A ST - JEAN

Demain, dimanche, à 2 hrs p. m., dans les salles du marché M. Hebert, candidat oppositionniste sera accompagné des principaux orateurs de l'opposition.

LA CAMPAGNE DANS SAINT-JEAN

PREMIERES IMPRESSIONS. — ON GAGE DEJA. — MAIS LES MINISTERIELS REFLECHIS SONT INQUIETS. —M. ROBERT EST-IL BIEN LE CANDIDAT QU'IL LEUR FAUT.

Saint-Jean, 16. — En mettant le pied sur le train qui devait m'amener ici, je me suis trouvé déjà presque en plein théâtre d'élection. M. Benoit, député d'Iberville, était en tête à tête avec un électeur chargé de graves soucis. Un peu en arrière, trois cultivateurs causaient mystérieusement. Que se disaient-ils ? Je l'ignore. J'ai seulement entendu ce mot de la fin en arrivant à Lacadie : "Ça part mal ; tu sais Drummond".

Qu'est-ce qui part mal ? Est-ce la candidature de M. Robert? Peut-être. En ville où j'ai rencontré beaucoup de citoyens de Saint-Jean et des environs, je constate, en effet, une incertitude générale sur la candidature ministérielle à laquelle le gouvernement priera ses amis de se rallier.

Pour le moment, il y a deux candidats : M. Robert, adopté par la convention et M. Trudeau à qui on a refusé l'investiture officielle après l'avoir, dit-on, encouragé à tenter l'aventure.

Et, maintenant, l'on chuchote que les deux s'effaceront peut-être en faveur d'un troisième. L'on va même jusqu'à offrir de parier que M. Marcellin Robert ne sera jamais député de Saint-Jean. Cela veut-il dire qu'on le considère battu d'avance ou qu'il se retirera avant la fin de la lutte ? Toutes les suppositions sont permises.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la lutte provoque déjà un intérêt extraordinaire, dans la ville de Saint-Jean au moins. C'est le sujet des conversations dans tous les hôtels et sur la rue. Et cela commence toujours de la même façon, par la discussion des mérites ou des défauts des candidats.

Les ministériels ardents, ceux qui voteraient pour le parti même si le parti les ruinait, sont pour M. Robert, encore que l'on en trouve quelques-uns, par ci par là, qui préfèrent invoquer la nécessité de tenir le parti au pouvoir que d'énumérer les qualités de leur candidat. Les autres, les gens froids, les pondérés, ceux qui comptent au scrutin et qui souvent décident de l'élection, sont beaucoup moins enthousiastes. Je ne connais pas assez l'histoire politique du comté de Saint-Jean pour vous dire la cause de leur indifférence mais ils me semblent peu convaincus, en leur for intérieur, que M. Robert soit bien l'homme qu'ils désirent avoir à Québec pour les représenter.

Quelque soit le résultat final, il est incontestable dès maintenant que des deux candidats en présence, M. Hébert est personnellement le plus estimé. L'on n'en entend dire que du bien, beaucoup de bien. On le trouve intelligent et modeste, deux qualités qui indiquent la force de caractère et la bonne éducation. On le dit en outre instruit, loyal, persévérant. Enfin l'opinion générale se traduit ainsi : "Ah pour Hébert il n'y a pas un mot à dire contre".

En tout cas, ce n'est pas la volonté qui lui manque.

Venu à la convention sans aucune pensée de candidature, hésitant même à accepter l'honneur que lui offraient ses concitoyens, sa décision prise, il s'est mis gaiement à l'œuvre. Je crois qu'il a déjà visité une bonne partie du comté. J'ai rencontré aujourd'hui un électeur des paroisses qui a reçu sa visite et qui m'a dit: "C'est bien difficile de voter contre un gentilhomme comme ça". Celui-là était un ministériel, évidemment. Et vous voyez l'effet.

Pour vous donner une idée de l'intérêt que suscite déjà l'élection: on mentionne trois ou quatre paris engagés depuis le matin, deux en faveur de M. Hébert et l'autre en faveur du candidat ministériel "quel qu'il soit".

Vous ne refuserez pas, je suppose, de faire plaisir à un bon rouge, M. Emile Roy, du rang Bernier. "J'ai fait, me dit-il, signer tous les électeurs de mon rang, moins deux, pour Marcelin Robert." — "Et vont-ils tous voter comme ils ont signé?" que je lui demande. — "Ah! ça, monsieur, me répondit-il, ça se pourrait bien que non ; il y a bien des gens qui signent par considération pour nous autres.

De tout ce qui précède je conclus que l'opposition engage la lutte dans d'excellentes conditions. Le parti ministériel est inquiet, et l'opposition est confiante.

Ce soir, a eu lieu l'ouverture préliminaire du comité de M. Hébert, rue Richelieu. L'on a définitivement arrêté l'itinéraire de M. Hébert ; vous le trouverez ailleurs.

Demain soir, à 8 heures, ouverture officielle du dit comité. Plusieurs orateurs, dont M. Tellier, adresseront la parole.

PIERRE AUBRY.

Le plus grand magasin de l'Empire

ON POSE A LONDRES LA PREMIERE PIERRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT WHITELEY.

On a terminé récement les fondations d'un magasin qui est considéré actuellement comme le plus vaste de l'empire. Il appartient à la maison Whiteley, Queen's Road, Paddington. Ce magasin aura une façade de six cents pieds sur le Queen's Road et une profondeur de trois cents. Il aura cinq étages, donnant aux planchers une superficie de vingt acres, dont seize seront affectés aux ventes. Le dome s'élèvera à cent cinquante pieds du sol. Il y aura vingt-quatre ascenseurs. De cinq à six mille personnes y seront embployées. On installera dans l'établissement un service de télégraphie sans fil, et des terrains de jeu seront affectés aux enfants, sur les toits.

Le traitement Kneipp

Toutes les plantes recommandées dans la "Cure d'Eau Kneipp" telles que Prêle des Champs, Cynorhodons, Fenouille, Fleurs de Foin, Violettes, etc., etc. Demandez le catalogue. Pharmacies Henri Lanctôt, Dépositaires, Coins Saints-Denis et Sainte-Catherine ; Prince-Arthur et Saint-Laurent.

Elle tombe évanouie à la sureté

La nuit dernière, un peu après minuit, une jeune femme de 25 ans en venant du bureau de la Sûreté tomba inanimée dans les couloirs du poste central. Elle fut immédiatement transportée à l'hôpital Général où elle resta sans connaissance jusque vers 5 heures ce matin.

Cette personne était venue à la Sûreté pour porter plainte au sujet d'un vol ; elle donna son nom Martin et déclara venir de Philadelphie.

Pour Dollard

M. Rodolphe Tourville, industriel, a fait parvenir au comité central du monument Dollard, un chèque de dix piastres pour cette œuvre nationale.

Le maire d'Ottawa en campagne

Ottawa, 17.— Le maire Hopewell a décidé de se mettre immédiatement en campagne, afin d'esayer si posible d'assurer sa réélection à un troisième terme à la mairie d'Ottawa. Les Canadiens-français se préparent à mettre un candidat sur les rangs quand ce ne serait que pour faire ressortir le fait que la population de langue anglaise ne veut pas donner le tour de rôle à un Canadien-français.

Café Krausmann

Un changement a été fait dans la cuisine du Café Kraussmann 80 rue Saint-Jacques. Le nouveau chef est Oscar Hoffmann qui est récemment arrivé de Berlin en Allemagne.

Cuisine allemande de première classe. Steaks et poissons apprêtés. Ouvert jusqu'à minuit.

Service rapide. Prix modérés.

Toujours en fûts, Würzburger Hofbrau importée et véritable Pilsener.

Il tombe d'un convoi

COMME IL SE RENDAIT A PROVIDENCE POUR REVOIR SON FRERE ET SA SOEUR, UN ANCIEN SOLDAT SE TUE ACCIDENTELLEMENT.

St. Thomas, Ont., 17. — Un ancien soldat des Philippines, nommé John-B. McDermot, faisait le trajet de Chicago à Providence, lorsqu'il tomba du convoi "Michigan Central" près de Rodney. Son corps fut retrouvé presque gelé. Des lettres que McDermot portait dans sa poche attestent qu'il avait un frère et une soeur à Providence. Ceux-ci ne l'avaient pas vu depuis nombre d'années et le croyaient perdu.

Pas d'augmentation cette année

Les commissaires Lachapelle et Wanklyn, déclarent que les ressources du budget de l'année 1911 ne permettront pas à l'administration municipale d'augmenter le salaire des fonctionaires, ni le personnel.

Vingt personnes enterrées vives

A LA SUITE D'U NEBOULEMENT, TOUTE UN- RANGEE DE "COTTA..S" EST ENFONCEE.

White Haven, Angleterre, 17 décembre. — Vingt personnes ont été enterrées vives par un éboulement, à la suite de l'écroulement d'un mur de soutènement.

Une femme ayant vu le danger tenta mais en vain, de prévenir les malheureux occupants des "cottages" en contre-bas, mais ceux-ci furent recouverts par .ooulis.

On travaille avec ardeur à la recherche des cadavres.

Masson-Charlebois

On annonce pour le 27 décembre, le mariage de Mademoiselle Annette Charlebois, fille de M. le notaire Charlebois, de Québec, avec M. Auguste Masson, inspecteur du Pont de Québec, fils de M. Damase Masson, de Montréal.

M. Dix à Montréal

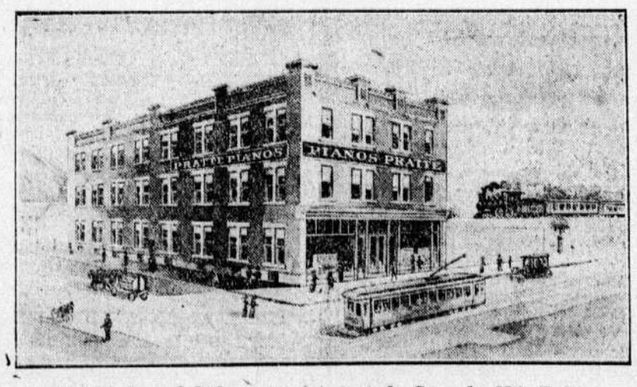
Le nouveau gouverneur de l'Etat de New-York, M. John-A. Dix, sera de passage lundi à Montréal en route pour le lac Saint-Jean, par le Grand-Nord ; il sera accompagné par de nombreux amis. M. Dix fut l'un des directeurs de l'une des plus considérables fabriques de papier sur la rivière Hudson et il est actuellement président de la "Ouiatchouan Falls Paper Company" de Saint-Jean ; il doit cependant abandonner cette position sous peu.

M. le Gouverneur passera près d'une semaine en Canada et tout en s'amusant il s'occupera de plusieus transactions commerciales.

Crise d'épilepsie fatale

Un juif du nom de Moïse Cline est mort hier, à la suite d'une crise d'épilepsie. En arrivant au magasin Levinson, Son & Co., 311 Notre-Dame-ouest, où il était employé, Cline tomba dans des convulsions ; admis d'urgence à l'hôpital Général, il succomba une heure après son arrivée sans avoir repris connaissance. Le défunt habitait au No 118 1-2 rue Saint-Maurice ; il était âgé de 45 ans.

La Fabrique de Pianos Pratte



2502 Boulevard St-Laurent, (vis-à-vis la Gare du Mile-End)

Fournisseurs des Artistes et de nos Principales Maisons d'Education

Notre assortiment à l'occasion de Noel et du Jour de l'An est le plus beau et le plus varié que nous ayons encore eu.

PIANOS PRATTE

dans tous les styles—de $350.00 à $800.00.

PRATTEOLAS

(Pianos Pratte Automatiques.)

Les pianos automatiques les plus modernes et les plus perfectionnés qui aient jamais été fabriqués.

LE TEL-ELECTRIQUE

Appareil électrique pouvant s'adapter à tout piano droit ou à queue.

PIANOS D'OCCASION DANS TOUS LES PRIX

Nous invitons cordialement les musiciens et le public à visiter notre fabrique.

L. E. N. PRATTE, à la Fabrique de Pianos Pratte
2502 Boulevard St-Laurent, (Vis-à-vis la Gare du Mile-End.)

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT DU PRIX DE L'ACHAT

BURNS
LE GRAND MAGASIN À RAYONS DE L'EST
FRÈRES, LIMITÉE
447-449 RUE STE CATHERINE EST

D'ICI AU 1er JANVIER, NOS MAGASINS SERONT OUVERTS LE SOIR.

SAINT-NICHOLAS EST ARRIVE

Saint-Nicholas est arrivé plus tot que nous l'attendions. Il est installé a notre rayon des jouets ou tous peuvent le voir. Pas d'admission a Payer, pas de billets a se procurer, il suffit de monter au 3me étage pour voir Saint-Nicholos et lui causer. ENFANTS, VENEZ EN FOULE !

La Boite a Lettres de Saint-Nicholas — *Une boite a lettres speciale vient d'etre installee a notre rayon des jouets. Tous les enfants qui veulent demander des cadeaux speciaux a St-Nicholas sont pries de lui ecrire et de deposer leurs lettres dans cette boite, surtout, ne pas oublier d'inscrire vos adresses.*

QUELQUES SUGGESTIONS

Pour vous aider a préparer votre liste de Cadeaux pour la Noel !

POUR "LUI"

Nécessaires de voyage, recouverts en cuir de $18.00 à $1.50
Nécessaires de fumeurs, de $5.00 à $1.50
Série der asoirs, pots à savon, blaireaux, etc. $6.50 à. $1.00
Encrier en cuivre doré, $8.00 à 95¢
Porte-lettres en cuivre doré $4.75 à $1.95
Mouchoirs en soie avec initiales, 75c, 50c, et . . . . . 25¢
Mouchoirs en soie, bordure de couleur, $..00, 75c et . . . . . 50¢
Mouchoirs en fine toile, bordés, avec initiales . . . . . 25¢
Foulards en mercerise blanche ou couleur, avec fermoir, 75c, 60c et 50¢
Bretelles fantaisie avec bouts en chevreau, 75c et . . . . . 50¢
Vestes fantaisie en laine de couleurs fantaisie, $5.00, $4.00 et . . $3.00
Lourds gilets "Cardigan", $4.00, $3.00, $2.00 et $1.75
"Sweater" blanc, rouge, bleu, $4
Souliers "opéra" noirs ou chocolats, empeigne unie, semelles tournées, talons très bas, très légères et flexibles, pointures, 5 à 10. Seulement . $2.25
Gilets "smoking", tous les nouveaux genres, choix de coloris, $10.00 jusqu'à $5.00
Robes de Chambre faites en édredon vert ou beige, $5.00, en tweed rayé à 2-tons, $7.00; en couleurs pâles, à 2-tons $10.00

Des cadeaux pour votre papa, pour votre maman, pour votre mari, pour votre femme, votre frère, votre soeur, votre fiancée, votre tante, votre oncle, votre cousin, votre cousine, votre neveu, votre nièce ou pour n'importe qui. Il y a des cadeaux à chaque table, chaque comptoir, chaque rayon, partout dans nos grands magasins.

Et n'oubliez pas que toujours *vous pouvez vous procurer ici des meilleures marchandises aux mêmes prix qu'ailleurs et des mêmes marchandises à meilleur marché qu'ailleurs.*

POUR "ELLE"

Sacs à main avec chaîne finie argent, $1.00 à . . . . . 50¢
Sacs à main en argent allemand, $14 à $1.50
Sacs à main en cuir solide doublés moirée ou cuir, $18.00, à $2.00, $1.50, $1.00 et . . . . . 75¢
Nécessaires de voyage, $18.00 jusqu'à. $1.50
Boîtes de toilette, $18.00 jusqu'à . . . . . 50¢
Boîtes de manicure, $12.00 jusqu'à . . . . . 75¢
Collets faitaisie, dans jolie boîte, $1. 75c. 49c, et . . . . . 25¢
Souliers en feutre "Kosy", noirs, bleus et gris, semelle feutre double semelle, très jolie apparence. . $1.25
Souliers de Boudoir, avec ou sans talon, semelle cuir, lour pompon en soie en avant, bleu, rouge, gris et vert, pointures: 2 à 6. . . . . $1.50
Longs Kimonos en flanellette et en crèpe, couleurs fantaisie. Depuis $5 à $1.50
Peignoirs en soie fantaisie, tous genres, $30.00 à $5.00
Kimonos courts, en soie $12.50 à $5
Kimonos en édredon et en chalis de laine, $14.00 à $5.00
Gilet "Golf" blanc, marine, gris, cardinal et noir. Depuis $11.50 à $2.25 et $2.00
Fascinateurs et écharpes en laine blanche, $2.50 à . . . . . 85¢
Châles en laine blanche, grise, noire et rose, $4.50 jusqu'à . . . . . 75¢
Gilets en laine blanche fantaisie, $2.75 et $2.50
Jupons en soie Taffetas et moirée, noirs ou couleurs, $15 jusqu'à $4.00

JOUETS! JOUETS!

Soldats en plomb. Jouets.
Locomotives. Chevaux.
Animaux. Vaches.
Epiceries. Eléphants.
Fusils. Costumes de soldats.
Toupies. Lits à poupées.
Banques. Pianos.
Automobilés. Tambours.
Aéroplanes. Poêles.
Dirigeables. Echelles.
Trains mécaniques. Charrettes.
Poupées. Voitures.
"Teddy Bears" Traîneaux.
Vaisselle. Etc., etc.
Blocs architecturaux.

Pour la Maison

Statues en bronze, de $25.00 jusqu'à . . . . . 50¢
Chandeliers en bronze doré, $6.00
Porte-bijoux, $4.00 à . . . . 50¢
Miroir en cuivre doré, $5.00 à 95¢
Porte photo en cuivre doré, $2.50 à . . . . . 50¢
Jardinières en porcelaine, $25.00 à . . . . . 50¢
Service "Five o'clock", $6.00 à . . . . . 75¢
Service à chocolat, $5.00 à $1.50
Services à liqueurs, $3.00 à . 95¢
Service de vaisselle complet, $25.00 à $5.75
Palmes artificielles, $2.50 jusqu'à . . . . . 60¢

GANTS EN CHEVREAU

Gants en véritable agneau français, pointures pour dames, 79c, 69c et . . . . 50¢

Gants en véritable chevreau français, marques Tréfousse ou Rouillon, toutes les nouvelles nuances, chaque paire garantie. Prix : $1.50, $1.25 et $1.00

Tous les gants sont mis dans de jolies boîtes spéciales pour la Noël

Pour le "Bébé"

Gilets en laine blanche et en flanellette, $2.25 à $1.00, 85c, 80c, 60c et . . . . . 50¢
"Overall" en laine blanche ou cardinale: 85c, 75c, 50c, 40c et . . 35¢
Gilets en soie blanche, $2 à $1.50
Tabliers en linon blanc, $1.50 jusqu'à . . . . . 65¢
Nuages en laine blanche, $1.00, 80c, 75c, 60c, 40c et . . . . . 30¢
Manteaux en "Bearskin" blanche, âges 2 à 4 ans, $60.00 à . . . $2.00
Robes en mousseline blanche, unie et fantaisie, $9.50 à $6.00
Robes de couleur, genre français ou matelot, $8.50 à $2.00

JOLIES TOILES

Très convenable pour cadeaux:

Centres de table en Renaissance et Toile

18 x 18	24 x 24	30 x 30	36 x 36	45 x 45
60¢	$1.25	$1.90	$2.75	$1.90

Dessus de bureau en toile et Renaissance

18 x 18	18 x 54	18 x 72
$1.25	$2.25	$2.75

Dessus de buffets, brins tirés ou broderie, 18 x 72, $3.75, $3.00, $2.50, $2.00, $1.50 et $1.25
Jolies petites napes, fil tiré ou broderie, 36 x 36, $5.00, $4.50, $3.50, $3.00, et $2.25
Autre ligne: 45 x 45, $1.90 et $1.50
Séries de nappes et de serviettes de table dans jolie boîte.
Nappe de 2 x 2½ verges et serviettes 17 x 17 . . . $3.75
Nappe de 2 x 3 verges et serviettes 17 x 17 . . . . $6.00

RUBANS

Ruban pour ouvrage fantaisie, 2 x 4 pouces, toutes les nuances à la mode. Valeur de 10c, et 12c la verge, pour . . . . . 6½¢
Ruban fantaisie lavable, 5 verges par paquet. Le paquet 10¢
Ruban en soie, 1½ pouce de large, toutes nuances, par paquet de 4½ verges. Le paquet . . . . . 10¢
Ruban en soie, 1½ pouce de large, toutes nuances, par paquet de 4½ verges. Le paquet. . . . . 10¢

SOIERIES DE HAUTE QUALITE

Soie Messaline large de 24 pouces, pour blouses de Noël, etc., toutes nuances. La verge $1.25
Soie diagonale et rayée, rose et blanc, bleu-pâle et blanc, bleu Alice et blanc, champagne et blanc, reséda et blanc. La verge 75¢
Soie fantaisie à carreaux, à rayures et à dessins floraux. Longueurs de 4 x 5 verges. La verge, $1.50 et $1.00

Toutes les "longueurs pour blouses" sont vendues dans des boîtes spéciales pour la Noël.

Blouses en Fin Tulle de Bruxelles

Devant, dos et empiècement plissé et richement orné d'insertion de dentelle. Corsage et haut des manches en un sul morceau. Ces blouses sont à effet faisan, dessous de la blouse fait en soie chinoise écrue, seulement $6.50

Il y a nombre de jolies blouses à ce rayon qui sont fort appropriées comme cadeaux pour la Noël.

POUR "LE BEBE"

COMPLETS POUR ENFANTS

Choix de jolis complets genres Russe, Matelot, ou Buster Brown, confectionnés de tweed fantaisie. De $6.00 à $3.00; en serge marine, $4.50 à $3.00; en serge noire $4.50
Tailles: 4 à 8 ans.

MOCASSINS POUR ENFANTS

Très ..u lot de mocassins en caribou pour garçonnets et jeunes gens. Bonnes qualités. $1.00 et . . . . . 75¢